



FUSION PAR ABSORPTION DE GROUPE UNIKA PAR TECHNILINE

ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TECHNILINE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GROUPE UNIKA
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

TECHNILINE

Société anonyme au capital de 5.963.413,00 euros
Siège social : 164 boulevard Haussmann - 75 008 Paris
B 450 657 234 RCS Paris

GROUPE UNIKA

Société anonyme au capital de 236.500,40 euros
Siège social : 3 avenue Hoche - Hall 3 - 75008 Paris
B 453 958 605 RCS Paris



Conseil

Liminaire

Dans ces annexes aux rapports des Conseils d'administration de Techniline et de Groupe Unika à leurs assemblées générales respectives, les expressions et termes :

- Le « **Document** » désigne les présentes annexes au rapport du Conseil d'administration de Techniline à l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 juin 2015 et au rapport du Conseil d'administration de Groupe Unika à l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 juin 2015 ;
- La « **Fusion** » désigne la fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline ;
- La « **Société** » désigne la société Techniline ;
- « **TCP** » désigne la société Techni Ciné Phot (unique filiale de Techniline placée en liquidation judiciaire le 6 août 2015) ;
- « **Groupe Unika** » ou le « **Groupe** » désigne la société Groupe Unika et l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation ;
- La « **Date de Réalisation** » désigne la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives du traité de fusion entraînant la fusion et la dissolution de Groupe Unika ;
- La « **Date d'effet** » désigne la date de prise d'effet rétroactif de la fusion aux plans comptable et fiscal, soit le 1^{er} janvier 2015 ;

Sommaire

Liminaire.....	2
Sommaire	3
1 RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES	9
1.1 EXPOSE DE L'OPERATION	9
1.2 ASPECTS ECONOMIQUES DE LA FUSION	10
1.2.1 Liens préexistants entre les sociétés en cause.....	10
1.2.2 Motifs et buts de l'opération	13
1.3 ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPERATION	14
1.3.1 L'opération elle-même	14
1.3.2 Contrôle de l'opération	17
1.3.3 Rémunération des apports.....	17
1.4 COMPTABILISATION DES APPORTS	19
1.4.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge....	19
1.4.2 Nom de l'expert, date de son rapport et rapport de l'expert	21
1.4.3 Détail du calcul de la prime d'apport	21
1.5 REMUNERATION DES APPORTS.....	22
1.5.1 Description des méthodes mises en œuvre pour la valorisation des titres Techniline	22
1.5.2 Description des méthodes mises en œuvre pour la valorisation des titres Groupe Unika	28
1.5.3 Tableau présentant l'application chiffrée des critères, globalement et pour une action, ainsi que les parités d'échange découlant de ces critères	35
1.5.4 Rappel des valorisations retenues pour chacune des sociétés concernées, lors d'opérations récentes	35
1.6 CONSEQUENCES	35
1.6.1 Conséquence pour la société bénéficiaire des apports et ses actionnaires	35
1.6.2 Conséquences pour la société absorbée et leurs actionnaires	40
2 PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE	41
2.1 PERSONNES RESPONSABLES	41
2.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	41
2.2.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	41

2.2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	42
2.3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES HISTORIQUES.....	42
2.3.1	Informations financières sélectionnées historiques	42
2.3.2	Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires.....	44
2.3.3	Informations boursières sélectionnées	44
2.4	FACTEURS DE RISQUE.....	46
2.4.1	Risques liés à l’environnement économique et réglementaire	46
2.4.2	Facteurs de risques financiers	46
2.4.3	Facteurs de risques liés à la Fusion	47
2.4.4	Procédures judiciaires et d’arbitrage	47
2.5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	48
2.5.1	Histoire et évolution de la Société	48
2.5.2	Investissements	51
2.6	APERÇU DES ACTIVITES	51
2.6.1	Principales activités	51
2.6.2	Principaux marchés	51
2.6.3	Evènements exceptionnels.....	51
2.6.4	Dépendance de la Société	51
2.7	ORGANIGRAMME.....	52
2.7.1	Description du groupe.....	52
2.7.2	Filiales importantes de la Société.....	52
2.8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	52
2.8.1	Immobilisation corporelle	52
2.8.2	Questions environnementales concernant les immobilisations corporelles de la Société	52
2.9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	52
2.9.1	Situation financière	52
2.9.2	Résultat d’exploitation	53
2.10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	54
2.10.1	Informations sur les capitaux de la Société.....	54
2.10.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société	54
2.10.3	Conditions d’emprunt et structure de financement de la Société.....	54

2.10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	54
2.10.5	Sources de financement attendues.....	54
2.11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	54
2.12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	55
2.12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société	55
2.12.2	Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société	55
2.13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	55
2.14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	55
2.14.1	Composition du Conseil d'administration et de la direction générale.....	55
2.14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la Société 59	
2.14.3	Rémunérations et avantages.....	59
2.14.4	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.....	59
2.14.5	Rémunération des membres du Conseil d'administration	61
2.14.6	Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties et actions de performances attribuées aux mandataires sociaux de la Société.....	61
2.14.7	Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites, ou autres avantages.....	61
2.15	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	61
2.15.1	Durée des mandats	61
2.15.2	Informations sur les contrats de service	62
2.15.3	Informations sur les comités	62
2.15.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise.....	62
2.15.5	Contrôle interne	62
2.16	SALARIES.....	63
2.16.1	Nombre de salariés.....	63
2.16.2	Participations et stock-options.....	63
2.16.3	Accord de participation et intéressement du personnel	63
2.17	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	63
2.17.1	Répartition du capital et des droits de vote	63
2.17.2	Droits de vote	64
2.17.3	Contrôle de la Société	64

2.17.4	Accords portant sur le contrôle.....	64
2.17.5	Pactes d'actionnaires.....	64
2.18	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	65
2.18.1	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.....	65
2.18.2	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.....	66
2.19	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	67
2.19.1	Informations historiques - Comptes sociaux et annexes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013	67
2.19.2	Informations financières pro forma	80
2.19.3	Etats financiers – comptes consolidés.....	80
2.19.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	81
2.19.5	Date des dernières informations financières	84
2.19.6	Informations financières intermédiaires et autres	84
2.19.7	Politique de distribution des dividendes.....	84
2.19.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	84
2.19.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	85
2.20	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	86
2.20.1	Capital social.....	86
2.20.2	Acte constitutif et statuts.....	89
2.21	CONTRATS IMPORTANTS.....	99
2.22	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	99
2.23	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	99
2.24	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	100
2.25	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	100
2.25.1	Etat comptable prévu par l'article R. 236-3 du Code de commerce	100
2.25.2	Facteurs de risque liés à l'opération.....	100
2.25.3	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission.....	101
2.25.4	Dépenses liées à l'émission	101
2.25.5	Dilution	102

2.25.6	Informations complémentaires.....	102
3	PRESENTATION DE LA SOCIETE APORTEUSE ET DES ACTIFS APPORTES	103
3.1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	103
3.1.1	Dénomination, siège social et principal siège administratif si celui-ci est différent du siège social.....	103
3.1.2	Date de constitution et durée de la société	103
3.1.3	Législation relative à la société absorbée et forme juridique	103
3.1.4	Objet social résumé.....	103
3.1.5	Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés - Code APE.....	104
3.1.6	Direction	104
3.1.7	Commissaires aux comptes	105
3.1.8	Conventions particulières.....	106
3.1.9	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société 106	
3.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	106
3.2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories d'instruments financiers qui le constituent avec mention de leurs principales caractéristiques.....	106
3.2.2	Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital	107
3.2.3	Répartition du capital et des droits de vote.....	107
3.3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE GROUPE UNIKA	108
3.3.1	Description des principales activités de la société et de son groupe avec mention des principales catégories de produits et/ou de services rendus	108
3.3.2	Montant des revenus par branches d'activité et marchés géographiques.....	119
3.3.3	Evolution des effectifs du Groupe	119
3.3.4	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative au niveau des actifs ou des résultats de la société ou de son groupe 120	
3.3.5	Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de la société ou de son groupe 121	
3.4	FACTEURS DE RQUES.....	122
3.4.1	Facteurs de risque liés à l'activité	123
3.4.2	Risques liés au départ d'hommes clés.....	127
3.4.3	Risques financiers.....	127

3.4.4	Faits exceptionnels et litiges	128
3.4.5	Risques Juridiques	130
3.4.6	Risques liés à la réglementation et à l'environnement	131
3.4.7	Assurances et couverture des risques	132
3.5	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	133
3.5.1	Comptes consolidés, et annuels, de Groupe Unika sur 2 exercices, rapports sur les comptes consolidés, et annuels, et rapports sur les conventions réglementées des commissaires aux comptes	133
3.5.2	Tableau des filiales et participations	225
3.5.3	Comptes intermédiaires du semestre écoulé lorsque la demande est présentée plus de 3 mois après la fin du premier semestre	225
3.5.4	Renseignements concernant l'évolution récente de Groupe Unika	225
3.6	EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2014	225
3.7	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	225

Annexe 1. Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports

Annexe 2 : Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports

Annexe 3. Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale de Techniline du 3 juin 2015

Annexe 4. Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale de Groupe Unika du 3 juin 2015

1 RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES

1.1 EXPOSE DE L'OPERATION

Le présent document (ci-après le « **Document** ») s'inscrit dans le cadre de la fusion par absorption de la société Groupe Unika par Techniline (ci-après la « **Fusion** »).

Il est envisagé que la société Techniline (ci-après la « **Société** »), cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris absorbe par voie de fusion la société Groupe Unika (ci-après le « **Groupe Unika**»), inscrite au Marché Libre d'Euronext Paris.

Le détail des informations concernant la société absorbante Techniline figure au chapitre 2 du présent Document.

Le détail des informations concernant la société absorbée Groupe Unika figure au chapitre 3 du présent Document.

A ce titre, un traité de fusion entre Techniline et Groupe Unika a été signé entre les parties en date du 23 avril 2015.

Cette opération de Fusion décrite dans le présent Document a pour objet d'être présentée aux actionnaires de Techniline et de Groupe Unika lors de leurs assemblées générales extraordinaires respectives du 3 juin 2015.

1.2 ASPECTS ECONOMIQUES DE LA FUSION

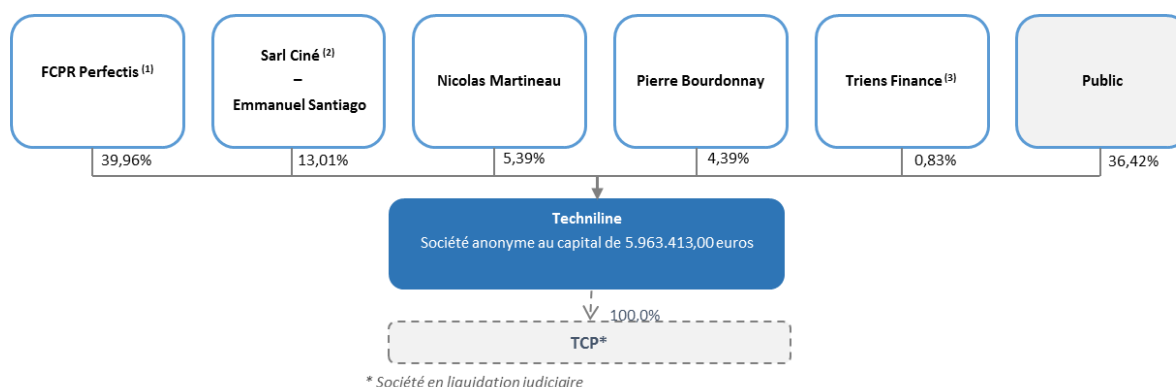
1.2.1 Liens préexistants entre les sociétés en cause

1.2.1.1 Lien en capital

Un actionnaire a consenti un prêt de consommation d'une (1) action Techniline à Groupe Unika suite à sa nomination le 2 février 2015 en tant qu'administrateur. Cette action sera rendue dès la réalisation de la Fusion.

A la date du présent Document, il n'existe aucun autre lien en capital entre Techniline et Groupe Unika.

1.2.1.2 Organigramme pré Fusion (en pourcentage du capital détenu)



(1) FCPR Perfectis 1 est un véhicule d'investissement de la société Perfectis Private Equity

(2) Holding personnelle de M. Emmanuel Santiago

(3) Holding personnelle de M. Gabriel Fossorier- Président Directeur Général

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Aucune condition de sortie éventuelle des minoritaires n'a été établie dans le cadre de la Fusion.

1.2.1.3 Caution

Néant.

1.2.1.4 Administrateurs et dirigeant communs

A la date du présent Document, Groupe Unika, représentée par M. Moshey GORS, est administrateur de Techniline.

Le Conseil d'administration de Techniline est composé comme suit :

- Mr Gabriel FOSSORIER, administrateur et Président Directeur Général,
- Mr Nicolas MARTINEAU, administrateur,
- Mr Hervé COURVOISIER, administrateur,
- Mr Moshey GORSO, représentant permanent de Groupe Unika, administrateur.

Le Conseil d'administration de Groupe Unika est composé comme suit :

- Mr Moshey GORSO, administrateur et Président Directeur Général
- Mr Yossef GORSO, administrateur,
- Mr Menahem COHEN, administrateur.

A la Date de Réalisation de la Fusion, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Techniline devra approuver le changement de gouvernance à savoir :

Les nominations de :

- Monsieur Moshey GORSO en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Yossef GORSO en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Menahem COHEN en qualité d'administrateur.

Et prendre acte des démissions de :

- Mr Gabriel FOSSORIER, administrateur et Président Directeur Général ;
- Mr Moshey GORSO, représentant permanent d'Unika, administrateur ;
- Mr Nicolas MARTINEAU, administrateur ;

Et décider du non-renouvellement de :

- Mr Hervé COURVOISIER, administrateur.

1.2.1.5 Filiale commune et dépendance à l'égard d'un même groupe

Néant.

1.2.1.6 Accords techniques ou commerciaux

Aucun pacte d'actionnaire n'a été conclu.

Techniline est redevable auprès de deux principaux créanciers à savoir le liquidateur de sa filiale Techni Ciné Phot d'une part, et le factor de cette dernière d'autre part.

Ainsi, afin de solder le compte courant dû par Techniline à sa filiale Techni Ciné Phot (ci- après « **TCP** ») de l'ordre de 99K€, un accord a été trouvé avec le liquidateur de TCP par Groupe Unika qui s'est engagé

à régler la somme de 40.000 euros au liquidateur pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Techniline s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP pour un montant de l'ordre de 600K€. Après négociation, un accord a été trouvé avec le factor, Groupe Unika s'étant engagé à régler la somme de 55.000 euros pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Si l'opération ne devait pas avoir lieu, ces accords seraient annulés et la société Techniline serait redevable de l'intégralité des montants. Or Techniline n'étant pas en mesure de les honorer il est probable qu'une procédure de liquidation judiciaire soit mise en œuvre.

En conséquence, cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

1.2.1.7 Evènements post clôture

1.2.1.7.1 Conseil d'administration réuni le 2 février 2015

Le Conseil d'administration réuni le 2 février 2015, a pris acte de la démission de M. Gilles GAGNIER de son mandat d'administrateur ainsi que de son poste de Président Directeur Général.

En remplacement de M. Gilles GAGNIER démissionnaire, le Conseil à l'unanimité des présents, a décidé de coopter en qualité d'administrateur la société Groupe Unika représentée par M. Moshey GORSO pour la durée de mandat restant à courir à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cette nomination a été faite à titre provisoire et sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, le 3 juin 2015.

Par ailleurs, ce même Conseil a pris acte de la démission de la société Perfectis Private Equity, représentée par M. Gabriel FOSSORIER, de son mandat d'administrateur.

En remplacement de la société Perfectis Private Equity démissionnaire, ce même Conseil à l'unanimité des présents a décidé de coopter M. Gabriel FOSSORIER en qualité d'administrateur, pour la durée de mandat restant à courir à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été faite à titre provisoire et sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, le 3 juin 2015.

Lors de ce même Conseil, il a décidé de nommer en qualité de nouveau Président Directeur Général de Techniline M. Gabriel FOSSORIER pour la durée à courir de son mandat d'administrateur avec prise d'effet immédiate.

1.2.1.7.2 Conseil d'administration réuni le 5 février 2015

En accord avec les dispositions de l'article 4 des statuts de la société Techniline, le Conseil d'administration réuni le 5 février 2015 a décidé de transférer le siège social de la société au 164 boulevard Haussmann, 75 008 Paris.

Cette décision sera soumise à ratification de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, le 3 juin 2015.

1.2.1.7.3 *Projet de réduction du capital social motivé par des pertes*

Préalablement à la Date de Réalisation de la Fusion, Techniline procèdera à une réduction de capital motivée par des pertes de 5.903.779 euros par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,01 euro ramenant ainsi le capital social de 5.963.413 euros à 59 634 euros par imputation du montant de la réduction de capital, soit 5.963.413 euros sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau » (post affectation du résultat 2014) dont le montant se trouve en conséquence ramené de (8.989.337) euros à (3.085.558) euros.

Techniline procèdera également à l'imputation de la somme de 2.909.104 euros du compte « Report à nouveau » débiteur sur le compte « prime d'émission » tel qu'il figure dans les comptes au 31 décembre 2014, qui sera ainsi ramenée de 2.909.104 euros à 0 euro.

Après ces imputations, le compte « Report à nouveau » est ramené à (176.454) euro.

Ces opérations sont soumises au vote des actionnaires à l'assemblée générale mixte de Techniline appelée à approuver les comptes de l'exercice 2014 et devant se réunir le 3 juin 2015.

1.2.2 *Motifs et buts de l'opération*

1.2.2.1 Intérêt de l'opération pour la société absorbante et ses actionnaires

En cas de réalisation de cette Fusion, les actifs de Groupe Unika et les activités complémentaires développées par Groupe Unika seraient transférés au profit de Techniline, de sorte que cette dernière puisse disposer des moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble ainsi constitué.

Cette Fusion contribuerait à la reconstitution du patrimoine et des activités de Techniline. En effet, Techniline n'a plus aucune activité suite à la liquidation judiciaire de son unique filiale, la SAS Techni Ciné Phot, intervenue le 6 août 2014 ; qui avait pour activité la distribution de produits informatiques et audiovisuels. Les actionnaires de Techniline bénéficieraient ainsi de la forte croissance de ce nouvel ensemble.

1.2.2.2 Intérêt de l'opération pour la société absorbée et ses actionnaires

Pour les actionnaires de Groupe Unika, cette Fusion leur permettrait d'accéder au marché régulé (Alternext d'Euronext Paris) et favoriserait ainsi la liquidité des titres du Groupe sur le marché.

Techniline, après réalisation de la Fusion, aurait en effet vocation à développer les activités du Groupe; à ce titre, son statut de société cotée sur le compartiment Alternext d'Euronext lui offrirait des opportunités de croissance supplémentaires.

1.3 ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPERATION

1.3.1 L'opération elle-même

1.3.1.1 Date du projet d'apport

Le projet de traité de fusion a été signé le 23 avril 2015.

1.3.1.2 Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport

Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base des comptes sociaux de Techniline et de Groupe Unika arrêtés au 31 décembre 2014, date de clôture du dernier exercice social des deux sociétés.

Les comptes sociaux de Techniline ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Techniline le 23 avril 2015 et certifiés par le commissaire aux comptes le 23 avril 2015 (Cf. paragraphe 2.19.1.1 et 2.19.4.1).

Ils seront soumis à l'assemblée générale de Techniline convoquée pour le 3 juin 2015.

Les comptes sociaux et consolidés de Groupe Unika ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Groupe Unika le 22 avril 2015 et certifiés par les commissaires aux comptes le 23 avril 2015 (Cf. paragraphe 3.5.1.1 et 3.5.1.5). Ils seront soumis à l'assemblée générale de Groupe Unika convoquée pour le 3 juin 2015.

1.3.1.3 Conditions suspensives- Date de Réalisation et Date d'Effet de la Fusion

1.3.1.3.1 Conditions suspensives

Le projet de Fusion, l'augmentation de capital de Techniline et la dissolution de Groupe Unika qui en résultent, ne deviendront définitifs qu'à compter de la réalisation des conditions suspensives ci-après:

- (a) La réalisation définitive de la Réduction de Capital de Techniline motivée par des pertes de 5.903.779 euros par réduction du nominal des actions de 1euro à 0,01 euro ramenant le capital social de 5.963.413 euros à 59.634 euros par imputation du montant de la réduction de capital, soit 5.903.779 euros sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau » (post affectation du résultat 2014) ;
- (b) l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Techniline du changement de gouvernance de Techniline à savoir les nominations de Monsieur Moshey GORSD, Monsieur Yossef GORSD et Monsieur Menahem COHEN en qualité d'administrateurs;
- (c) L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Groupe Unika du projet de fusion absorption de Groupe Unika par Techniline, du traité de fusion correspondant et de la dissolution sans liquidation de Groupe Unika ;
- (d) L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Techniline du projet de fusion absorption de Groupe Unika par Techniline, du traité de fusion correspondant, de l'augmentation de capital de Techniline en rémunération de l'apport-fusion de Groupe Unika ; et
- (e) L'obtention d'une dérogation définitive à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur les actions Techniline, purgée de tout recours, accordée par l'Autorité des Marchés Financiers à Monsieur Moshey GORSD d'une part et à la famille GORSD, composée de Moshey GORSD, Yossef GORSD, Yaacov GORSD directement et indirectement au travers de Foch Partners, d'autres part qui devraient détenir seul pour Monsieur Moshey GORSD et de concert pour la famille GORSD, plus de 50% du capital et des droits de vote de Techniline post Fusion.

Le projet de traité de fusion prévoit que faute de réalisation des conditions suspensives ci-dessus, le 31 décembre 2015 au plus tard, les stipulations du projet de traité de fusion seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les sociétés Techniline et Groupe Unika, considérées comme caduques, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ni d'autre.

1.3.1.3.2 Date de Réalisation

La Fusion et la dissolution de Groupe Unika qui en résulte ne seront réalisées qu'à compter du jour de la réalisation de la dernière en date des conditions suspensives listées ci-dessus.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente Fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

1.3.1.3.3 Date d'Effet de l'opération

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est prévu que la fusion aurait, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, premier jour de l'exercice social de Techniline en cours à la Date de Réalisation de la Fusion.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les résultats de toutes les opérations effectuées par Groupe Unika à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront considérées exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de Techniline, ces opérations étant considérées comme accomplies par Techniline qui les prendra dans son compte de résultat.

1.3.1.4 Date de réunion des conseils d'administration ayant approuvé l'opération

Le projet de traité de fusion a été examiné et approuvé par les conseils d'administration de Techniline et de Groupe Unika, à l'unanimité des membres présents, lors de leurs réunions respectivement en date du 23 avril 2015 et 22 avril 2015.

1.3.1.5 Date de dépôt du projet de traité de fusion au tribunal de commerce

Le projet de traité de fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 29 avril 2015 sous les numéros de dépôt 2015RO38794 (numéro de dépôt de la société absorbante) et 2015RO38796 (numéro de dépôt de la société absorbée).

1.3.1.6 Régime fiscal de l'opération

1.3.1.6.1 En matière d'impôt sur les sociétés

La Fusion est placée sous le régime de faveur prévu par les dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts (ci-après « CGI »), aux termes desquelles la société absorbée n'est pas imposée sur les plus-values réalisées lors de la Fusion, sous réserve notamment que la société absorbante prenne certains engagements. En application de ces dispositions, Techniline a pris les engagements prévus à l'article 210 A du CGI.

1.3.1.6.2 En matière de droits d'enregistrement

En matière de droits d'enregistrement, la Fusion est placée sous les dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et donnera lieu au paiement d'un droit fixe de 500 euros.

1.3.1.7 Dissolution de la société absorbée

Sous réserve de l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Groupe Unika, Groupe Unika sera dissoute par anticipation et de plein droit, sans liquidation, par le seul fait de la réalisation de la Fusion et à compter de la Date de Réalisation.

1.3.2 Contrôle de l'opération

1.3.2.1 Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération

La Fusion sera soumise à l'approbation des actionnaires de Techniline et de Groupe Unika convoqués chacun à une assemblée générale mixte le 3 juin 2015.

1.3.2.2 Commissaires à la fusion

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 15 janvier 2015, Monsieur Jean-Pierre COLLE, membre du cabinet Grant Thornton, demeurant au 100 rue de Courcelles, 75 849 Paris cedex, a été désigné en qualité de commissaire à la fusion dans le cadre de l'opération de Fusion entre les sociétés Techniline et Groupe Unika.

Les rapports du commissaire à la fusion sur la valeur des apports et sur la rémunération des apports sont reproduits en Annexes 1 et 2 du présent Document.

1.3.2.3 Experts désignés par le Tribunal de Commerce

Néant.

1.3.2.4 Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux comptes

Néant.

1.3.3 Rémunération des apports

1.3.3.1 Opérations significatives affectant le capital des parties et distributions à intervenir avant la Date de Réalisation

Préalablement à la Date de Réalisation de la Fusion, Techniline procédera à une réduction de capital motivée par des pertes de 5.903.779 euros par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,01 euro ramenant ainsi le capital social de 5.963.413 euros à 59 634 euros par imputation du montant de la réduction de capital, soit 5.963.413 euros sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau » (post affectation du résultat 2014) dont le montant se trouve en conséquence ramené de (8.989.337) euros à (3.085.558) euros.

Techniline procédera également à l'imputation de la somme de 2.909.104 euros du compte « Report à nouveau » débiteur sur le compte « prime d'émission » tel qu'il figure dans les comptes au 31 décembre 2014, qui sera ainsi ramenée de 2.909.104 euros à 0 euro.

Après ces imputations, le compte « Report à nouveau » est ramené à (176.454) euro.

Ces opérations sont soumises au vote des actionnaires à l'assemblée générale mixte de Techniline appelée à approuver les comptes de l'exercice 2014 et devant se réunir le 3 juin 2015.

1.3.3.2 Augmentation de capital

1.3.3.2.1 Nombre net d'actions créées – valeurs nominales

La fusion-absorption par la société Techniline de la société Groupe Unika sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires de Groupe Unika, de 1.421.367.404 actions nouvelles de Techniline de même nominal soit un pair théorique de l'ordre de 0,01 euro, entièrement libérées, à créer par la société Techniline, représentant 99,58% du capital de Techniline après opération, qui augmentera ainsi son capital social d'un montant de 14.213.643,05 euros pour le porter de 59.634 euros (compte tenu de la réduction de capital mentionnée ci-avant) à 14.273.277,05 euros.

1.3.3.2.2 Date de jouissance

Les actions nouvelles Techniline seront, dès leur émission, entièrement assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les stipulations des statuts. Elles porteront jouissance à compter de la date d'ouverture de l'exercice en cours de Techniline, soit le 1^{er} janvier 2015.

1.3.3.2.3 Date de négociabilité et date d'admission aux négociations

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-10 du Code de commerce, les actions nouvelles Techniline seront négociables à compter de la Date de Réalisation de la Fusion.

L'admission des actions nouvelles Techniline aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris interviendra dans les meilleurs délais suivant la Date de Réalisation de la Fusion dans les conditions précisées par l'avis Euronext qui sera diffusé à cette occasion. Elles seront admises sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN : FR0010212480).

1.4 COMPTABILISATION DES APPORTS

1.4.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge

S'agissant d'une opération de fusion inversée impliquant des sociétés sous contrôle distinct au sens du règlement n°2004-01 modifié du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux opérations de fusions et assimilées, la valorisation des apports qui seront faits par Groupe Unika à Techniline devrait être déterminée sur la base des valeurs comptables telles qu'elles figurent dans les comptes de la société Groupe Unika, arrêtés au 31 décembre 2014.

Toutefois, compte tenu de la parité d'échange et de l'actif net comptable apporté par Groupe Unika à la Date d'Effet, la libération de l'augmentation de capital à réaliser par Techniline impose juridiquement que les apports d'Unika au profit de Techniline soient effectuées pour leurs valeurs réelles appréciées à la Date d'Effet, ce conformément audit règlement précité.

La valeur réelle de l'actif net transmis par Groupe Unika à Techniline a été déterminée sur la base d'une approche multicritères.

1.4.1.1 Actif apporté

Les actifs apportés par Groupe Unika comprennent l'ensemble des actifs de Groupe Unika à la Date de Réalisation. L'actif transmis comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, évalués à la Date d'Effet:

€	Valeur comptable au 31/12/2014	Valeur réelle estimée
Fonds de commerce	-	1 717 185
Immobilisations corporelles	113 790	113 790
Immobilisations financières	842 983	13 493 546
- <i>Autres participations</i>	435 444	13 086 007
- <i>Prêts</i>	406 659	406 659
- <i>Autres immobilisations financières</i>	880	880
Stocks	-	-
Créances	2 418 376	2 418 376
Valeurs mobilières de placement, disponibilités	122 297	122 297
Charges constatées d'avance	9 001	-
Total de l'actif transféré	3 506 447	17 865 374

La valeur d'apport totale des éléments d'actif d'Unika sur la base de la valeur réelle arrêtée à la Date d'Effet, s'élève donc 17.865.374 euros.

Les valeurs d'apport correspondent aux valeurs nettes comptables lorsque celles-ci sont représentatives des valeurs réelles.

La participation dans la filiale M.G.F a été valorisée par la méthode des comparables boursiers.

La valeur d'apport du fonds de commerce a été déterminée sur la base des prévisions d'activité d'Unika.

Les charges constatées d'avance ne sont pas valorisées car elles correspondent à une non-valeur comptable.

1.4.1.2 Passif transféré

L'apport-fusion de Groupe Unika est consenti et accepté moyennant la prise en charge par Techniline, de l'intégralité du passif de Groupe Unika, à la Date de Réalisation. Le passif transmis comprend, notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, évalués à la Date d'Effet :

€	Valeur comptable au 31/12/2014	Valeur réelle estimée
Dettes financières	1 253 401	1 253 401
Dettes fournisseurs	188 820	188 820
Dettes fiscales et sociales	636 313	636 313
Dettes sur immobilisations	95 000	95 000
Autres dettes	45 840	45 840
Total du passif transféré	2 219 374	2 219 374

Le montant du passif de Groupe Unika sur la base de la valeur réelle arrêtée à la Date d'Effet, s'élève donc à 2.219.374 euros.

Les éléments de passif sont retenus et estimés dans le tableau ci-dessus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2014, cette dernière étant considérée comme correspondant à la valeur réelle desdits éléments.

1.4.1.3 Actif net apporté

Le montant de l'actif net apporté à la Date d'Effet, sur la base de la valeur réelle des éléments d'actifs apportés et de passif transféré, s'élève à 15.646.000 euros.

En raison de la transmission de l'intégralité du patrimoine de Groupe Unika, tous les autres biens et droits et obligations quels qu'ils puissent être, pouvant être la propriété ou à la charge de Groupe

Unika alors même qu'ils auraient été omis dans les désignations qui précèdent deviendront la propriété ou la charge de Techniline.

1.4.1.4 Engagements hors-bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, Techniline bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par Groupe Unika et sera substituée à Groupe Unika dans la charge des engagements donnés par cette dernière.

Les engagements à charge de Groupe Unika au 31 décembre 2014 sont décrits à titre indicatif dans les annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2014.

1.4.2 Nom de l'expert, date de son rapport et rapport de l'expert

Monsieur Jean-Pierre COLLE, membre du cabinet Grant Thornton, demeurant au 100 rue de Courcelles, 75 849 Paris cedex, a été désigné, par ordonnance en date du 15 janvier 2015 de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, en qualité de commissaire à la fusion dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Groupe Unika par Techniline.

Les rapports du commissaire à la fusion sur la valeur des apports et sur la rémunération des apports sont reproduits en Annexes 1 et 2 du présent Document.

1.4.3 Détail du calcul de la prime d'apport

1.4.3.1 Augmentation de capital

En rémunération de l'apport des éléments d'actif et de passif de Groupe Unika, soit un actif net apporté de 15.646.000 euros (17.865.374 euros – 2.219.374 euros = 15.646.000 euros), la société Techniline devra émettre à titre d'augmentation de capital, 1.421.367.404 actions nouvelles (sur la base de la parité de Fusion de 601 actions Techniline pour 1 action Groupe Unika soit $601 \times 2.365.004$ actions Groupe Unika = 1.421.367.404 actions nouvelles), de même nominal soit un pair théorique de l'ordre de 0,01 euro, soit une augmentation de capital de 14.273.277,05 euros.

1.4.3.2 Affectation de la prime de fusion

La différence dégagée entre (i) le montant de l'actif net apporté par Groupe Unika, soit 15.646.000 euros et (ii) la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital, soit 14.213. 643,05 euros, représente le montant de la prime de fusion qui s'élève à 1.432.356,95 euros.

Ce montant sera inscrit au passif du bilan de Techniline au compte « Prime de Fusion » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Techniline.

La prime de fusion pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires. Notamment, il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de Techniline appelée à approuver le projet de Fusion d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à tout prélèvement sur la prime de fusion en vue de (i) imputer tout ou partie des charges, frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la Fusion, (ii) de reconstituer au passif de Techniline, les réserves et provisions réglementées, ou (iii) de reconstituer toute dotation à la réserve légale le cas échéant.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Techniline pourra, le cas échéant, donner au solde de la prime de fusion toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

1.5 REMUNERATION DES APPORTS

La parité de Fusion est de 601 actions Techniline pour 1 action Groupe Unika.

La détermination des poids relatifs consiste à comparer la valeur de chaque entité obtenue par la combinaison de plusieurs critères d'évaluation pour déterminer des poids relatifs qui sont, ensuite, traduits par action.

1.5.1 Description des méthodes mises en œuvre pour la valorisation des titres Techniline

1.5.1.1 Méthode de valorisation retenue : valorisation par la méthode de l'actif net comptable (« ANC ») et actif net réévalué (« ANR »)

L'actif net comptable (ci-après « ANC ») est constitué par la différence entre le montant des actifs, comprenant en particulier les éléments corporels et incorporels et les engagements.

L'actif net réévalué (« ANR ») est une estimation de la valeur des capitaux propres qui consiste à estimer séparément les différents actifs et engagements de l'entreprise et à en faire la somme algébrique. Cette méthode consiste à établir la valeur de marché de tous les postes comptables d'actifs et de passifs au bilan de la Société. Cette méthode présente une difficulté dans la réévaluation des actifs à la juste valeur. Dans le cas de Techniline, cette méthode aboutit à la même valeur que celle de l'actif net comptable eu égard à la faiblesse des actifs et passifs en nombre et valeur au 31/12/2014.

Evaluation sur la base des comptes au 31 décembre 2014 :

Actif-Techniline (en valeur nette- €)	31/12/2014	Passif-Techniline (€)	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	0	Capitaux propres	-15 344
Immobilisations corporelles	Néant	Provisions pour risques et charges	55 000
Immobilisations financières	0	Dettes financières	40 000
Créances	159 679	Dettes d'exploitation	80 170
Disponibilités	147		
Total actif	159 826	Total Passif	159 826

Les résultats des travaux sur l'actif net comptable ou réévalué ci-dessus conduisent à une valeur négative de Techniline.

L'actif net comptable (ou actif net réévalué) de Techniline s'établit à -15.344€, soit -0,0026€ par action.

1.5.1.1 Méthodes de valorisation écartées

1.5.1.1.1 Valorisation par la méthode des comparables transactionnels.

Il est rappelé que préalablement la Date de Réalisation de la Fusion, Techniline procèdera à une réduction de capital motivée par des pertes de 5.903.779 euros par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,01 euro ramenant ainsi le capital social de 5.963.413 euros à 59 634 euros.

Sur la base de 0,011€ par action Techniline et des 5 963 413 actions composant le capital social, la valeur pour 100% du capital de Techniline ressort à 65 598 €.

Cette valeur fait ressortir une prime de 80 942€ sur la base de l'ANC de Techniline au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014	
Valorisation au prix de 0,011€ par action	65 598 €
Actif net comptable* (€)	-15 344 €
Actif net comptable* par action (€)	-0,0026 €
Prime offerte en €	80 942 €

** dans ce cas d'espèce, il n'existe aucun actif « réévaluable » donc l'actif net réévalué (ANR) est égal à l'actif net comptable (ANC).*

Cette approche consiste à confronter les multiples observés lors des transactions comparables récentes aux agrégats les plus pertinents de Techniline afin d'en déterminer sa valeur. Cette méthode de valorisation a été retenue mais uniquement à titre indicatif pour la raison développée ci-après.

Il a été identifié un certain nombre de transactions comparables portant sur des sociétés cotées sur un marché réglementé sans salarié et sans activité opérationnelle dite « coquille ». Il est à noter que la dernière opération de ce type a été réalisée au mois d'octobre 2013 soit il y a environ 8 mois.

Il est présenté dans le tableau ci-dessous quelques opérations qui sont comparables car portant sur l'acquisition de bloc de contrôle de sociétés dites « coquille » sans activité opérationnelle, acquises par des actionnaires souhaitant utiliser le véhicule coté dans le cadre d'opérations financières à venir.

Cible	Initiateur	Date	ANR par action (€)	Prix de l'offre (€)	Prime sur ANR/action (€)	Prime sur ANR (K€)	Prime sur ANR (%)
Medea	Artea	Oct. 13	Presque nul *	0,89	0,89	526*	NS
Ingefin	Foncière 7	Avril.12	0,63	1,51	0,88	1 404	138,9%

MB Retail Europe	Eurasia Groupe	Janv.12	négatif	0,01	NS	968	NS
FIPP	Acanthe	Juil.11	1,32	13,72	12,40	1 347	939,4%
ID Future (ex Proxitec)	Strategic Corporate Finance	Déc.09	3,58	8,03	4,45	2 448	167,7%
La foncière Verte (ex Duc Lamothe Participations)	Foncière des Jeromis Associés	Nov.09	59,66	68,49	8,83	3 108	14,8%
Patrimoine et commerce (ex Billon)	Duval Participations	Juin 09	-1,06	0,36	1,42	2 007	NS
Carrefour Property Development (ex Cross System Company)	CRFP 13 et CRFP 16 - Groupe Carrefour	Oct/Nov.08	0,006	0,09	0,084	4 529	NS
International Textiles Associes (Intexa)	Casino, Guichard-Perrachon	Sept.08	2,01	5,96	3,96	3 997	197%
Desquenue et Giral	Compagnie Financière de Brocéliande	Mai.08	2,55	2,80	0,25	2 421	9,7%
Fonciere 7 Investissement (ex LCX Leblanc Chromex)	MSREF VI Spirit SARL	Avr.08	5,15	6,30	1,15	1 840	22,2%
Imecom Group	Mandarine Group	Avr.08	0,79	1,62	0,83	1 245	105%
Altareit (ex Fromageries Paul Renard)	Altarea	Avr.08	116,04	164,26	48,22	2 070	41,6%
Aldeta	SIHMP	Fev.08	6,77	9,98	3,21	3 231	47,4%
Didot-Bottin	Yellow Grafton	Oct.07	66,95	69,29	2,34	2 000	3,5%
Foncière Volta	SCBSM	Sept.07	2,45	6,15	3,70	1 759	151,0%
Medea (ex UGIGRIP)	Cresa Patrimonial (Sacresa)	Juil.07	6,85	14,89	8,04	4 752	117,3%
M.R.M	Dynamique Bureaux	Juil.07	15,68	20	4,32	2 470	27,6%
Foncière Europe Logitique (ex Citel)	Foncière des Régions	Juil.07	3,37*	5,98	2,61	4 182 *	77,4%
Orosdi Back	CEREP	Juil.07	64,87	159,07	94,20	5 499	145,2%
Cie française des établissements Gaillard	Foncière Saint Honoré	Janv.07	412,4	435,24	22,84	1 092	5,5%
Chaîne et Trame	Meyer Bergman Retail	Nov.06	0,40	1,50	1,10	1 526	275,0%
IPBM	Sophia GE	Aout.06	21,09	23,01	1,92	4 142	9,1%
Tanyninh	Unibail	Aout.06	0,98	2,35	1,37	4 521	139,8%
Sofco	Gecina	Aout.06	1,18	2,60	1,42	1 714	120,3%
Franco Belge de participations	Restaura	Juin.06	97,35	148,63	51,28	1 629	52,7%
La Soie	Foncière des régions	Janv.06	51,10	68,70	17,60	2 959	34,4%
Docks Lyonnais	Artémis beteiligungs	Déc.05	49,90	53,55	3,65	4 069	7,3%
Tanneries de France	Atland	Déc.05	46,18	50,53	4,35	475	9,4%
Mine de la Lucette	MSREF Grillet	Juin.05	20,51	21,00	0,49	759	2,4%

Empain Graham	Orion	Juil.05	négatif	11,25	NS	NS	NS
Ateliers et constructions du nord de la France	Immobilière Bingen	Avr.05	103,34	106,40	3,06	2 934	3,0%
Foncière des murs	Foncière des régions	Janv.05	53,63	55,77	2,14	552	4,0%
Imaffine	SNC ATI	Dec.04	32,94	38,08	5,14	1 984	15,6%
Foncière Massena	Massena Property Management	Mai.04	7,31	7,68	0,37	411	5,06%
Tour Eiffel	Osiris Patrimoine (groupe Awon)	Août.03	NC	60	NC	310*	6%

NS : non significatif

NC : non communiqué

*ANC et prime sur ANC

Source : Notes d'informations AMF des sociétés cibles citées

Les transactions appellent les remarques suivantes :

- Les données publiques ci-dessus sont relativement anciennes avec un marché fluctuant rapidement ;
- aucune transaction sur des sociétés cotées sur le compartiment Alternext du marché Euronext n'a été recensée.

Pour rappel, le rachat d'une société cotée sans activité opérationnelle est souvent considéré comme l'alternative à une procédure d'introduction en bourse avec les coûts, les délais et les risques que cette dernière est susceptible d'induire. Il a été constaté en 2008 une tendance à la hausse des primes payées du fait du déséquilibre entre acheteurs et vendeurs alors plus rares (sociétés cotées sans activité opérationnelle étant peu nombreuses).

Selon ce tableau, les primes sur ANR sur les 36 derniers mois en valeur absolue constatées lors d'opérations ayant eu lieu sur le marché réglementé, varient entre 526 K€ et 1.404K€.

Il convient de souligner que chaque prime résulte de négociations au cas par cas entre les initiateurs et les cédants et il n'est pas possible de déduire de ces informations un montant "normatif" de la prime. De même, les primes observées sur le marché réglementé représentent la valorisation du coût d'une IPO sur le compartiment C d'Euronext et le risque de non réalisation d'une telle opération (risque de placement). Il s'agit ici d'une situation de société cotée sur Alternext, justifiant une prime amoindrie.

Par ailleurs, il convient d'apprécier la situation particulière de Techniline à savoir l'existence de deux dettes importantes vis à vis du liquidateur de sa filiale Techni Ciné Phot d'une part, et du factor de cette dernière d'autre part.

Ces deux créances d'un montant initial d'environ 99 K€ pour le liquidateur et d'environ 600K€ pour le factor ont fait l'objet de renégociation sous condition suspensive de l'opération de fusion-absorption objet de la présente note de valorisation.

Si l'opération ne devait pas avoir lieu, ces accords seraient annulés et la société Techniline serait redevable de l'intégralité des montants. Or Techniline n'étant pas en mesure de les honorer il est probable qu'une procédure de liquidation judiciaire soit mise en œuvre.

En conséquence, cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

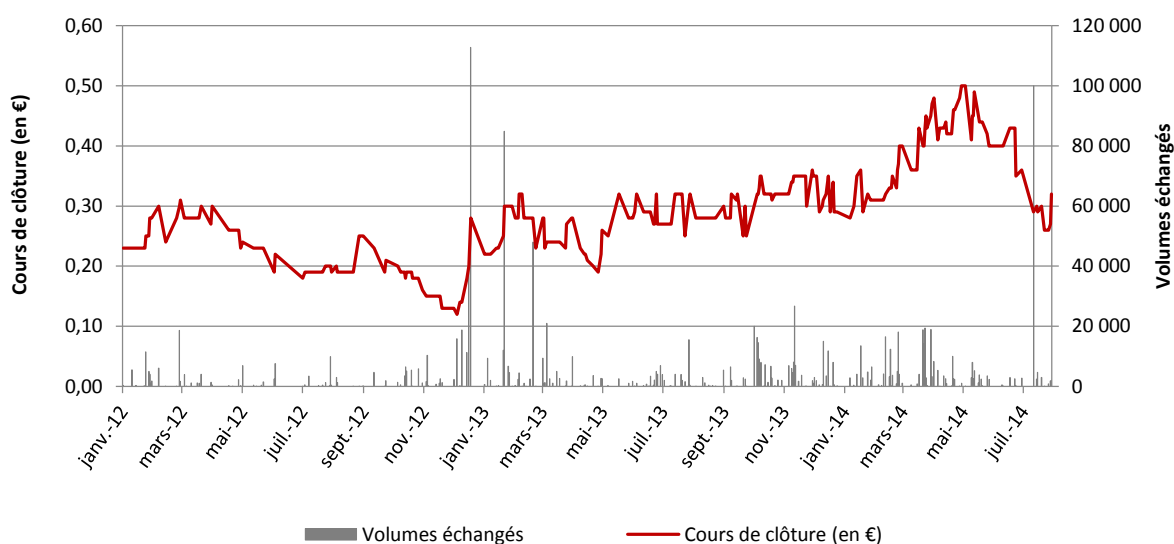
1.5.1.1.2 Valorisation par l'approche des cours de bourse

Les actions de la société sont admises aux négociations sur le compartiment Alternext du marché Euronext, sous le numéro ISIN FR0010212480.

La référence au cours de bourse a été écartée dans cette présente approche de valorisation pour les raisons suivantes :

- A la demande la société, la cotation des actions Techniline est suspendue depuis le 4 août 2014. La liquidation judiciaire de l'unique filiale de Techniline, Techni Ciné Phot, est intervenue 2 jours après cette demande de suspension, soit le 6 août 2014 ;
- La liquidité du titre est réduite, ainsi qu'en attestent le nombre d'actions échangées (soit en moyenne 2 450 par jour de bourse sur les 12 derniers mois de cotation), la rotation du flottant (soit 28,2% sur les 12 derniers mois) et le nombre de jours de cotation du titre en 2014 (68 jours de cotation en 2014 sur un total de 152 jours possibles).

Le graphique ci-après montre l'évolution du cours de l'actions Techniline ainsi que des volumes échangés depuis janvier 2012 jusqu'au 1^{er} août 2014 (dernier jour de cotation avant la suspension).



Source : Euronext

L'action évolue sur les 12 derniers mois de cotation entre un plus bas de 0,25€ (le 10 septembre 2013) et un plus haut de 0,5€ (le 2 et 6 mai 2014).

Le dernier cours coté au 1^{er} août 2014 était de 0,32€.

Tableau de synthèse des principaux éléments relatifs aux échanges de titres

	1 août 2014	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Cours au dernier jour de cotation (€)	0,32				
Cours moyen pondéré par les volumes (€)		0,29	0,33	0,37	0,35
Cours Min (€)		0,26	0,26	0,26	0,25
Cours Max (€)		0,36	0,50	0,50	0,50
Titres échangés		117 339	156 989	351 547	612 453
Volume moyen quotidien*		5 867	2 616	2 930	2 450
Rotation du capital (%)		2,0%	2,6%	5,9%	10,3%
Rotation du flottant (%)		5,4%	7,2%	16,2%	28,2%

**le volume moyen quotidien est calculé sur le nombre de jours de bourse*

Source : Euronext

1.5.1.1.3 Valorisation par l'approche des transactions récentes sur le capital

Aucune transaction récente sur le capital de Techniline pouvant servir de référence dans cette approche de valorisation n'a été identifiée.

1.5.1.1.4 Evaluation par actualisation des dividendes

Cette méthode d'évaluation consiste à actualiser les dividendes prévisionnels et est utilisée dans le cas de sociétés poursuivant une politique de distribution régulière et disposant d'une visibilité sur leurs résultats.

Compte tenu de l'absence de prévisions en matière de versement de dividendes, cette méthode n'apparaît pas pertinente.

De même, la société Techniline n'a pas versé de dividende sur les trois derniers exercices.

1.5.1.1.5 Actualisation des flux de trésorerie

Cette méthode couramment appelée « Discounted cash-flow » ou DCF consiste à prendre en compte les perspectives de développement d'une société en actualisant ses cash-flows futurs, déduction faite des investissements nécessaires à son exploitation. La valeur de la société est ensuite obtenue en déduisant de la valeur d'entreprise ainsi obtenue l'endettement net financier à la date de l'évaluation.

Cette méthode est le moyen le plus sûr de prendre en compte l'ensemble des moyens et ressources liés à l'exploitation prévisionnelle.

Compte tenu de l'absence d'activité, il est impossible de pouvoir dresser des perspectives de développement ; aussi cette méthode n'a pas été retenue.

1.5.1.1.6 Méthode des comparables boursiers

Cette approche consiste à déterminer la valeur de la société en appliquant à ses agrégats financiers, jugés les plus pertinents, des multiples d'évaluation observés sur un échantillon de sociétés cotées comparables en termes d'activité, de profil de croissance, de rentabilité et de structure financière.

Cette méthode est également non applicable en raison de l'absence d'exploitation.

1.5.1.1.7 Objectif de cours – Etude en provenance de bureaux d'analyse financière

Etant donnée l'absence d'étude d'analyse financière publiée sur la valeur et donc d'objectif de cours sur le titre Techniline, cette méthode n'a pas été retenue.

1.5.1.2 Synthèse

La valeur retenue dans le cadre de la présente opération est de 0,011€ par action Techniline soit une surcote de 80 942€ sur l'ANR (ou ANC).

Méthode de référence	Valeur/action	Prix offert/action	Prime/action	Prime/décote induite (%)
Actif net comptable	-0,0026 €	0,011 €	0,0136 €	NS

NS : non significatif

Sur la base de 0,011€ par action Techniline et des 5 963 413 actions composant le capital social, la valeur pour 100% du capital de Techniline ressort à 65 598 €.

Cette valeur fait ressortir une prime de 80 942€ sur la base de l'ANC de Techniline au 31 décembre 2014.

1.5.2 Description des méthodes mises en œuvre pour la valorisation des titres Groupe Unika

1.5.2.1 Méthodes de valorisation retenues

1.5.2.1.1 Approche de valorisation par les « Discounted Cash-Flow » (DCF)

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) consiste à déterminer la valeur du Groupe à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours de l'horizon explicite (qui correspond à notre période de projection abordée au § 2015-2017). La somme

de ces flux actualisés au taux correspondant au coût moyen pondéré du capital est ensuite augmentée de la valeur résiduelle ou terminale.

Hypothèses retenues :

- Un coût des fonds propres (taux d'actualisation) déterminé sur la base de :
 - Un bêta désendetté de 1,32. Ce bêta « désendetté » correspond au beta désendetté du secteur « Electronics (Consumer & Office) » (*source : Damodaran- Western Europe-5 janvier 2015*).
 - Un taux sans risque de 0,49% (*source : Agence France Trésor- Indice Tec 10 au 31 mars 2015*) ;
 - Une prime de risque de marché de 6,03% (*source : Associés en Finance, moyenne 6 mois, janvier 2015*) ;
 - Une prime de risque spécifique de 3% afin de prendre en compte dans le calcul du taux d'actualisation l'effet taille. Groupe Unika est une PME, au sens de la loi LME. Cette caractéristique induit un niveau de risque qu'Atout Capital a pu apprécier par des usages. Le Professeur Aswath Damodaran recommande d'ajouter un pourcentage compris entre 2 % et 3 % pour prendre en considération l'effet de taille. Nous avons retenu un taux de 3 % par prudence

La combinaison de ces quatre paramètres permet de définir un coût des fonds propres de 11,4 %.

- La somme des flux de trésorerie 2015 – 2017 actualisés sur la base (i) d'une étude des résultats financiers historiques de Groupe Unika (ii) de l'étude du plan de développement proposé par le management;
- Un flux normatif actualisé à l'infini qui permet de déterminer la valeur terminale en s'appuyant sur les hypothèses suivantes :
 - Un taux de croissance à l'infini de 1%;
 - Une marge normative d'EBITDA ajusté de 3% en accord avec les niveaux de marge observés sur la période historique (2011-2014) et prospective (2015-2017), et par ailleurs cohérente avec la marge d'EBITDA ajusté moyenne 2015 et 2016 des sociétés de notre échantillon de comparables (voir ci-après);
 - Des investissements normatifs représentant 0,2% du chiffre d'affaires en adéquation avec le niveau d'investissement sur la période de projection;
 - Un BFR normatif identique à celui observé sur la période de projection (environ 30 jours de CAHT). La variation de BFR suit la progression du chiffre d'affaires normatif (soit une variation normative du BFR de près de 0,1% du chiffre d'affaires);
 - Un taux d'imposition de 33,33% pour l'année normative.

Sur ces bases la valeur d'entreprise de Groupe Unika ressort à 13,7M€ (la valeur terminale représente 68,6% de la valeur d'exploitation) et la valeur des fonds propres à 15,6M€.

Les sensibilités à une variation de :

- +/-0,5% point de taux d'actualisation ;
- +/-0,25% point de taux d'EBITDA/CA en valeur terminale ;
- +/-0,25% d'investissements normatifs ;
- +/-0,25% de taux de croissance à l'infini.

La valeur des fonds propres de Groupe Unika ressort dans une fourchette de 17,1M€ et 14,0M€.

Valeur des fonds propres (K€)

		Marge d'EBITDA normative				
		2,0%	2,5%	3,0%	3,5%	4,0%
CMPC	10,4%	13 288	15 037	16 785	18 534	20 283
	10,9%	12 874	14 505	16 136	17 767	19 399
	11,4%	12 500	14 025	15 550	17 076	18 601
	11,7%	12 325	13 801	15 278	16 754	18 231
	12,2%	11 999	13 384	14 770	16 155	17 541

		Investissements normatifs				
		-0,3%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,7%
CMPC	10,9%	18 583	17 360	16 136	14 913	13 690
	11,2%	18 201	17 019	15 836	14 653	13 471
	11,4%	17 838	16 694	15 550	14 406	13 262
	11,7%	17 492	16 385	15 278	14 171	13 063
	11,9%	17 163	16 090	15 018	13 946	12 873

		Taux de croissance à l'infini				
		0,5%	0,8%	1,0%	1,3%	1,5%
CMPC	10,9%	15 879	16 005	16 136	16 274	16 419
	11,2%	15 596	15 714	15 836	15 964	16 098
	11,4%	15 327	15 436	15 550	15 669	15 794
	11,7%	15 070	15 172	15 278	15 389	15 504
	11,9%	14 824	14 919	15 018	15 121	15 229

Source : Atout Capital

1.5.2.1.2 Approche de valorisation par les comparables boursiers

La méthode dite des «comparables boursiers» vise à comparer Groupe Unika à des sociétés cotées de son secteur économique présentant des modèles d'activités proches. Il convient cependant de reconnaître que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de Groupe Unika en appliquant à ses agrégats financiers les multiples moyens dégagés de l'analyse financière de l'échantillon des sociétés comparables.

Au sein du marché de l'électronique Grand Public, Groupe Unika opère sur des marchés distincts. En effet, Groupe Unika dispose d'un portefeuille d'activité diversifié comprenant trois segments que sont (i) la distribution de produits informatiques et péri-informatiques pour compte de tiers, (ii) la distribution sous marque propre d'accessoires et (iii) la conception et l'assemblage de PC sur-mesure pour grands comptes.

Groupe Unika a réalisé au titre de l'exercice 2014, plus de 80% de son chiffre d'affaires sur son premier métier de distribution de produits informatiques. Nous avons donc constitué notre échantillon de comparables boursiers avec des sociétés de ce secteur (sociétés grossistes informatiques).

L'analyse détaillée des caractéristiques des sociétés du secteur cotées conduit à retenir l'échantillon de sociétés comparables suivant :

Nom	Activités
Grossiste informatique	
Also Holding AG	Also Holding AG est une société suisse spécialisée dans la distribution en gros de produits, de solutions et de services en technologies de l'information (IT) , l'électronique grand public (CE) , et des produits de télécommunications (TIC) .
Arrow Electronics	Arrow Electronics dont le siège social est situé aux Etats-Unis, est distributeur mondial de semi-conducteurs, de composants passifs et électromécaniques ainsi que de solutions embarquées, destinés aux clients industriels qui utilisent des composants et des solutions informatiques d'entreprise.
Esprinet	Esprinet SpA est une société basée en Italie spécialisée dans le commerce de gros de produits des technologies de l'information et de l'électronique de consommation.
Ingram Micro	Ingram Micro est un grossiste en produits technologiques au niveau mondial.
Tech Data Corporation	Tech Data Corporation, créé en 1974, est un grossiste en informatique qui a son siège social à Clearwater en Floride.

Informations financières des sociétés de l'échantillon

Sources : Informations financières dispensées par les sociétés

La valeur d'entreprise (VE) est fondée sur la capitalisation boursière augmentée du dernier endettement net disponible. Pour la capitalisation boursière, le cours spot au 25 mars 2015 a été privilégié, tout en nous assurant que le cours moyen pondéré un mois, au 25 mars 2015, ne remettait pas en cause nos conclusions. Les multiples 2015 prévisionnels se sont appuyés sur les consensus Factset.

Les multiples de valeurs d'entreprise sur l'EBITDA (VE/EBITDA) et de valeur d'entreprise sur l'EBIT (VE/EBIT) ont été retenus. Ces multiples permettent d'extérioriser la rentabilité observée avant impact de la charge financière.

Le multiple de valeur d'entreprise sur le chiffre d'affaires (CA) (VE/CA) a été écarté. Ce multiple induit une idée de rentabilité normative, et ne prend donc pas en compte la capacité bénéficiaire des entreprises de l'échantillon.

Le multiple de résultat net (PER) a également été écarté en raison des possibles différences de politique financière entre les différentes sociétés.

Les multiples calculés à fin décembre 2015p (N) ont été privilégiés dans la mesure où les sociétés comparables sont essentiellement valorisées sur l'appréciation de leurs performances actuelles.

Afin que la comparaison puisse être pertinente, le guide de l'administration fiscale recommande d'appliquer une décote de 20% à 30% (décote dite de « non liquidité »).

Cette décote tend à rendre compte du différentiel de valorisation entre une entreprise cotée dont les titres sont liquides et une entreprise comparable non cotée.

Les titres de Groupe Unika sont inscrits au Marché Libre. Une décote de 20% peut être retenue afin de tenir compte du différentiel de taille et de liquidité entre les sociétés composant notre échantillon et Groupe Unika.

Les moyennes des multiples VE/EBITDA et VE/EBIT extériorisés par les sociétés comparables ont été appliquées aux agrégats du plan d'affaires (soit, respectivement 6,0x EBITDA 2015 et 6,8x EBIT 2015), et corrigées de la décote.

Après prise en compte des actifs hors exploitation, la valeur d'entreprise s'établit à 12.970 K€ (en appliquant le multiple d'EBITDA) et 13.772 K€ (en appliquant le multiple d'EBIT).

La valeur des fonds propres s'établit respectivement à 14,9 M€ et 15,6 M€.

1.5.2.1.3 Valorisation par la méthode des comparables transactionnels.

La méthode d'évaluation par l'analyse des transactions consiste à appliquer aux agrégats financiers de de Groupe Unika, les multiples observés sur un échantillon de transactions récentes et comparables. Ces multiples incluent généralement une prime de contrôle reflétant les synergies attendues.

Les multiples moyens de valeur d'entreprise sur EBIDA (VE/EBITDA) et de valeur d'entreprise sur EBIT (VE/EBIT) extériorisés ont été appliqués aux agrégats 2014 (N-1) de Groupe Unika.

Un échantillon composé de cinq transactions a été retenu :

Date	Acquéreur (et pays)	Cible (et pays)	Type de prise de participation	Activité de la cible
04/08/2014	Q Acoustics Angleterre	Armour Home Electronics et Armour Hong Kong Angleterre	Majoritaire (LBO, MBO)	Armour Home Electronics conçoit, fabrique et distribue des produits hi-fi, home cinéma et matériels de bureau (gamme de 1 200 produits environ). Armour Hong Kong est le distributeur d'Armour Automotive (qui fabrique et distribue des produits de communication pour véhicules et pour le marché du divertissement) et les produits de Armour Home sur le marché asiatique
16/05/2014	Demeter Partners (fonds d'investissement) France	Home Comfort hub of HF Company (Smart Home International) France	Majoritaire (LBO, MBO)	Smart Home International, à travers ses sociétés d'exploitation Avidsen, Extel et Maisonic, conçoit, développe et vend des solutions et objets connectés permettant le pilotage à distance de la maison, à destination des particuliers.
19/12/2013	Seagate USA	LaCie France	OPAS (RO)	LaCie est une société française dont la principale activité est la conception et l'assemblage de systèmes de stockage numérique de qualité.
30/09/2013	L Capital Manage Italie-France	Cellular Line Italie	Majoritaire (LBO)	Cellular Line est le leader sur le marché italien dans la production et la distribution d'accessoires pour tablettes, Iphone, Ipad, téléphones cellulaires et autres appareils multimédias.
13/10/2010	DCC Irlande	Comtrade France	Majoritaire	Créé en 1997, Comtrade s'est spécialisée dans l'importation et la distribution de produits et accessoires multimédia.

Les multiples 6,7x EBITDA 2014 et 7,1x EBIT 2014 ont été appliqués.

Après prise en compte des actifs hors exploitation, la valeur d'entreprise s'établit à 12.852 K€ (en appliquant le multiple d'EBITDA) et 12.851K€ (en appliquant le multiple d'EBIT).

La valeur des fonds propres s'établit respectivement à 14,7 M€ et 14,7 M€.

1.5.2.2 Méthodes de valorisation écartées

1.5.2.2.1 Valorisation par l'approche des cours de bourse

Les actions de la société Groupe Unika sont inscrites au Marché Libre d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0010521047– MLUKA.

Le flottant représente 395 856 actions, soit du 16,74% du capital.

La liquidité du titre est réduite ainsi qu'en attestent :

- l'absence de transaction sur le titre entre le 17 septembre 2014 et le 17 mars 2015, soit durant six mois consécutifs;
- le nombre de titres échangés depuis le début de l'exercice (5.715 titres échangés au 16 avril 2015, soit une rotation du flottant inférieure à 1,5%).

Compte tenu

- (i) de la faible liquidité du titre,
- (ii) du flottant limité,
- (iii) de l'absence d'analyste suivant le titre,
- (iv) et du mode de cotation de ce titre (à savoir, que le titre est inscrit au Marché Libre, et ne bénéficie donc pas d'un mode de cotation continu),

Cette approche de valorisation par les cours de bourse ne nous semble pas pertinente et l'écartons donc de notre analyse.

1.5.2.2.2 Valorisation par l'approche des transactions récentes sur le capital

Aucune transaction récente et significative sur le capital de Groupe Unika n'a été identifiée afin de constituer une référence pertinente de la valeur intrinsèque du Groupe.

1.5.2.2.3 Valorisation par l'approche des objectifs de cours des analystes de recherche

Groupe Unika n'est couverte par aucun bureau d'études.

1.5.2.2.4 Valorisation par méthode d'actualisation des dividendes futurs

Cette méthode, qui consiste à actualiser les dividendes futurs qui seront versés par la société, n'a pas été retenue comme une méthode de référence dès lors que le dividende n'est pas représentatif de la capacité de génération de cash-flow de l'activité, et son niveau dépend de la politique de financement et de distribution du Groupe.

Groupe Unika n'a pas défini une politique de distribution de dividendes précise pour les prochains exercices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il sera proposé à l'Assemblée générale de distribuer une partie du résultat net sous forme de dividendes pour un montant total de 300K€.

1.5.2.2.5 Valorisation par la méthode de l'actif net comptable

La valeur comptable des fonds propres rend compte des apports en nature et en numéraire des actionnaires ainsi que de l'accumulation historique des résultats de la société, et non de ses perspectives futures. Cette mesure est à ce titre peu pertinente dans le cas de Groupe Unika.

A titre d'information, l'actif net comptable de Groupe Unika au 31 décembre 2014 s'élève à 1.287 K€.

1.5.2.2.6 Valorisation par la méthode de l'actif net réévalué (ANR)

La méthode de l'actif net réévalué peut être pertinente dans le cas de holding diversifié.

La méthode dite de l'actif net réévalué (ANR), valorise la société en faisant la différence entre la valeur économique des actifs réels, souvent supérieure à leur valeur nette comptable, et la valeur économique des dettes réelles (considérée comme égale à leur valeur comptable).

Groupe Unika est un groupe diversifié composé de sa holding « Groupe Unika SA » et de ses six filiales. Néanmoins, sa filiale M.G.F porte près de 90% de l'activité du Groupe.

L'approche de valorisation par la méthode de l'actif net réévalué n'a donc pas été retenue. Cette approche n'apparaît pas pertinente dans la mesure où l'essentiel de l'activité du groupe est concentré sur une filiale opérationnelle. Le recours à des agrégats consolidés apparaît plus pertinent.

1.5.2.3 Synthèse

La valorisation retenue dans le cadre de la présente opération est de 6,62 euros par action Groupe Unika soit une valorisation du Groupe de 15,6 M€.

En synthèse, les valeurs à retenir pour l'opération de fusion-absorption envisagée sont présentées dans le tableau ci-après :

Méthodologie	Valeur des fonds propres (K€)	Prix par action induit (€)
Actualisation des flux de trésorerie disponibles	15 550	6,58
Multiples des comparables boursiers		
Multiple d'EBITDA	14 846	6,28
Multiple d'EBIT	15 646	6,62
Multiples des comparables transactionnels		
Multiple d'EBITDA	14 727	6,23
Multiple d'EBIT	14 725	6,23
Moyenne pondérée*	15 174	6,42

*Pondération par méthode

Synthèse des méthodes de valorisation

Source : Atout Capital

1.5.3 Tableau présentant l'application chiffrée des critères, globalement et pour une action, ainsi que les parités d'échange découlant de ces critères

Valeur par action Groupe Unika	6,62 €*
Valeur par action Techniline	0,11 €*
Parité	661
Nombre de titres Techniline à créer	1 421 367 404
Montant nominal de l'augmentation de capital de Techniline	14 213 643,05

*Valeurs arrondies

1.5.4 Rappel des valorisations retenues pour chacune des sociétés concernées, lors d'opérations récentes

Néant.

1.6 CONSEQUENCES

1.6.1 Conséquence pour la société bénéficiaire des apports et ses actionnaires

1.6.1.1 Tableau faisant ressortir l'impact de l'opération sur les capitaux propres

L'impact de la Fusion sur les capitaux propres serait, compte tenu de la réduction de capital, tel que décrit dans le tableau présenté ci-dessous.

Tableau d'évolution des capitaux propres sociaux de la société bénéficiaire des apports :

	Nombre d'actions ordinaires	Capital social (en euros)	Prime de fusion (€)	Prime d'émission (€)	Capitaux propres
Situation avant réduction de capital	5.963.413	5.963.413	-	2.909.104	-15.344
Situation avant la Fusion et après réduction du capital	5.963.413	59.634	-	-	-15.344
Situation après la Fusion (avant regroupement**)	1 427 330 817	14 273 277,05	1 432 356,95*	-	15.630.656
Situation après la Fusion (après regroupement**)	2 729 122	14 273 277,05	1 432 356,95*	-	15.630.656

*hors éventuelle imputation des frais liés à l'opération sur la prime de fusion

**Il sera proposé aux actionnaires de Techniline lors de l'AG du 3 juin 2015 de décider de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que 523 actions anciennes de même nominal (soit un pair théorique par action de 0,01 euro) seront échangées contre 1 action nouvelle de même nominal (soit un pair théorique par action de 5,23 euros).

1.6.1.2 Actionnariat avant et après la réalisation des apports

a. Le capital de la société TECHNILINE avant Fusion serait réparti comme suit :

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de Techniline avant les opérations envisagées sur la base des informations dont dispose la société à la date du présent Document :

Actionnariat Techniline avant Fusion	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% en droit de vote
FCPR Perfectis 1 ⁽¹⁾	2 382 844	39,96%	4 765 688	52,80%
Gabriel Fossorier	1	0,00%	1	0,00%
Triens Finance ⁽²⁾	49 502	0,83%	99 004	1,10%
Nicolas Martineau	321 452	5,39%	641 149	7,10%
Hervé Courvoisier	100	0,00%	200	0,00%
Groupe Unika	1	0,00%	1	0,00%
Emmanuel Santiago	1	0,00%	2	0,00%
Société Cine Emmanuel Santiago ⁽³⁾	775 749	13,01%	775 749	8,60%
Pierre Bourdonnay	261 990	4,39%	523 980	5,81%
Public	2 171 773	36,42%	2 219 317	24,59%
TOTAL	5 963 413	100,00%	9 025 091	100,00%

(1) FCPR Perfectis 1 est un véhicule d'investissement géré par la société Perfectis Private Equity

(2) Holding personnelle de M. Gabriel Fossorier

(3) Holding personnelle de M. Emmanuel Santiago

b. Le capital de la société TECHNILINE post-Fusion serait réparti comme suit :

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de Techniline après l'opération de fusion-absorption et de réduction du capital.

Actionnariat Techniline post- Fusion	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% en droit de vote
Moshey Gorsd	882 913 474	61,86%	882 913 474	61,73%
Yossef Gorsd	210 791 735	14,77%	210 791 735	14,74%
Yaacov GORS	601	0,00%	601	0,00%
Foch Partners	10 914 160	0,76%	10 914 160	0,76%
Famille GORS	1 104 619 970	77,39%	1 104 619 970	77,22%
La Française AM	40 066 266	2,81%	40 066 266	2,80%
M.G.F	38 771 712	2,72%	38 771 712	2,71%
FCPR Perfectis 1	2 382 845	0,17%	4 765 690	0,33%
Gabriel Fossonier	1	0,00%	1	0,00%
Triens Finance	49 502	0,00%	99 004	0,01%
Nicolas Martineau	321 452	0,02%	641 149	0,04%
Hervé Courvoisier	100	0,00%	200	0,00%
Emmanuel Santiago	1	0,00%	2	0,00%
Sarl Ciné – Emmanuel Santiago	775 749	0,05%	775 749	0,05%
Pierre Bourdonnay	261 990	0,02%	523 980	0,04%
Public	240 081 229	16,82%	240 128 773	16,79%
Total	1 427 330 817	100%	1 430 392 496	100%

c. Le capital de la société TECHNILINE post-Fusion et post-regroupement serait réparti comme suit :

Il est également proposé aux actionnaires de Techniline lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 3 juin 2015 de se prononcer sur la réalisation d'un regroupement des actions Techniline post Fusion.

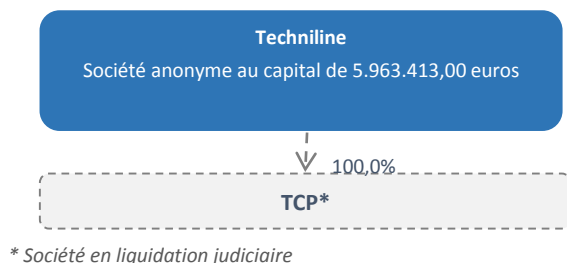
Ce regroupement sera réalisé de telle sorte que 523 actions anciennes de même nominal (soit un pair théorique par action de 0,01 euro) seront échangées contre 1 action nouvelle de même nominal (soit un pair théorique par action de l'ordre de 5,23 euros).

Le capital de la société Techniline post-Fusion et post-regroupement serait réparti comme suit :

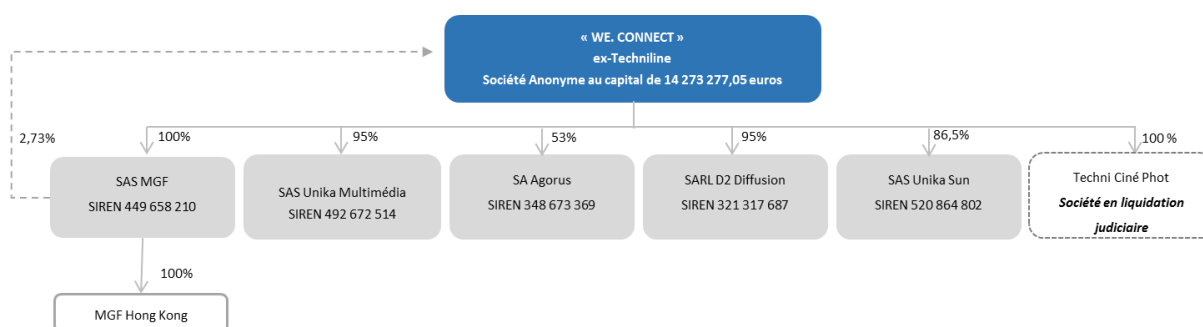
Actionnariat Techniline post-Fusion et post-regroupement	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% en droit de vote
Moshey Gorsd	1 688 171	61,86%	1 688 171	61,73%
Yossef Gorsd	403 043	14,77%	403 043	14,74%
Yaacov GORS	1	0,00%	1	0,00%
Foch Partners	20 868	0,76%	20 868	0,76%
Famille GORS	2 112 083	77,39%	2 112 083	77,23%
La Française AM	76 608	2,81%	76 608	2,80%
M.G.F	74 133	2,72%	74 133	2,71%
FCPR Perfectis 1	4 556	0,17%	9 112	0,33%
Gabriel Fossonier	0	0,00%	0	0,00%
Triens Finance	94	0,00%	189	0,01%
Nicolas Martineau	614	0,02%	1 225	0,04%
Hervé Courvoisier	0	0,00%	0	0,00%
Emmanuel Santiago	0	0,00%	0	0,00%
Sarl Ciné – Emmanuel Santiago	1 483	0,05%	1 483	0,05%
Pierre Bourdonnay	500	0,15%	1 001	0,04%
Public	459 051	16,82%	459 142	16,79%
Total	2 729 122	100%	2 734 976	100%

1.6.1.3 Organigramme après opération

1.6.1.3.1 Organigramme simplifié avant la Fusion



1.6.1.3.2 Organigramme simplifié immédiatement après la Fusion



1.6.1.4 Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction

Il sera proposé à l'assemblée générale de Techniline du 3 juin 2015, comme mentionné dans le rapport du Conseil d'administration à ladite assemblée générale :

- D'une part, de ratifier les cooptations du Conseil d'administration du 25 juillet 2014 et du 2 février 2015 et,
- D'autre part, sous réserve de réalisation de la Fusion, de constater les démissions de Monsieur Gabriel FOSSORIER, Monsieur Nicolas MARTINEAU et de la société Groupe Unika, de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Hervé COURVOISIER et de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Moshey GORSO, Monsieur Yossef GORSO et Monsieur Menahem COHEN pour une durée de 6 années.

Par ailleurs, sous réserve de la réalisation de la Fusion, M. Moshey GORSO serait nommé Président Directeur Général de Techniline.

1.6.1.5 Évolution de la capitalisation boursière

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique de la capitalisation boursière de Techniline, avant et après la Fusion, sur la base du cours de bourse (cours de clôture) de l'action Techniline au 4 août 2014, soit 0,32€.

Pour rappel, la cotation des titres de Techniline sur Alternext a été suspendue le 4 août 2014, à la demande de la société.

	Nombre d'actions	Capitalisation (K€)
Situation avant la Fusion	5 963 413	1 908,2
Situation après la Fusion	1 427 330 817	456 745,8
Situation après Fusion et regroupement	2 729 122	456 745,8

1.6.1.6 Mise en évidence de l'incidence sur le calcul du bénéfice net par action

	Nombre d'actions ordinaires	Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2014 (en euros)	Résultat net part du Groupe par action au 31 décembre 2014 (en euros)
Techniline avant la Fusion	5 963 413	- 5 107 647	-0,86
Groupe Unika avant la Fusion	2 365 004	1 405 565*	0,59
Après la Fusion et après regroupement	2 729 122	1 405 565*	0,52

*Résultat net part du groupe consolidé de Groupe Unika au 31 décembre 2014

1.6.1.7 Orientations nouvelles envisagées

Cf. paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

1.6.1.8 Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes

Néant.

1.6.2 Conséquences pour la société absorbée et leurs actionnaires

Du fait de l'opération de Fusion, les actionnaires de Groupe Unika, recevront respectivement en échange de leurs actions 1.421.367.404 actions Techniline nouvelles (à raison de 601 actions Techniline pour 1 action Groupe Unika) de même nominal, soit d'un pair théorique de l'ordre de 0,01 euro (compte tenu de la réduction de capital présentée ci-dessus), représentant une augmentation de capital d'un montant de 14.213.643,05 euros, soit 99,58% du capital après la Fusion.

Ils bénéficieront ainsi d'une meilleure liquidité de leur participation du fait de la cotation de leurs titres sur Alternext (d'Euronext Paris).

Groupe Unika sera dissoute par anticipation et de plein droit, sans liquidation, par le seul fait de la réalisation de la Fusion et à compter de la Date de Réalisation.

A l'issue de l'opération, chaque actionnaire de Groupe Unika déclarera le cas échéant à l'AMF et à Techniline, chacun pour ce qui le concerne, conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, les franchissements de seuil dans le capital de Techniline résultant de la Fusion et le cas échéant, ses intentions.

A noter cependant, que cette opération de Fusion reste conditionnée à l'obtention d'une dérogation définitive à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur les actions Techniline, purgée de tout recours, accordée par l'Autorité des Marchés Financiers à Monsieur Moshey GORSD d'une part et à la famille GORSD, composée de Moshey GORSD, Yossef GORSD, Yaacov GORSD directement et indirectement au travers de Foch Partners, d'autres part qui devraient détenir seul pour Monsieur Moshey GORSD et de concert pour la famille GORSD, plus de 50% du capital et des droits de vote de Techniline post Fusion.

A la date du présent Document, ils n'ont pris aucune disposition pour céder tout ou partie de leur actions Techniline qu'ils viendront à détenir.

2 PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Aucun document de référence relatif au bénéficiaire des apports n'ayant été déposé à l'AMF, les informations prévues par l'annexe I du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 figurent ci-après.

2.1 PERSONNES RESPONSABLES

Monsieur Gabriel FOSSORIER, Président Directeur Général de Techniline.

2.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Co-commissaire aux comptes titulaire ARPÈGE AUDITEURS LDA Représenté par M. Laurent DHERBEY Parc d'Affaires Edonia Rue de la terre Victoria-Bâtiment C 35 768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX Nommé le 25 mai 2011 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.	Co-commissaire aux comptes titulaire 2 ET 2 AUDIT Représentée par Emmanuel BOURGEOIS 44, rue de Rennes 35 831 BETTON Accession de plein droit au mandat de Commissaire aux comptes titulaire constatée le 25 mai 2011 suite à la démission de M. Gilles LE CORRE de son mandat, pour la durée en restant à courir, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
---	--

Il est précisé que l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 3 juin 2015, constatant l'arrivée à son terme du mandat de co-commissariat aux comptes titulaire de la société 2 ET 2 AUDIT, représentée par Emmanuel Bourgeois, à l'issue de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos de la société au 31 décembre 2014, prévoit la désignation de la société PricewaterhouseCoopers Audit représentée par Monsieur Vincent GAIDE, dont le siège social est sis 63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine, en tant que nouveau co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social à clore au 31 décembre 2020.

2.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Co-commissaire aux comptes suppléant SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS Représenté par M. Marc DHERBEY Rue de la terre Victoria-Bâtiment C 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX Nommé le 25 mai 2011 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.	Co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur Bernard BLANCHARD Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 35768 SAINTGRÉGOIRE CEDEX Nommé le 25 mai 2011 pour succéder à la société 2 ET 2 AUDIT pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
--	---

Il est précisé que l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 3 juin 2015, constatant l'arrivée à son terme du mandat de co-commissariat aux comptes suppléant de Monsieur Bernard BLANCHARD, à l'issue de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos de la société au 31 décembre 2014, prévoit la désignation de Monsieur Yves NICOLAS, dont le siège social est sis 63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine, en tant que nouveau co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social à clore au 31 décembre 2020.

2.3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES HISTORIQUES

2.3.1 Informations financières sélectionnées historiques

Les données financières au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 présentées ci-dessous, sont issues des comptes annuels produits par la société Techniline qui ont été préparés suivant les règles et principes comptables français.

Ces éléments doivent être lus au regard des comptes audités de la société et de leurs notes annexes, et doivent être appréciés dans leur totalité en référence aux dits comptes et notes annexes incorporés respectivement aux paragraphes 2.19.1.1, et 2.19.1.2 du présent Document.

Compte de résultat (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires net		21 728
Autres achats et charges externes	65 932	58 410
Impôts, taxes et versements assimilés	-	461
Frais de personnel	-	-
Autres charges	-	12 000
Total charges d'exploitation	65 932	70 871
Résultat d'exploitation	-65 932	-49 142
Résultat financier	-4 345 297	-2 224
Résultat exceptionnel	-696 418	-
Impôts sur les sociétés	-	-
Bénéfice (perte)	-5 107 647	-51 367

Bilan-Actif (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles nettes	-	734 232
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Prêts et autres immobilisations financières		4 345 297
Total actif immobilisé		5 079 529
Stocks	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	159 679	152 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147	642
Total actif circulant	159 826	152 916
Total actif	159 826	5 232 445

Bilan-Passif (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	5 963 413	5 963 413
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 104	2 909 104
Réserves	101 476	101 476
Report à nouveau	-3 881 690	-3 830 323
Résultat net	-5 107 647	-51 367
Capitaux propres	-15 344	5 092 303
Provisions pour risques et charges	55 000	-
Emprunts et dettes financières diverses (*)	40 000	99 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 170	36 663
Dettes fiscales et sociales	-	4 259
Autres dettes	-	-
Total provisions et dettes	175 170	140 141
Total passif	159 826	5 232 445

*dont comptes courants créditeurs

Techniline est une holding sans aucune activité suite à la liquidation judiciaire de son unique filiale, la SAS Techni Ciné Phot intervenue le 6 août 2014.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2014 sont les suivants :

— **Transfert de siège social :**

L'assemblée générale du 19 juin 2014 a approuvé le transfert du siège social au 86/115 avenue Louis Roche à Gennevilliers (92230).

Le Conseil d'administration du 05 février 2015 a décidé de transférer le siège social au 164 bd Haussmann 75008 Paris.

– **Mise en liquidation de la filiale Techni Cine Phot**

La filiale Techni Cine Phot, détenue à 100% a été mise en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de commerce de Nanterre le 06 août 2014. La date de cessation des paiements a été fixée au 1er janvier 2014. Les titres TCP ont été dépréciés à 100% au 31/12/2014 par une provision de 4 345 297 euros.

– **Principe d'une fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline**

Les conseils d'administration de Techniline et de Groupe Unika, réunis respectivement les 9 et 16 décembre 2014, ont approuvé le principe d'une fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline.

2.3.2 Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires

Opérations et événements importants au cours du trimestre

Au cours du trimestre écoulé, Techniline n'a eu aucune activité.

Situation financière et résultats

Techniline n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours du 1^{er} trimestre 2015.

2.3.3 Informations boursières sélectionnées

Les actions de Techniline ont été admises sur le compartiment privé Alternext (groupe de cotation EA) le 5 août 2005 à l'issue d'un placement privé (cf. notice Euronext n° 2005-0051).

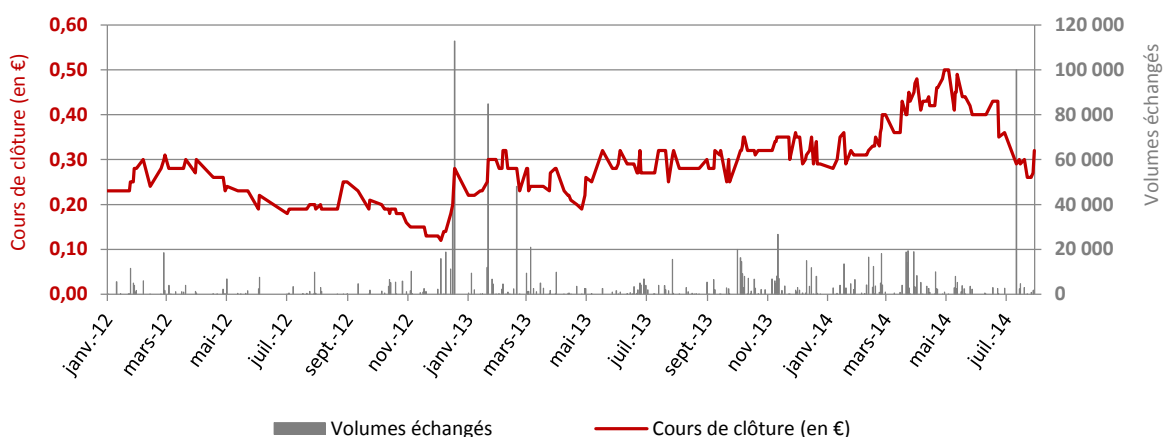
Le 20 octobre 2005, les actions de Techniline ont été transférées sur le compartiment public d'Alternext (groupe de cotation E1) suite à la réalisation d'un placement global. Cette opération a reçu le visa n° 05-696 de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 septembre 2005.

Les actions Techniline sont cotées sur le compartiment Alternext d'EURONEXT Paris sous le code ISIN FR0010212480 et le code Mnémonique ALTEC.

La cotation des titres de Techniline sur Alternext Paris a été suspendue le 4 août 2014, à la demande de la société.

▪ **Evolution du cours de l'action Techniline**

Le graphique ci-dessous reproduit l'évolution du cours de l'action Techniline du 1^{er} janvier 2012 au 4 août 2014.



Source : Euronext (1^{er} Janvier 2012 – 4 août 2014)

- **Autres informations boursières** (présentation par exercice - données en fin de mois : dernier jour du mois d'échanges de titres de Techniline)

Date	Cours d'ouverture (en €)	Haut (en €)	Bas (en €)	Cours de clôture (en €)	Volumes échangés
janv.-12	0,28	0,28	0,28	0,28	4050
févr.-12	0,28	0,28	0,28	0,28	20
mars-12	0,3	0,3	0,3	0,3	4000
avr.-12	0,26	0,26	0,26	0,26	2257
mai-12	0,23	0,23	0,23	0,23	1500
juin-12	0,22	0,22	0,22	0,22	7500
juil.-12	0,2	0,2	0,2	0,2	160
août-12	0,25	0,25	0,25	0,25	100
sept.-12	0,21	0,21	0,21	0,21	1850
oct.-12	0,18	0,18	0,18	0,18	5789
nov.-12	0,13	0,13	0,13	0,13	1300
déc.-12	0,28	0,28	0,28	0,28	112832
janv.-13	0,3	0,3	0,3	0,3	4521
févr.-13	0,23	0,23	0,23	0,23	1
mars-13	0,27	0,27	0,27	0,27	1750
avr.-13	0,19	0,19	0,19	0,19	1
mai-13	0,28	0,28	0,28	0,28	1050
juin-13	0,27	0,27	0,27	0,27	4082
juil.-13	0,32	0,32	0,32	0,32	401
août-13	0,28	0,28	0,28	0,28	22
sept.-13	0,25	0,25	0,25	0,25	1
oct.-13	0,32	0,32	0,32	0,32	2100
nov.-13	0,3	0,3	0,3	0,3	1
déc.-13	0,29	0,29	0,29	0,29	150
janv.-14	0,31	0,31	0,31	0,31	6493
févr.-14	0,4	0,4	0,4	0,4	4080

mars-14	0,43	0,43	0,43	0,43	280
avr.-14	0,48	0,48	0,48	0,48	100
mai-14	0,4	0,4	0,4	0,4	2300
juin-14	0,35	0,35	0,35	0,35	289
juil.-14	0,27	0,27	0,27	0,27	1750
août-14*	0,32	0,32	0,32	0,32	2000

* La cotation des titres de Techniline a été suspendue le 4 août 2014, à la demande de la société. Les dernières transactions sur le titre ont été enregistrées le 1^{er} août 2014.

Source : Euronext (1^{er} Janvier 2012 – 4 août 2014)

2.4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. La réalisation de ceux-ci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur Techniline, son activité financière, ses résultats ou son développement. En outre, d'autres risques, dont elle n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet défavorable significatif.

2.4.1 Risques liés à l'environnement économique et réglementaire

Suite à la Fusion, l'activité et les principaux actifs de Techniline devraient être constitués des actifs et activités de Groupe Unika décrites au paragraphe 3.3 ci-dessous. En conséquence, le développement des activités de la Société pourrait être significativement affecté par les évolutions défavorables d'un des facteurs de risque de Groupe Unika.

2.4.2 Facteurs de risques financiers

- Risque de liquidité :

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Au 31 décembre 2014, les dettes de la Société s'élevaient à 120.170 euros, ces dettes sont à échéance de moins d'un an. Une provision pour risques est également enregistrée au bilan pour 55.000 euros.

Les Conseils d'administration de Techniline et de Groupe Unika, réunis respectivement les 9 et 16 décembre 2014, ont approuvé le principe d'une fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline. L'opération devrait être finalisée avant fin mai 2015. La réussite de cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

En effet, Techniline est redevable auprès de deux principaux créanciers à savoir le liquidateur de sa filiale Techni Ciné Phot d'une part, et le factor de cette dernière d'autre part.

Ainsi, afin de solder le compte courant dû par Techniline à sa filiale Techni Ciné Phot de l'ordre de 99K€, un accord a été trouvé avec le liquidateur de TCP par Groupe Unika qui s'est engagé à régler la somme de 40.000 euros au liquidateur pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Techniline s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP pour un montant de l'ordre de 600K€. Après négociation, un accord a été trouvé avec le factor, Groupe Unika s'étant engagé à régler la somme de 55.000 euros pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Si l'opération ne devait pas avoir lieu, ces accords seraient annulés et la société Techniline serait redevable de l'intégralité des montants. Or Techniline n'étant pas en mesure de les honorer il est probable qu'une procédure de liquidation judiciaire soit mise en œuvre.

En conséquence, cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

- Risque de change : la Société n'est pas actuellement soumise au risque de change.
- Risque sur actions : la Société ne détient aucune action propre et aucune action ou instrument financier émis par une autre société ou entité admis aux négociations sur un marché boursier.

2.4.3 Facteurs de risques liés à la Fusion

Aucun risque spécifique lié à la Fusion n'a été identifié.

Suite à la Fusion, l'activité et les principaux actifs de Techniline devraient être constitués des actifs et activités décrites de Groupe Unika au paragraphe 3.3 ci-dessous. En conséquence, le développement des activités de la Société pourrait être significativement affecté par les évolutions défavorables d'un des facteurs de risque de Groupe Unika.

2.4.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il est rappelé que l'unique filiale de Techniline, la société Techni Ciné Phot, détenue à 100%, a été mise en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de commerce de Nanterre le 06 août 2014. La date de cessation des paiements a été fixée au 1er janvier 2014.

Techniline est redevable auprès de deux principaux créanciers à savoir le liquidateur de sa filiale Techni Ciné Phot d'une part, et le factor de cette dernière d'autre part.

Ainsi, afin de solder le compte courant dû par Techniline à sa filiale Techni Ciné Phot de l'ordre de 99K€, un accord a été trouvé avec le liquidateur de TCP par Groupe Unika qui s'est engagé à régler la somme de 40.000 euros au liquidateur pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Techniline s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP pour un montant de l'ordre de 600K€. Après négociation, un accord a été trouvé avec le factor, Groupe Unika s'étant engagé à régler la somme de 55.000 euros pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Si l'opération ne devait pas avoir lieu, ces accords seraient annulés et la société Techniline serait redevable de l'intégralité des montants. Or Techniline n'étant pas en mesure de les honorer il est probable qu'une procédure de liquidation judiciaire soit mise en œuvre.

En conséquence, cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

Suite à la Fusion, la Société sera exposée aux faits exceptionnels et litiges présentés au paragraphe 3.3.5 ci-dessous.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre événement exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter substantiellement son activité, son patrimoine, ses résultats ou sa situation financière.

2.5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

2.5.1 Histoire et évolution de la Société

2.5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Techniline (anciennement Soltis).

Il sera proposé à l'assemblée générale du 3 juin 2015 de modifier la dénomination sociale de la Société en « WE. CONNECT ».

2.5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 450 657 234.

2.5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

Techniline a été constituée le 28 octobre 2003 sous la forme d'une société par actions simplifiée et immatriculée au greffe du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 4 novembre 2003 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années expirant, sauf renouvellement ou dissolution anticipée, le 4 novembre 2102. Le 30 mai 2005 la société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration.

2.5.1.4 Siège social, forme juridique de la Société et législation régissant ses activités

Le siège social est fixé au 164 Boulevard Haussmann, 78 008 Paris. Ceci résulte de la décision du Conseil d'administration en date du 5 février 2015.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 3 juin 2015 de fixer le siège social de la société au : 3, avenue Hoche, Hall3, 75 008 Paris.

La société est régie par les Lois et règlements en vigueur, notamment par le Code de commerce, ainsi que par les statuts.

2.5.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.5.1.6 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au 164 boulevard Haussmann, 75 008 Paris puis au 3, avenue Hoche, Hall3, 75 008 Paris à compter de l'assemblée générale du 3 juin 2015.

2.5.1.7 Les événements importants dans le développement des activités de la Société-historique de la société

La Société actuellement dénommée Techniline a été constituée en octobre 2003 sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée dénommée Soltis.

La société Soltis a réalisé aux termes de plusieurs opérations la prise de contrôle de la société SAS Groupe Ciné Phot et, via cette société, de ses filiales.

Le Groupe Ciné Phot était initialement composé de la société mère SAS Groupe Ciné Phot et de ses filiales Techni Ciné Phot (TCP, créée en 1966), ETS Photo Service July et Techni Service Assistance (toutes deux créées à la fin des années 1970).

Le financement de la prise de contrôle du Groupe Ciné Phot avait nécessité initialement la souscription d'un emprunt bancaire de 5.000.000 € et la réalisation en date du 18 juin 2004 d'une augmentation du capital social souscrite par des investisseurs professionnels du Private Equity. Le 18 juin 2004, Techni Ciné Phot faisait en effet l'objet d'un LBO de la part du fonds d'investissement PERFECTIS.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 juin 2005, la société a effectué sa transformation en Société Anonyme à Conseil d'administration et a adopté de nouveaux statuts dans le but de faire appel public à l'épargne. A cette occasion la société a modifié sa dénomination pour adopter « Techniline ».

Durant cet exercice 2005, une restructuration a permis de simplifier l'architecture du groupe en procédant à la dissolution sans liquidation (art. 1844-5 du Code Civil) des sociétés SAS Groupe Ciné Phot, Techni Service Assistance et ETS Photo Service July.

Au 1er septembre 2005, le groupe Techniline se composait des deux seules entités :

- la société mère Techniline,
- et sa filiale d'exploitation Techni Ciné Phot au travers de laquelle le groupe Techniline était connu de ses clients et partenaires commerciaux.

Les actions de Techniline ont été admises sur le compartiment privé Alternext (groupe de cotation EA) le 5 août 2005 à l'issue d'un placement privé (cf. notice Euronext n° 2005-0051).

Le 20 octobre 2005, les actions de Techniline ont été transférées sur le compartiment public d'Alternext (groupe de cotation E1) suite à la réalisation d'un placement global. Cette opération a reçu le visa n° 05-696 de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 septembre 2005.

Les actions de la Société ont été admises sur Alternext le 3 août 2005 aux termes de la notice Euronext n° 2005-0051, l'introduction des actions sur le marché ayant été fixée au 5 août suivant.

Cette capitalisation a permis de donner à la Société les ressources financières pour poursuivre sa croissance ; la Société a notamment effectué un remboursement anticipé de son emprunt à hauteur de 2.500.000 €.

Au cours de l'exercice 2006, la filiale Techni Ciné Phot a acquis le fonds de commerce de la SA Phaselys.

A partir du 1^{er} avril 2007, le personnel de Techniline a été transféré chez sa filiale Techni Ciné Phot.

En 2008, dans un contexte de crise, le chiffre d'affaires du groupe Techniline recule fortement. En 2009, le groupe a entendu réagir face à cet environnement économique défavorable en menant une restructuration globale de manière à optimiser son organisation. Cette restructuration a porté sur :

- la gestion des effectifs (deux plans successifs en 2009),
- la réduction significative du niveau des charges fixes,
- et la mise en place d'une politique nouvelle de « proximité relationnelle constante » avec les clients.

En 2010, le groupe Techniline connaît les premiers effets des restructurations de 2009. Les charges de personnel sont considérablement en baisse.

En 2012, le groupe Techniline a cédé sa branche d'activité audiovisuelle (« Audio Pro » et « Vidéo Pro »). De fait, le fonds de commerce acquis en 2006 et se rattachant à cette activité a été vendu et sorti de l'actif des comptes du groupe Techniline.

En 2013, la cession de cette branche d'activité impactait le chiffre d'affaires de 4,5M€. La société a alors développé un catalogue vers l'image, ouvrant son offre aux smartphones et tablettes, et réduit sa dépendance à certaines marques. Une nouvelle réorganisation des équipes a été entreprise par ailleurs.

Dans un contexte d'effondrement du chiffre d'affaires, les mesures mises en œuvre par Techniline depuis 2008 n'ont cependant pas été suffisantes pour pérenniser le retour à la croissance et maintenir la rentabilité opérationnelle.

Cette situation a conduit la filiale Techni Ciné Phot (TCP) à solliciter l'ouverture d'une procédure judiciaire le 5 août 2014.

Devant l'importance des pertes et l'insuffisance de trésorerie, le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé la liquidation judiciaire de TCP le 6 août 2014.

Techniline, holding sans autre activité que la gestion de sa participation dans Techni Ciné Phot n'a plus d'activité depuis la mise en liquidation judiciaire de sa filiale en août 2014.

2.5.2 Investissements

2.5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société

Techniline n'a réalisé aucun investissement durant les 3 derniers exercices.

2.5.2.2 Principaux investissements de la Société en cours

Techniline n'a aucun investissement en cours.

2.5.2.3 Principaux investissements futurs de la Société

Les investissements futurs de Techniline correspondent aux développements des activités actuelles de Groupe Unika et sont décrits au paragraphe 3.3.1.4 ci-dessous.

2.6 APERÇU DES ACTIVITES

2.6.1 Principales activités

Depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot intervenue le 6 août 2014, Techniline, est une société qui ne développe aucune activité opérationnelle.

2.6.2 Principaux marchés

Néant.

2.6.3 Evènements exceptionnels

L'unique filiale de Techniline, Techni Ciné Phot a été placée en liquidation judiciaire le 6 août 2014.

2.6.4 Dépendance de la Société

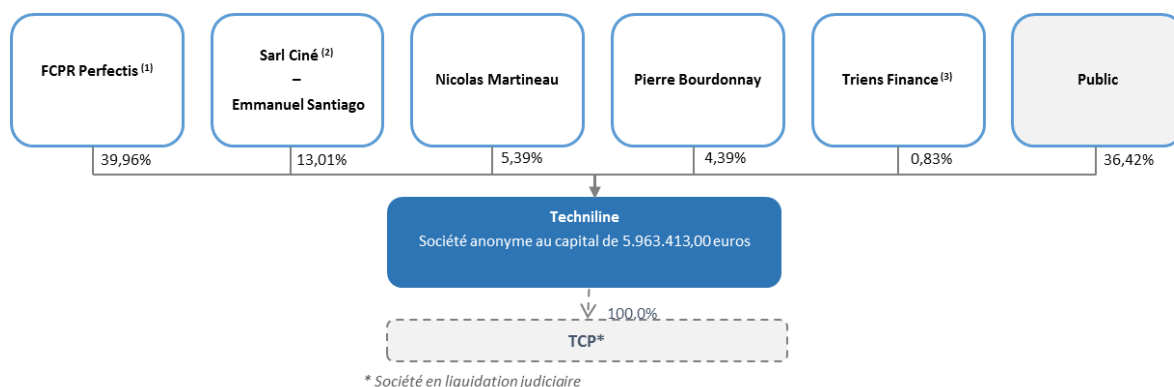
Néant.

2.7 ORGANIGRAMME

2.7.1 Description du groupe

Techniline est une société holding sans activité depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot intervenue le 6 août 2014.

L'organigramme simplifié de Techniline au 31 décembre 2014 est le suivant :



(1) FCPR Perfectis 1 est un véhicule d'investissement géré par la société Perfectis Private Equity

(2) Holding personnelle de M. Emmanuel Santiago

(3) Holding personnelle de M. Gabriel Fossorier

2.7.2 Filiales importantes de la Société

Techniline détient 100% du capital de la société Techni Ciné Phot actuellement en cours de liquidation.

2.8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

2.8.1 Immobilisation corporelle

Néant.

2.8.2 Questions environnementales concernant les immobilisations corporelles de la Société

Néant.

2.9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

2.9.1 Situation financière

La situation financière de Techniline au 31 décembre 2014 a été présentée dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Bilan Techniline Comptes sociaux (en euros)	31/12/2014	31/12/2013	Ecart 2014/2013
Total actif immobilisé		5 079 529	- 5 079 529
Total actif circulant	159 826	152 916	6 910
Total actif	159 826	5 232 445	-5 072 619
Capitaux propres	-15 344	5 092 303	-5 107 647
Total provisions et dettes	175 170	140 141	35 029
Total passif	159 826	5 232 445	-5 072 619

Le bilan 2014 reflète la mise en liquidation judiciaire de la société Techni Ciné Phot (par décision du Tribunal de commerce de Nanterre le 06 août 2014), l'unique filiale de Techniline.

La date de cessation des paiements a été fixée au 1^{er} janvier 2014. Les titres TCP ont été dépréciés à 100% au 31 décembre 2014 par une provision de 4 345 297 euros.

Par ailleurs, la société s'est portée caution auprès du factor de sa filiale Techni Ciné Phot. Un accord a été trouvé avec le factor, Groupe Unika s'étant engagé à régler la somme de 55.000 euros pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion. Une provision pour risque du même montant a donc été comptabilisée au 31 décembre 2014.

Compte de résultat Techniline Comptes sociaux (en euros)	31/12/2014	31/12/2013	Ecart 2014/2013
Chiffre d'affaires net	-	21 728	-21 728
Résultat d'exploitation	-65 932	-49 143	-16 789
Bénéfice (perte)	-5 107 647	-51 367	-5 056 280

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, la société Techniline n'a enregistré aucun produit d'exploitation, compte tenu de la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot.

2.9.2 Résultat d'exploitation

Cf. Rapport de gestion pour l'exercice 2014.

2.9.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, nouveaux développements

Techniline n'a plus d'activité à ce jour. Les facteurs influents sur le résultat d'exploitation sont donc faibles.

2.9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

L'unique filiale de Techniline, la société Techni Ciné Phot a été placée en liquidation judiciaire le 6 août 2014.

A la date du présent Document, Techniline est une société holding sans activité.

2.9.2.3 Stratégie ou autres facteurs pouvant influencer sur les opérations de la Société

Aucune stratégie ou aucun facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de Techniline au cours de l'exercice 2014.

La Fusion présentée dans le présent Document influera de manière significative sur les opérations de Techniline qui va développer les activités de Groupe Unika décrites au Chapitre 3, ce qui s'inscrit dans le cadre de son objet social actuel (Cf. paragraphe 2.20.2.1 ci-dessous).

2.10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Les comptes sociaux (exercices 2013 et 2014) et les comptes consolidés (exercice 2013) de Techniline sont incorporés par référence au présent document et figurent dans les rapports financiers annuels 2013 et 2014 de la Société.

2.10.1 Informations sur les capitaux de la Société

Cf. comptes annuels 2014 de Techniline présentés dans le paragraphe 2.19.1.1 ci-dessous.

2.10.2 Source et montant des flux de trésorerie de la Société

Cf. comptes annuels 2014 de Techniline présentés dans le paragraphe 2.19.1.1 ci-dessous.

2.10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société

Cf. comptes annuels 2014 de Techniline présentés dans le paragraphe 2.19.1.1 ci-dessous.

2.10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Cf. comptes annuels 2014 de Techniline présentés dans le paragraphe 2.19.1.1 ci-dessous.

2.10.5 Sources de financement attendues

Cf. comptes annuels 2014 de Techniline présentés dans le paragraphe 2.19.1.1 ci-dessous.

2.11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Néant.

2.12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

2.12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société

Dès 2013, le marché d'expertise du groupe Techniline, connaissait une forte régression.

Les mesures mises en œuvre par Techniline depuis 2008 et poursuivies en 2014 n'ont pas été suffisantes pour pérenniser le retour à la croissance et maintenir la rentabilité opérationnelle dans un contexte d'effondrement du chiffre d'affaires.

Cette situation a conduit la filiale Techni Ciné Phot à solliciter l'ouverture d'une procédure judiciaire le 5 août 2014.

Devant l'importance des pertes et l'insuffisance de trésorerie, le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé la liquidation judiciaire de TCP le 6 août 2014.

Depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot intervenue le 6 août 2014, Techniline, est une holding cotée sur Alternext sans activité et sans actif.

2.12.2 Tendances et évènements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société

Du fait de la fusion-absorption de Groupe Unika par Techniline, cette dernière va développer les activités de Groupe Unika décrites au Chapitre 3 du présent Document, ce qui s'inscrit dans le cadre de son objet social actuel (Cf. paragraphe 3.1.4 ci-dessous).

2.13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

2.14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.14.1 Composition du Conseil d'administration et de la direction générale

Conformément aux dispositions statutaires (article 16.1 des statuts), le Conseil d'administration peut être composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et la durée de leur mandat est de 6 années (article 16.2 des statuts). La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Conseil d'administration est de 70 ans (article 16.2 des statuts).

A la date du présent Document, le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Dénomination des membres et adresse professionnelle	Fonction exercée dans la Société	Date d'entrée au Conseil	Date d'échéance du mandat
Mr Gabriel FOSSORIER 41-43, rue Saint-Dominique- 75007 PARIS	Administrateur et Président Directeur Général	Le Conseil d'administration du 2 février 2015 a nommé Gabriel FOSSORIER, par cooptation, en remplacement de la société PERFECTIS PRIVATE EQUITY administrateur démissionnaire.	Assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes du dernier exercice écoulé.
Mr Nicolas MARTINEAU 164 boulevard Haussmann, 75 008 Paris	Administrateur	Assemblée générale du 16 juin 2005.	Assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes du dernier exercice écoulé.
Mr Hervé COURVOISIER 164 boulevard Haussmann, 75 008 Paris	Administrateur	Nomination par cooptation par le Conseil d'administration du 19 avril 2010. Ratification de la nomination par l'Assemblée générale du 8 juin 2010.	Assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes du dernier exercice écoulé.
Groupe UNIKA SA, Représenté par M. Moshey GORSO 3 avenue Hoche-Hall 3 75 008 Paris	Administrateur	Le Conseil d'administration du 2 février 2015 a nommé Groupe UNIKA SA, représenté par M. Moshey GORSO, par cooptation, en remplacement de M. Gilles GAGNIER administrateur démissionnaire.	Assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

Il sera proposé à l'assemblée générale de 3 juin 2015, comme mentionné dans le rapport du Conseil d'administration à ladite assemblée générale, et sous condition suspensive de la réalisation de la Fusion :

- d'une part, de ratifier les cooptations du Conseil d'administration du 25 juillet 2014, et du 2 février 2015 et

- d'autre part, sous réserve de réalisation de la Fusion, de constater les démissions de Monsieur Gabriel FOSSORIER, Monsieur Nicolas MARTINEAU et de la société Groupe Unika, de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Hervé COURVOISIER et de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Moshey GORSO, Monsieur Yossef GORSO et Monsieur Menahem COHEN.

Par ailleurs, sous réserve de la réalisation de la Fusion, M. Moshey GORSO serait nommé Président Directeur Général de Techniline.

2.14.1.1 Déclaration concernant les organes d'administration

Au cours des cinq dernières années, aucun administrateur :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par des organismes professionnels désignés),
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.14.1.1.1 Biographies des administrateurs et directeurs généraux

M. Gabriel FOSSORIER est né le 27 janvier 1963. Il est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce de Paris et de l'Advanced Management Program de l'INSEAD.

M. Nicolas MARTINEAU est né le 16 septembre 1953. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA).

M. Hervé COURVOISIER est né le 8 septembre 1951. Il est diplômé de l'Idrac Paris (BTS Management des Unités Commerciales).

M. Moshey GORSO (représentant de la société Groupe Unika) est né le 13 juin 1972. M. Moshey GORSO dispose d'une expérience de près de vingt ans dans le secteur de la distribution de produits informatiques.

2.14.1.1.2 Autres fonctions ou mandats exercés par les administrateurs et directeur généraux

	Autres mandats et fonctions en cours hors de la Société actuellement	Autres mandats et fonctions en cours hors de la Société au cours des cinq dernières années
Mr Gabriel FOSSORIER	Président du directoire de PERFECTIS PRIVATE EQUITY ; -Président du conseil de surveillance de QUASARD INVESTISSEMENT et SOLLYA ; -Membre du conseil de surveillance d'ARBATAX, ATEXO HOLDING, FINANCIERE CASTELLET, LINDERA, SARMATE ; -Président de CAURIS -Gérant de SCI DRAGONARDS, TRIENS FINANCE EURL, DUCAT FINANCE EURL	-Président du conseil de surveillance de CAP VERT et GB GESTION
Mr Nicolas MARTINEAU	<i>néant</i>	
Mr Hervé COURVOISIER	<i>néant</i>	-Salarié chez ACTEMA CONSULTING SARL exerçant une activité de consulting auprès de la Direction Générale de BRICORAMA
Groupe Unika Représenté par M. Moshey GORSD	- Président de la société UNIKA MULTIMEDIA - Président de la société ACHETERNET - Administrateur de la société AGORUS - Administrateur de la société FOCH PARTNERS - Gérant de la société SUD INVEST - Gérant de la société DAY BY DAY COMMUNICATION - Président de la société D2 DIFFUSION	

2.14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la Société

A la connaissance de la Société Techniline, il n'existe pas, à la date du présent Document, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et des directeurs généraux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est rappelé que le Conseil d'administration réuni le 2 février 2015 a décidé de coopter en qualité d'administrateur la société Groupe Unika représentée par M. Moshey GORSO, en remplacement de M. Gilles GAGNIER démissionnaire.

2.14.3 Rémunérations et avantages

La présentation des rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux est réalisée conformément à la « *Recommandation relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux* » inclus dans la Position - Recommandation AMF n°2009-16 modifié le 17 décembre 2013.

(Article 22 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRESIDENT, DU DIRECTEUR GENERAL, DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES ET DES MANDATAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22.1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

22.2 - La rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des Directeurs Généraux Délégués est déterminée par le Conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

22.3 - Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 32 des statuts.

22.4 - Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction générale et ceux liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi.)

2.14.4 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le tableau 1 ci-dessous présente une synthèse de tous les éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux correspondant aux exercices 2013 et 2014. Ces éléments sont détaillés dans les tableaux suivants.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013	Exercice 2014
M. Gilles GAGNIER (PDG à compter du 25/07/2014)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-
M. Zacharia CHTIOUI (PDG du 17/01/2013 au 16/07/2014)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	160.000	78.750
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL		

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Gilles GAGNIER				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	30.000	0-
Rémunération pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
M. Zacharia CHTIOUI				
Rémunération fixe	135.000 €	135.000€	78.750€	78.750€
Rémunération variable	25.000 €	25.000€		
Rémunération pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	160.000 €	160.000€	78.750€	78.750€

2.14.5 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Administrateurs non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2014
Perfectis Private Equity		
Jetons de présence	10.000€	-
Autres rémunérations	-	-
M. Nicolas MARTINEAU		
Jetons de présence	1.000€	-
Autres rémunérations	-	-
M. Hervé COURVOISIER		
Jetons de présence	1.000€	-
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	12.000€	-

2.14.6 Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties et actions de performances attribuées aux mandataires sociaux de la Société

Néant.

2.14.7 Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites, ou autres avantages

Néant.

2.15 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.15.1 Durée des mandats

Les informations relatives à la date d'entrée en fonction de chaque administrateur et dirigeant, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction sont insérées au paragraphe 2. 14.1 ci-dessus.

A ce titre, le paragraphe 16.2 des statuts « Durée des fonctions – Limite d'âge » stipule que :

«Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles. »

2.15.2 Informations sur les contrats de service

A la date du présent Document, il n'existe pas de conventions conclues entre les membres du Conseil d'administration et la Société. Il est rappelé que la Société n'a plus de filiale opérationnelle.

2.15.3 Informations sur les comités

Les statuts de Techniline ne prévoient actuellement pas les modalités de création de comités.

Concernant le comité d'audit visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce, étant donné la taille et la structure de Techniline, il n'existe pas de comité d'audit, la Société se place dans le cadre de l'exemption de l'article L.823-20 4° du code de commerce.

Le Conseil d'administration assume la mission attribuée aux comités d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.

2.15.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise

Techniline est une holding sans activité depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot le 6 août 2014.

A la date du présent Document, en raison de sa taille et n'étant pas cotée sur un marché réglementé Techniline ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Néanmoins, suite à la Fusion, Techniline réfléchit cependant à adopter comme code de référence le Code de gouvernement d'entreprise proposé par Middledenext pour les valeurs moyennes et petites.

2.15.5 Contrôle interne

2.15.5.1 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2014

N/A

2.15.5.2 Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2013

N/A

2.16 SALARIES

2.16.1 Nombre de salariés

Techniline n'emploie à ce jour aucun salarié.

2.16.2 Participations et stock-options

Néant.

2.16.3 Accord de participation et intéressement du personnel

Néant.

2.17 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

2.17.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent Document, l'actionnariat de la Société est le suivant :

Actionnariat Techniline	Nombre actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
FCPR Perfectis 1 (1)	2 382 844	39,96%	4 765 688	52,80%
Gabriel Fossorier	1	0,00%	1	0,00%
Triens Finance (2)	49 502	0,83%	99 004	1,10%
Nicolas Martineau	321 452	5,39%	641 149	7,10%
Hervé Courvoisier	100	0,00%	200	0,00%
Groupe Unika	1	0,00%	1	0,00%
Emmanuel Santiago	1	0,00%	2	0,00%
Société Cine (3)	775 749	13,01%	775 749	8,60%
Pierre Bourdonnay	261 990	4,39%	523 980	5,81%
Public	2 171 773	36,42%	2 219 317	24,59%
TOTAL	5 963 413	100,00%	9 025 091	100,00%

* Le pourcentage de droits de vote théorique est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote conformément au mode de calcul préconisé par l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.

(1) FCPR Perfectis 1 est un véhicule d'investissement géré par société Perfectis Private Equity

(2) Holding personnelle de M. Gabriel Fossorier

(3) Holding personnelle de M. Emmanuel Santiago

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

2.17.2 Droits de vote

Les actions sont toutes de même catégorie. Chaque action donne droit à un droit de vote, sous réserve de l'attribution d'un droit de vote double accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, tel que décrit au paragraphe 2.20.2.3 ci-dessous.

2.17.3 Contrôle de la Société

Au sens de l'article L.233-3, I du code de commerce, Techniline est contrôlée par FCPR Perfectis 1 qui possède plus du tiers du capital et plus de 50% des droits de vote.

FCPR Perfectis 1 est un véhicule d'investissement géré par la société Perfectis Private Equity. Cette prise de participation de ce fonds de Private Equity s'est opérée le 18 juin 2004 dans le cadre du financement de la prise de contrôle par la Société du Groupe Techni Ciné Phot.

A la date du présent Document, Techniline ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise. Techniline est en effet, une société holding sans activité depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot le 6 août 2014.

Ainsi, en raison de sa taille et n'étant pas cotée sur un marché réglementé, à la date du présent Document Techniline ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Néanmoins, suite à la Fusion, Techniline réfléchit cependant à adopter comme code de référence le Code de gouvernement d'entreprise proposé par Middlednext pour les valeurs moyennes et petites.

2.17.4 Accords portant sur le contrôle

Néant.

2.17.5 Pactes d'actionnaires

Néant.

2.18 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

2.18.1 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Gestion centralisée de trésorerie

Personnes concernées :

- La **S.A.S TECHNI CINE PHOT**

Objet et modalités essentielles de la convention :

Convention de gestion centralisée conclue le 1^{er} juin 2002 et de son avenant n°2 du 30 juin 2007.
Au titre de cette convention, le solde de l'avance accordé par la société TECHNI CINE PHOT à la société TECHNILINE s'élève à 40 000 euros au 31 décembre 2014.

Saint-Grégoire et Betton, le 23 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

2 ET 2 AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Emmanuel BOURGEOIS

ARPEGE AUDITEURS LDA

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Laurent DHERBEY

2.18.2 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Gestion centralisée de trésorerie

Personnes concernées :

- La **S.A.S TECHNI CINE PHOT**

Objet et modalités essentielles de la convention :

Convention de gestion centralisée conclue le 1^{er} juin 2002 et de son avenant n°2 du 30 juin 2007.
Au titre de cette convention, le solde de l'avance accordé par la société TECHNI CINE PHOT à la société TECHNILINE s'élève à 75 873 euros au 31 décembre 2013.

Au titre de l'exercice 2013, TECHNI CINE PHOT a facturé à votre société 2 224 euros d'intérêts sur compte courant.

Saint-Grégoire et Betton, le 30 avril 2014
Les commissaires aux Comptes

2 ET 2 AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Emmanuel BOURGEOIS

ARPEGE AUDITEURS LDA

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Laurent DHERBEY

2.19 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

2.19.1 Informations historiques - Comptes sociaux et annexes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013

2.19.1.1 Etats financiers au 31 décembre 2014

— Bilan actif

Bilan-Actif (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles nettes	-	734 232
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	4 345 297
Total actif immobilisé	-	5 079 529
Stocks	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	159 679	152 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147	642
Total actif circulant	159 826	152 916
Total actif	159 826	5 232 445

— Bilan passif

Bilan-Passif (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	5 963 413	5 963 413
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 104	2 909 104
Réserves	101 476	101 476
Report à nouveau	-3 881 690	-3 830 323
Résultat net	-5 107 647	-51 367
Capitaux propres	-15 344	5 092 303
Provisions pour risques et charges	55 000	-
Emprunts et dettes financières diverses (*)	40 000	99 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 170	36 663
Dettes fiscales et sociales	-	4 259
Autres dettes	-	-
Total provisions et dettes	175 170	140 142
Total passif	159 826	5 232 445
*dont comptes courants créditeurs	-	-

— **Compte de résultat**

Compte de résultat (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Production vendue (services)	-	21 728
Autres produits	-	-
Chiffre d'affaires net	-	21 728
Achat de marchandises	-	-
Autres achats et charges externes	65 932	58 410
Impôts, taxes et versements assimilés	-	461
Frais de personnel	-	-
Dot. d'exploitation sur Immobilisations (amortissements et provisions)	-	-
Autres charges	-	12 000
Total charges d'exploitation	65 932	70 871
Résultat d'exploitation	-65 932	-49 142
Produits financiers	-	-
Charges financières	4 345 297	2 224
Résultat financier	-4 345 297	-2 224
Résultat courant avant impôts	-4 411 229	-51 367
Produits exceptionnels	4 792 813	-
Charges exceptionnelles	5 489 232	-
Résultat exceptionnel	-696 418	0
Impôts sur les sociétés	-	0
Bénéfice (perte)	-5 107 647	-51 367

— **Annexe**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Transfert de siège social :

- l'Assemblée générale du 19 juin 2014 a approuvé le transfert du siège social au 86/115 avenue Louis Roche à Gennevilliers (92230).
- Le Conseil d'administration du 05 février 2015 a décidé de transférer le siège social au 164 bd Haussmann 75008 Paris.

Mise en liquidation de la filiale Techni Cine Phot :

- la filiale Techni Cine Phot, détenue à 100% a été mise en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de commerce de Nanterre le 06 août 2014. La date de cessation des

paiements a été fixée au 1er janvier 2014. Les titres TCP ont été dépréciés à 100% au 31/12/2014 par une provision de 4 345 297 euros.

Continuité d'exploitation :

-Les conseils d'administration de Techniline et de Groupe Unika, réunis respectivement les 9 et 16 décembre 2014, ont approuvé le principe d'une fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline. L'opération devrait être finalisée avant fin mai 2015. La réussite de cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Périmètre d'intégration fiscale :

La mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot (TCP) intervenue le 6 août 2014. Un liquidateur ayant été nommé pour procéder à la liquidation.

Consolidation :

La société n'exerce plus aucun contrôle sur la filiale TCP. Les dirigeants n'ont plus l'utilisation des actifs et ne peuvent diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise. Ainsi il y a une perte réelle de contrôle car un liquidateur a été nommé. De plus aucun avenir n'est envisageable pour la filiale.

Le groupe subsistant est composé de la holding Techniline sans activité et sans actif, qui reste cotée sur Alternext, et d'une filiale TCP sans avenir. Le groupe économique n'existe plus.

Sur ces motifs, la direction a pris la décision de ne pas établir de comptes consolidés au 31/12/2014.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Réévaluations	Augmentations Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 434 232		
Autres participations	TOTAL	4 345 297		
	TOTAL GENERAL	9 779 529		

		Diminutions Poste à Poste	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		5 434 232		
Autres participations				4 345 297	4 345 297
	TOTAL			4 345 297	4 345 297
	TOTAL GENERAL		5 434 232	4 345 297	4 345 297

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		55 000			55 000
TOTAL		55 000			55 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	4 700 000		4 700 000		
Sur titres de participation		4 345 297			4 345 297
TOTAL	4 700 000	4 345 297	4 700 000		4 345 297
TOTAL GENERAL	4 700 000	4 400 297	4 700 000		4 400 297
Dont dotations et reprises					
financières		4 345 297			
exceptionnelles		55 000	4 700 000		

La société s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP. Des négociations laissent présager qu'il serait possible de trouver un compromis à hauteur de 55 000 euros. Une provision pour risque du même montant a été comptabilisée.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	141 958	141 958	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 721	17 721	
TOTAL	159 679	159 679	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 170	80 170		
Groupe et associés	40 000	40 000		
TOTAL	120 170	120 170		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Nombre de titres		
			Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.000	5 963 413			5 963 413

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Mali de fusion

Ce mali de 5 434 232 euros est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005. Ce mali technique a fait l'objet d'un test de valeur lors de la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le groupe n'exerce plus d'activité depuis la mise en liquidation judiciaire de la filiale TCP, le mali de fusion n'ayant plus d'objet il a été décidé de le sortir de l'actif en totalité. La provision antérieurement constatée est neutralisée par une reprise de 4 700 000 euros. L'impact sur le résultat est de 734 232 euros.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Des discussions avec le liquidateur de la filiale TCP ont permis de trouver un accord pour le solde du compte courant de la filiale TCP à 40 000 euros.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	5 143 669
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	51 366-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	5 092 303
Apports reçus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	5 092 303
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	51 366-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	5 040 937
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	51 366-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	51 366-

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Techniline a opté pour l'intégration fiscale avec sa filiale Techni Ciné Phot en 2005. L'option a été renouvelée en 2010 et donc prend fin en 2015. Depuis le 31 décembre 2009, une créance sur le Trésor d'un montant de 118 612 € est inscrite à l'actif du bilan jusqu'au 31 décembre 2014.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6400 euros HT au titre du contrôle légal des comptes.

2.19.1.2 Etats financiers au 31 décembre 2013

– Bilan actif

Bilan-Actif (en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles nettes	734 232	734 232
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	4 345 297	4 345 297
Total actif immobilisé	5 079 529	5 079 529
Stocks	-	-
Clients et comptes rattachés	-	28 598
Autres créances	152 274	119 487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	642	1 643
Total actif circulant	152 916	149 728
Total actif	5 232 445	5 229 257

– Bilan passif

Bilan-Passif (en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	5 963 413	5 963 413
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 104	2 909 104
Réserves	101 476	101 476
Report à nouveau	-3 830 323	-3 733 692
Résultat net	-51 367	-96 631
Capitaux propres	5 092 303	5 143 669
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (*)	99 219	78 292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 663	7 296
Dettes fiscales et sociales	4 259	-
Autres dettes	-	-
Total provisions et dettes	140 141	85 588
Total passif	5 232 445	5 229 257
*dont comptes courants créditeurs	-	-

— **Compte de résultat**

Compte de résultat (en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Production vendue (services)	21 728	23 912
Autres produits	-	1
Chiffre d'affaires net	21 728	23 913
Achat de marchandises	-	-
Autres achats et charges externes	58 410	74 809
Impôts, taxes et versements assimilés	461	363
Frais de personnel	-	-
Dot. d'exploitation sur Immobilisations (amortissements et provisions)	-	-
Autres charges	12 000	12 000
Total charges d'exploitation	70 871	87 172
Résultat d'exploitation	-49 143	-63 259
Produits financiers	-	-
Charges financières	2 224	722
Résultat financier	-2 224	-722
Résultat courant avant impôts	-51 367	-63 981
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-32 650
Résultat exceptionnel	-	-32 650
Impôts sur les sociétés	-	-
Bénéfice (perte)	-51 367	-96 631

— **Annexe**

1. Faits majeurs

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Aucun événement significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés de Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au dernier prix d'achat

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale, et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, Voir Annexe 1

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Mali technique

Ce mali de 5 434 232 euros est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005.

Ce mali technique a fait l'objet d'un test de valeur lors de la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011 qui a entraîné la constatation d'une provision pour dépréciation de 4 700 000 euros.

2.1.3.2 Amortissement

Les logiciels et progiciels sont amortis en linéaire ou dégressif sur 2-3 ans.

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

2.1.4.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2-5 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales

Les titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition et font l'objet d'une provision le cas échéant

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiale (à détailler) (+ 50% du capital détenu par la société)											
SAS Techni Ciné Phot	1 600 000	2 667 987	100,00	4 345 297	4 345 297			28 996 502	-233 503	-	
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											

2.1.6 Créances immobilisées

Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation

Capital souscrit non appelé	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	
Participations TCP	4 345 297
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Capital souscrit appelé, non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Instruments de trésorerie actifs	
Disponibilités	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	75 873
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (Intégration Fiscale)	23 346
Produits constatés d'avance	
Charges financières	2 224
Produits financiers	-

2.1.7 Créances

2.1.7.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.1.8 Provisions

Tableau 2056, voir Annexe 4

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	5 963 413			5 963 413
Primes, réserves	3 010 579			3 010 579
Report à nouveau	- 3 733 691	- 96 631		- 3 830 322
Résultat	- 96 631	96 631	- 51 367	- 51 367
Subventions d'investissement	-			-
Provisions règlementées	-			-
Autres	-			-
Total	5 143 670	-	- 51 367	- 5 092 303

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5.963.413 actions de 1 euro de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	5 963 413	1 €
Mouvements :		
Augmentation :		
Position de fin d'exercice	5 963 413	1€

2.2.2.2 Autres informations significatives

- Lors de son introduction sur le marché boursier de l'Alternext en 2005, la société a décidé d'attribuer gratuitement un bon de souscription d'action pour chaque action détenue. Trois BSA donnent le droit de souscrire deux actions Techniline de 1 euro de valeur nominale au prix de 3,5 euros chacune, soit 1 075 194 actions.
- Le montant des honoraires relatifs à la mission d'audit légal des cabinets de Commissariat aux comptes ARPEGE et 2et2 s'élèvent à 6.400,00 € H.T. pour le collège des commissaires.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Néant

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2.6 Comptes de régularisation

2.2.6.1 Composition des produits constatés d'avance

Néant.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Le chiffre d'affaires

Les 21 728 € sont uniquement relatifs à des prestations de services France.

3.2 Résultat financier

Le résultat financier est de - 2 224 € se décomposant comme suit :

- Dividendes reçus de Techni Ciné Phot	0
- Intérêts des comptes courants	- 2 224
- Intérêts des emprunts	0
- Revenu des valeurs mobilières	0
- Intérêts des comptes courants	0

3.3 Impôt sur les bénéfices

3.3.1 Ventilation

Techniline a opté pour l'intégration fiscale avec sa filiale Techni Ciné Phot en 2005. L'option a été renouvelée en 2010 et donc prend fin en 2015.

Depuis le 31 décembre 2009, une créance sur le Trésor d'un montant de 118 612 € est inscrite à l'actif du bilan jusqu'au 31 décembre 2014. TCP pourra alors, si elle n'impute pas cette créance sur des paiements d'impôts sur les sociétés, demander le remboursement de ce montant.

4. Autres informations

4.1 Engagements financiers

Néant.

4.2 Effectif moyen

Néant.

2.19.2 Informations financières pro forma

Néant

2.19.3 Etats financiers – comptes consolidés

Néant.

La Société n'exerce plus aucun contrôle sur la filiale TCP. Les dirigeants n'ont plus l'utilisation des actifs et ne peuvent diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise depuis sa mise en liquidation le 6 août 2015. La nomination d'un liquidateur a entraîné une perte réelle de contrôle. Par ailleurs, aucune continuité d'exploitation n'est envisageable pour la filiale.

Le groupe subsistant est composé de la holding Techniline sans activité et sans actif, qui reste cotée sur Alternext, et d'une filiale TCP en liquidation judiciaire.

Sur ces motifs, la direction a pris la décision de ne pas établir de comptes consolidés au 31 décembre 2014.

2.19.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

2.19.4.1 *Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2014 et 2013*

➤ **Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note « Faits caractéristiques de l'exercice - Mise en liquidation de la filiale TECHN I CINE PHOT » de l'annexe relative à la mise en liquidation de la société TECHN I CINE PHOT, filiale à 100 % de la société TECHNILINE intervenue le 6 août 2014 ;
- La note « Faits caractéristiques de l'exercice - Continuité d'exploitation » de l'annexe exposant le rapprochement avec le groupe UNIKA, qui, en cas de réussite, permettrait d'assurer la continuité d'exploitation ;
- La note « Informations générales complémentaires - Consolidation » relative à l'absence d'établissement de comptes consolidés au 31 décembre 2014 du fait la perte de contrôle sur la seule filiale TECHN I CINE PHOT découlant de sa mise en liquidation judiciaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire de votre filiale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette valeur d'inventaire. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Grégoire et Betton, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

2 ET 2 AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par Emmanuel BOURGEOIS

ARPEGE AUDITEURS LDA

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par Laurent DHERBEY

➤ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des malis techniques et des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire de votre filiale, selon les modalités décrites respectivement dans les paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Grégoire et Betton, le 30 avril 2014

Les commissaires aux Comptes

2 ET 2 AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Emmanuel BOURGEOIS

ARPEGE AUDITEURS LDA

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Laurent DHERBEY

2.19.4.2 Autres informations non vérifiées

Néant.

2.19.5 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières annuelles sont en date du 31 décembre 2014 et ont été publiées dans le rapport financier annuel de Techniline:

- Le rapport de gestion
- Les comptes sociaux 2014 sont reproduits au paragraphe 2.19.1.1 ci-dessus
- Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux 2014 est reproduit au paragraphe 2.19.4 ci-dessus

2.19.6 Informations financières intermédiaires et autres

Néant

2.19.7 Politique de distribution des dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois (3) derniers exercices.

2.19.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 5 août 2014, la société Techni Ciné Phot, unique filiale de Techniline, a déclaré la cessation de ses paiements au greffe du tribunal de commerce de Nanterre, et demandé en conséquence, l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, conformément à la loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises et au décret n°2014-736 du 30 juin 2014 pris pour l'application de

l'ordonnance n°2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention de difficultés des entreprises et des procédures collectives.

Le 6 août 2014, le tribunal de commerce de Nanterre a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société Techni Ciné Phot et a fixé à 24 mois à compter du jugement, conformément aux dispositions de l'article L.643-9 du code de commerce, le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être examinée.

Depuis la mise en liquidation judiciaire de la société Techni Ciné Phot (unique filiale de Techniline), l'objectif du Conseil d'administration de Techniline a été de trouver une solution pour cette holding sans autre activité que la gestion de sa participation dans Techni Ciné Phot, de manière à lui éviter également la liquidation judiciaire.

Le 9 décembre 2014, le Conseil d'administration de Techniline a ainsi approuvé le principe d'une fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline.

Par cette opération les actifs de Groupe Unika et les activités complémentaires développées par Groupe Unika seraient transférés au profit de Techniline, de sorte que cette dernière puisse disposer des moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble ainsi constitué.

Techniline est redevable auprès de deux principaux créanciers à savoir le liquidateur de sa filiale Techni Ciné Phot d'une part, et le factor de cette dernière d'autre part.

Ainsi, afin de solder le compte courant dû par Techniline à sa filiale Techni Ciné Phot de l'ordre de 99K€, un accord a été trouvé avec le liquidateur de TCP par Groupe Unika qui s'est engagé à régler la somme de 40.000 euros au liquidateur pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Techniline s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP pour un montant de l'ordre de 600K€. Après négociation, un accord a été trouvé avec le factor, Groupe Unika s'étant engagé à régler la somme de 55.000 euros pour solde de tout compte au jour de la réalisation de la Fusion.

Si l'opération ne devait pas avoir lieu, ces accords seraient annulés et la société Techniline serait redevable de l'intégralité des montants. Or Techniline n'étant pas en mesure de les honorer il est probable qu'une procédure de liquidation judiciaire soit mise en œuvre.

En conséquence, cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

2.19.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot intervenue le 6 août 2014, Techniline, est une holding cotée sur Alternext sans activité.

A la connaissance de la Société, il n'y pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de Techniline depuis le 31 décembre 2014.

2.20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.20.1 Capital social

2.20.1.1 Capital souscrit

Le montant du capital social est de 5.963.413,00 euros. Il est divisé en 5.963.413 actions de même nature, toutes entièrement libérées. La valeur nominale par action est de 1 euro.

L'assemblée générale mixte convoquée pour le 3 juin 2015 prévoit la mise en œuvre d'une réduction de capital motivée par des pertes de 5.903.779 euros:

- par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,01 euro ramenant ainsi le capital social de 5.963.413 euros à 59 634 euros
- par imputation du montant de la réduction de capital, soit 5.903.779 euros sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau » (post affectation du résultat 2014) dont le montant se trouve en conséquence ramené de (8.989.337) euros à (3.085.558) euros.

Il est également prévu dans cette même assemblée générale et sous condition suspensive de la réalisation de la Fusion, de procéder à un regroupement d'action

Ce regroupement sera réalisé de telle sorte que cinq cent vingt-trois (523) actions anciennes de même nominal (soit un pair théorique par action de 0,01 euro) seront échangées contre une (1) action nouvelle de même nominal (soit un pair théorique par action de 5,23 euros).

2.20.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant.

2.20.1.3 Actions détenues par la Société – Programme de rachat d'actions

Néant.

2.20.1.4 Titres donnant accès au capital

A la date du présent Document, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital.

2.20.1.5 Capital autorisé non émis

A la date du présent Document, il n'existe aucune délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social.

Il sera proposé à l'assemblée générale de Techniline du 3 juin 2015 d'accorder les délégations résumées dans le tableau ci-dessous, et mentionnées en intégralité en Annexe 3.

N°	Objet de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Date et durée de l'autorisation
34	Émissions avec droit préférentiel Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Actions : 30 M€ de nominal ¹ Titres de créances : 30 M€	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2017
35	Émissions sans droit préférentiel ouverte au public Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Actions : 30 M€ de nominal ^{1&2} Titres de créances : 30 M€	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2017
36	Placement privé - Émissions sans droit préférentiel ouverte aux investisseurs qualifiés (offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Montant nominal maximum fixé à 20% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ^{1&2} Dans la limite de 20% du capital par an	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2017
37	Emissions sans droit préférentiel au profit d'une catégorie de personnes (conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce) Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières diverses	Actions : 30 M€ de nominal ^{1&2}	18 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 octobre 2016
38	Emissions de bon de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes (conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce)	10 % du capital ^{1&3}	18 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 octobre 2016
39	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	30 M€ ¹	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2017
40	Augmentation des montants des émissions en cas de demandes excédentaires	15% de l'émission initiale et dans la limite du plafond global fixé à la résolution n°41 ⁴	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2017
42	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015

			soit jusqu'au 3 août 2017
43	Augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail (dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de commerce)	5% du capital	
44	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	10% du capital	38 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2018
45	Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article 225-185, de la Société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L 225-180 du code de commerce	10% du capital ³	26 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 août 2017
46	Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	50% du capital	18 mois à compter de l'AG du 3 juin 2015 soit jusqu'au 3 octobre 2016

¹ s'imputant sur le plafond de la résolution n° 41 ;

² le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum à la moyenne pondérée des cours des cinq dernières séances de bourse sur le compartiment Alternext d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 30% ;

³ le prix de souscription des actions sur exercice des BSA sera au moins égal au minimum prévu à la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse sur le compartiment Alternext d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 70% ;

⁴ le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu de la délégation donnée au Conseil d'administration au titre des délégations de compétence prévues par les 34ème, 35ème, 36ème, 37ème, 38ème 39ème et 40ème résolutions à un montant nominal global de trente millions d'euros 30 000 000 € .

2.20.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date du présent Document, il n'existe pas, à la connaissance de Techniline, de mécanismes optionnels susceptibles d'affecter le capital social de Techniline.

2.20.1.7 Evolution du capital social des trois derniers exercices

Le capital social est fixé à 5.963.413 euros et est divisé en 5.963.413 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées.

Aucune opération sur le capital social de Techniline n'est intervenue au cours des trois derniers exercices. Le capital social de Techniline n'a donc pas évolué depuis le 31 décembre 2012.

Il est précisé que dans son rapport, le Conseil d'administration propose dans les 23^{ème} et 24^{ème} résolutions de l'ordre du jour de la prochaine assemblée mixte de Techniline de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes de 5.903.779 euros par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,01 euro, ramenant ainsi le capital social de 5.963.413 euros à 59 634 euros par imputation du montant de la réduction de capital, soit 5.903.779 euros sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau » (post affectation du résultat 2014) dont le montant se trouve en conséquence ramené de (8.989.337) euros à (3.085.558) euros

Techniline procèdera également à l'imputation de la somme de 2.909.104 euros du compte « Report à nouveau » débiteur sur le compte « prime d'émission » tel qu'il figure dans les comptes au 31 décembre 2014, qui sera ainsi ramenée de 2.909.104 euros à 0 euro.

Après ces imputations, le compte « Report à nouveau » est ramené à (176.454) euro.

2.20.2 Acte constitutif et statuts

2.20.2.1 *Objet social de la Société*

« Article 3 - OBJET »

La Société a pour objet :

- La vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, l'achat, la représentation de matériel électronique, photographique, cinématographique, optique, machines parlantes, matériel électrique et tout ce qui concerne les moyens d'expression visuelle et audiovisuelle et toutes les activités s'y rapportant ;*
- L'assistance aux sociétés de son groupe dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finances, négociation,...*
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »*

2.20.2.2 *Dispositions statutaires concernant les organes d'administration et de direction de la Société*

Outre les dispositions relatives à la durée des mandats des membres du Conseil d'administration, décrites au paragraphe 2.15 ci-dessus, le Conseil d'administration et la direction générale sont régis par les éléments suivants :

« Article 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION »

16.1 - Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de douze membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf les exceptions prévues par les dispositions prévues par la Loi.

Sauf exception prévue par la loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale administrateur est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Tout administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à un nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois (3) mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

16.2 - Limite d'âge - Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

16.3 - Vacances - Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 17 - ACTIONS D'ADMINISTRATEURS

Chaque administrateur doit être propriétaire de UNE (1) action.

Si au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Article 18 – PRESIDENT-BUREAU DU CONSEIL

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 65 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont bien en mesure de remplir leurs fonctions.

Article 19 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

19.1 - Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

19.2 - Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

19.3 - Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

19.4 - Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 20 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Article 21 - DIRECTION GENERALE - DELEGATION DE POUVOIRS – SIGNATURE SOCIALE

21.1 - La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, parmi les Administrateurs ou en dehors, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, étant précisé que lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'administration, la durée de ses fonctions de Directeur Général ne peut excéder la durée de son mandat de Président.

21.2 - Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Nul ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il ne respecte pas les conditions de limite d'âge fixées par la Loi. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

21.3 - Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

21.4 - *Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer des Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques, choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de cinq (5) Directeurs Généraux Délégués. »*

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général Délégué s'il est âgé de plus de 65 ans. D'autre part, si un Directeur Général Délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

Article 22 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRESIDENT, DU DIRECTEUR GENERAL, DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES ET DES MANDATAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22.1 - *L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.*

22.2 - *La rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des Directeurs Généraux Délégués est déterminée par le Conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.*

22.3 - *Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 32 des statuts.*

22.4 - *Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction générale et ceux liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi. »*

2.20.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

« Article 10 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

10.1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la Loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

10.2 - Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelle que main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée Générale et aux présents statuts.

10.3 - Les héritiers, créanciers, ayants-droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

10.4 - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

10.5 - A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs de la société, autres que les personnes morales, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers un tiers. »

« Article 31 – DROIT DE VOTE DOUBLE

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat Membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat Membre de l'Union Européenne fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives

attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

« Article 37 - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il établit en outre un rapport de gestion écrit. Eventuellement, il établit les documents comptables prévisionnels dans les conditions prévues par la loi.

Ces documents sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

A compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social des documents dont la communication est prévue par les lois et règlements en vigueur.

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle à la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves. »

2.20.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

« Article 25 - NATURE DES ASSEMBLEES

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables. »

2.20.2.5 Assemblées générales

« Article 26 - CONVOCATION ET REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième (5ème) au moins du capital, soit du Comité d'entreprise en cas d'urgence.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un Journal d'annonces légales du département du siège social.

En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour. »

« Article 28 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS – DOCUMENTATION AUX ASSEMBLEES

28.1 - Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification.

28.2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

28.3 - Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le Comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou, le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.432-6 du code du travail, peuvent assister aux Assemblées générales.

Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des associés.

28.4 – *Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements. »*

2.20.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle

Néant.

2.20.2.7 Franchissements de seuils

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les statuts de Techniline prévoient les déclarations de franchissement de seuils statutaires suivantes :

« ARTICLE 11 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale ou supérieure à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, ou une fraction correspondant aux seuils prévus par la loi à l'article L 233-7 du code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % du capital social ou des droits de vote prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'assemblée générale.

Sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse

Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée. L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des

bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

Celui-ci devra également déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article. »

2.20.2.8 Modifications du capital social

« Article 13 - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur le rapport du Conseil d'administration, est seule compétente pour décider l'augmentation du capital.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

Article 14 - REDUCTION - AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

14.1 - La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la Société en Société d'une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

14.2 - Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la Loi. »

2.21 CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

2.22 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

2.23 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents sociaux de Techniline devant être mis à la disposition des actionnaires sont consultables au siège social de la Société situé au 164 boulevard Haussmann, 75 008 Paris puis au 3, avenue Hoche, Hall 3, 75 008 Paris à compter de l'Assemblée Générale du 3 juin 2015.

2.24 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le 6 août 2014, le tribunal de commerce de Nanterre a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société Techni Ciné Phot, unique filiale de Techniline.

La Société n'exerce donc depuis plus aucun contrôle sur sa filiale. Les dirigeants n'ont plus l'utilisation des actifs et ne peuvent diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise.

La nomination du liquidateur a entraîné une perte réelle de contrôle. De plus aucun avenir n'est envisageable pour la filiale.

Le groupe subsistant est composé de la holding Techniline sans activité et sans actif, qui reste cotée sur Alternext, et d'une filiale Techni Ciné Phot sans avenir.

2.25 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.25.1 Etat comptable prévu par l'article R. 236-3 du Code de commerce

L'état comptable prévu par l'article R. 236-3 4° du Code de commerce n'est pas requis du fait que les derniers comptes annuels de Techniline, se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2014, auront moins de 6 mois à la date de l'assemblée générale de Techniline du 3 juin 2015 appelée à voter sur le projet de Fusion.

2.25.2 Facteurs de risque liés à l'opération

Aucun risque spécifique lié à l'opération n'a été identifié, notamment concernant le risque de marché lié aux actions Techniline.

Il est néanmoins rappelé que le projet de Fusion, l'augmentation de capital de Techniline et la dissolution de Groupe Unika qui en résultent, ne deviendront définitifs qu'à compter de la réalisation des conditions suspensives ci-après:

- (f) La réalisation définitive de la Réduction de Capital de Techniline motivée par des pertes de 5.903.779 euros par réduction du nominal des actions de 1euro à 0,01 euro ramenant le capital social de 5.963.413 euros à 59.634 euros par imputation du montant de la réduction de capital, soit 5.903.779 euros sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau » (post affectation du résultat 2014) ;

- (g) l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Techniline du changement de gouvernance de Techniline à savoir les nominations de Monsieur Moshey GORSD, Monsieur Yossef GORSD et Monsieur Menahem COHEN en qualité d'administrateurs;
- (h) L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Groupe Unika du projet de fusion absorption de Groupe Unika par Techniline, du traité de fusion correspondant et de la dissolution sans liquidation de Groupe Unika ;
- (i) L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Techniline du projet de fusion absorption de Groupe Unika par Techniline, du traité de fusion correspondant, de l'augmentation de capital de Techniline en rémunération de l'apport-fusion de Groupe Unika ; et
- (j) L'obtention d'une dérogation définitive à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur les actions Techniline, purgée de tout recours, accordée par l'Autorité des Marchés Financiers à Monsieur Moshey GORSD d'une part et à la famille GORSD, composée de Moshey GORSD, Yossef GORSD, Yaacov GORSD directement et indirectement au travers de Foch Partners, d'autres part qui devraient détenir seul pour Monsieur Moshey GORSD et de concert pour la famille GORSD, plus de 50% du capital et des droits de vote de Techniline post Fusion.

Le projet de traité de fusion prévoit que faute de réalisation des conditions suspensives ci-dessus, le 31 décembre 2015 au plus tard, les stipulations du projet de traité de fusion seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les sociétés Techniline et Groupe Unika, considérées comme caduques, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ni d'autre.

Pour mémoire, les risques significatifs présentés par Techniline et Groupe Unika, tels qu'identifiés par celles-ci, sont exposés respectivement aux paragraphes 2.4 ci-dessus et 3.4 ci-dessous du présent Document, auquel les titulaires d'actions Techniline sont invités à se reporter.

2.25.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

L'intérêt des actionnaires des sociétés participant à la Fusion est exposé au paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

2.25.4 Dépenses liées à l'émission

Les dépenses liées à l'opération de Fusion (en particulier les commissions des conseils financiers, les honoraires des avocats, commissaires à la fusion) sont estimés à 150 000 euros HT euros au total.

2.25.5 Dilution

2.25.5.1 Incidence de la Fusion sur la quote-part des capitaux propres pour le titulaire de 1 action Techniline préalablement à la Fusion

	Quote-part des capitaux propres (base 31 décembre 2014)
Avant la Fusion	-0,026
Après la Fusion	0,011

2.25.5.2 Incidence de la Fusion et de l'annulation des actions propres sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de Techniline préalablement à celle-ci

	Participation de l'actionnaire
Avant la Fusion	1%
Après la Fusion	0,0042%

2.25.6 Informations complémentaires

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 15 janvier 2015, Monsieur Jean-Pierre COLLE, membre du cabinet Grant Thornton, demeurant au 100 rue de Courcelles, 75 849 Paris cedex a été désigné en qualité de commissaire à la fusion dans le cadre de l'opération de Fusion entre les sociétés Techniline et Groupe Unika. Les rapports des commissaires à la fusion sur la valeur des apports et la rémunération des apports sont reproduits en Annexes 1 et 2 du présent Document.

Le commissaire aux comptes de Techniline a procédé à un audit des comptes sociaux au 31 décembre 2014 et a rendu un rapport inclus au paragraphe 2.19.4 ci-dessus.

3 PRESENTATION DE LA SOCIETE APORTEUSE ET DES ACTIFS APPORTES

3.1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

3.1.1 Dénomination, siège social et principal siège administratif si celui-ci est différent du siège social

La dénomination sociale de la société est Groupe Unika et le siège social est fixé à Paris (75008) 3, avenue Hoche-Hall 3.

Les salariés travaillent actuellement dans un établissement secondaire situé à Croissy-Beaubourg (77183) ZI Pariest-6, Rue Léon Jouhaux.

3.1.2 Date de constitution et durée de la société

La société Groupe Unika a été constituée le 15 mai 2004 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 9 juin 2103, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

3.1.3 Législation relative à la société absorbée et forme juridique

La société Groupe Unika a été constituée en date du 15 mai 2004, sous la forme d'une société par actions simplifiée.

L'assemblée générale mixte du 28 juin 2007 a décidé sa transformation en Société Anonyme.

La société Groupe Unika est une Société Anonyme de nationalité française. Elle est régie notamment par les dispositions du Code de commerce (partie législative et réglementaire) sur les sociétés commerciales.

3.1.4 Objet social résumé

La société Groupe Unika a pour objet :

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : Distribution de composants informatiques et électroniques

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Notamment toutes opérations mobilières et toutes opérations immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité et à tous les objets connexes ou similaires ou susceptibles de faciliter l'exploitation ou le développement de l'objet social de la société et à l'optimisation de sa trésorerie.

Et ce tant pour le compte de tiers ou que pour son propre compte en participation sous quelque forme que ce soit , tel que par voie d'investissements sur les marchés réglementés des bourses internationales, de gestion et de création de sociétés, de commandites, de fusion ou d'absorption, de souscription, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux et cessions et locations de tout ou partie de ces biens, droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

3.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés - Code APE

La société Groupe Unika est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 453 958 605.

Elle porte le code NAF 4651Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels.

3.1.6 Direction

3.1.6.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Monsieur Moshey GORSO est le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général de Groupe Unika. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2007 a procédé à sa nomination en tant que Président Directeur Général du Groupe, décidant ainsi qu'il cumulerait ces deux fonctions.

Au titre de l'exercice 2014, les membres du Conseil d'administration sont Monsieur Moshey GORSO, Monsieur Yossef GORSO et Monsieur Menahem COHEN.

3.1.6.2 *Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos au membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance par l'ensemble des sociétés du groupe*

Au cours de l'exercice 2014, les seules rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux de Groupe Unika ont été les suivantes :

Nom	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Indemnités et avantages en nature reçus	Jetons de présence	Rémunération versée	Total
M. Moshey GORS	41 349,5 €	17 500 €	5 950 €	0 €	0 €	64 799,5 €
M. Yossef GORS	96 938,6 €	0 €	6 960 €	0 €	0 €	103 898,6 €
M. Menahem COHEN	34 198,3 €	0 €	1 274 €	0 €	0 €	35 472,3 €
TOTAL	172 486,4 €	17 500,0 €	14 184,0 €	0,0 €	0,0 €	204 170,4 €

3.1.7 Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par M. Vincent GAIDE 63 Rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Nommé le 20 février 2007 pour un premier mandat, renouvelé le 24 mai 2010 pour une période de 6 exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Co-commissaire aux comptes titulaire Monsieur David AYOUN 147 rue de la Pompe 75 116 Paris Nommé le 24 juin 2013 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
---	--

Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Yves NICOLAS 63 Rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Nommé le 20 février 2007 pour un premier mandat, renouvelé le 24 mai 2010 pour une période de 6 exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur Gad AIACH 52 rue de la Boétie 75 008 Paris Nommé le 24 juin 2013 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
--	--

3.1.8 Conventions particulières

Cf. rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant au paragraphe 3.5.1.6 ci-dessous.

3.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les documents concernant la société peuvent être consultés au sein de l'établissement secondaire situé à Croissy-Beaubourg (77183) ZI Pariest-6, Rue Léon Jouhaux.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories d'instruments financiers qui le constituent avec mention de leurs principales caractéristiques

Le capital social est fixé à la somme de 236.500,40 euros. Il est divisé en 2.365.004 actions de 0,10 euro chacune entièrement libérées.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 2 ans au nom du même actionnaire.

Il n'y a pas d'action auto-détenue. Néanmoins, il est à noter qu'à la date du présent Document, 64.512 actions Groupe Unika sont détenues par sa filiale M.G.F (filiale détenue à 100% par Groupe Unika), soit 2,73% du capital.

Le tableau ci-après récapitule les changements intervenus dans le capital de Groupe Unika depuis sa création :

Date	Objet	Capital social (€)	Nombre total d'actions en circulation
	Apports à la constitution	100.000,00	1.000.000
28/06/2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	140.000,00	1.400.000
1 ^{er} /08/2007	Augmentation de capital par incorporation de réserves	219.943,00	2.199.430
1 ^{er} /08/2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	225.943,00	2.259.430
11/06/2011	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles par exercice de BSA	236.500,40	2.365.004

3.2.2 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital

Néant.

3.2.3 Répartition du capital et des droits de vote

A la date des présentes, l'actionnariat de Groupe Unika est le suivant :

	Répartition du capital UNIKA			
	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Moshey GORSD (1)	1 469 074	62,12%	2 754 679	69,50%
Yossef GORSD (2)	350 735	14,83%	663 512	16,74%
Yaacov GORSD	1	0,00%	2	0,00%
Foch Partners SA (3)	18 160	0,77%	18 160	0,46%
Famille GORSD	1 837 970	77,72%	3 436 353	86,70%
La Française AM	66 666	2,82%	66 666	1,68%
M.G.F (4)	64 512	2,73%	64 512	1,63%
Public	395 856	16,74%	395 860	9,99%
Total	2 365 004	100,0%	3 963 391	100,00%

(1) Président du Conseil d'administration et Directeur Général

(2) Administrateur

(3) FOCH PARTNERS est une SA dont le capital est détenue à 100% par la société FOCH PARTNERS Luxembourg ; elle-même détenue à 100 % par Monsieur Yaacov GORSD

(4) Société détenue à 100% par Groupe Unika

A la connaissance de Groupe Unika, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes.

3.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE GROUPE UNIKA

3.3.1 Description des principales activités de la société et de son groupe avec mention des principales catégories de produits et/ou de services rendus

3.3.1.1 Historique

2003	Juin	Création de la société M.G.F par M. Yossef GORS
2004	Mai	Création de la holding Groupe Unika
2006	Novembre	Groupe Unika crée Unika Multimédia qui achète les actifs d'Unika Computer
2008	Janvier	Lancement de la marque WE.
	Juin	Lancement de la marque Gamium
	Septembre	Introduction sur le Marché Libre
2008	Février	Rachat de la société Agorus
2010	Mars	Création de la société Unika Sun (commercialisation de matériel solaire à destination des professionnels)
	Septembre	Attribution gratuite de bons de souscription d'action à tous les actionnaires Groupe Unika
	Décembre	Lancement du disque dur multimédia « Love WE. » adressé au grand public
2011	Juin	Lancement du disque dur externe « V3 »
	Juillet	Lancement du disque dur externe « WE Travel HD », le disque dur multimédia de poche
	Septembre	Lancement de la gamme We.: accessoire pour smartphones & tablettes
2012	Juin	Lancement du disque dur multimédia au design innovant « We Matt »
	Août	La marque WE. collabore avec le designer Eric Berthes pour son nouveau lecteur multimédia « We Art »
	Octobre	Acquisition de D2 Diffusion
2013	Juin	WE. développe sa nouvelle gamme d'accessoires pour tablettes
2014	Mai	WE. développe ses propres tablettes (We Tab700 et We Tab1000) et sa gamme de stockage sans fil (We Fi et We Fi SD)

3.3.1.1.1 Origine du Groupe

En Juin 2003, M. Yossef GORS crée la société M.G.F, société grossiste de produits périphériques PC et réseaux informatiques à destination des revendeurs français.

Les premiers mois d'activité permettent de référencer des fournisseurs tels que Sony, Philips, Samsung, et d'entrer en relation avec 200 revendeurs informatiques en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. La société crée par ailleurs une gamme de disques durs externes

Le Groupe lance dès ses débuts sa première marque propre: la marque Rivertech, avec notamment une gamme de disques durs externes.

3.3.1.1.2 Le développement du Groupe (2004-2008)

Début 2004, la société M.G.F est référencée par des enseignes de grande distribution tels que Surcouf, les magasins Leclerc et solidifie sa base de revendeurs pour atteindre 500 revendeurs actifs.

Dans ce même temps, M.G.F continue d'enrichir son catalogue avec de nouveaux produits et fournisseurs.

Le 15 mai 2004 la société faîtière du Groupe, la société Groupe Unika, est constituée.

Entre 2005 et 2007, M.G.F, avec sa marque Rivertech, multiplie les référencements au sein des enseignes Fnac, Pixmania, et poursuit son développement chez Surcouf (PC, produits multimédia, stockage HDDs externe), Leclerc (produits multimédia, lecteurs MP4, PC, stockage HDDs externes), CDiscount (produits multimédia, lecteurs MP4, stockage HDDs externe) et Electro Dépôt (produits multimédia, lecteurs MP4), entre autres.

La marque Rivertech est alors distribuée par 600 revendeurs informatiques actifs (produits multimédia, gamme complète de périphériques informatiques, PCs).

En novembre 2006, le groupe reprend les actifs de la société Unika Computer (fabricant de PC français placé en redressement judiciaire en juillet 2006) et les transfère dans une nouvelle structure du groupe : Unika Multimédia.

En 2008, Groupe Unika continue son développement en mettant sur le marché deux nouvelles marques :

- la marque WE., créée en partenariat avec Samsung pour couvrir une gamme de disques durs multimédia,
- et la marque Gamium, qui abrite des produits haut de gamme ciblant le marché de niche des « Gamers » (joueurs intensifs sur PC ou autres plateformes).

En amont, dans un souci de développement croissant de son activité, Groupe Unika s'introduit sur le Marché Libre en septembre 2007 par cotation directe, via une cession de 20 000 titres à 3,54€, soit 0,88% du capital.

En février 2008, Groupe Unika rachète la société Agorus. Agorus est alors une société référencée nationalement en tant que partenaire informatique et péri-informatique, et spécialisée dans le traitement des appels d'offre des marchés publics français et européens.

3.3.1.1.3 La consolidation du Groupe : stratégie build-up et renforcement des marques propres (2009-2015)

Groupe Unika a procédé le 27 septembre 2010 à l'attribution gratuite de bons de souscription d'action à tous ces actionnaires. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (visa n°10-330 en date du 22 septembre 2010).

L'exercice de ces BSA a représenté un produit brut d'environ 316,7 K€ relatif à l'émission des 105.574 actions nouvelles. A ce jour, il n'y a plus de BSA en circulation.

En mars 2010, le groupe se diversifie à travers la création d'Unika Sun. Avec cette filiale Groupe Unika étend sa gamme et propose du matériel solaire, tels que des panneaux photovoltaïques et kits d'installation clé en main.

En septembre 2011 le groupe lance la gamme WE. consacrée aux accessoires pour smartphone et tablettes.

En octobre 2012, Groupe Unika prend une participation représentant 95% de la société D2 Diffusion, société spécialisée dans la connectique son, image et multimédia. Cette acquisition s'est inscrite dans la stratégie de Groupe Unika de renforcer sa présence sur le marché en forte croissance des accessoires informatiques. L'opération est effectuée dans le cadre d'une augmentation de capital de 350.000 euros, venue renforcer les fonds propres de cette structure.

Le groupe a par ailleurs créé en 2012, la société M.G.F Hong Kong (détenue à 100%) qui a vocation à gérer les achats du groupe sur le marché asiatique.

Au cours des exercices 2013 et 2014, le Groupe se concentre sur l'intégration de la société D2 Diffusion dans son périmètre d'activité et le développement de ses gammes d'accessoires sous marque propre.

Durant ces derniers exercices Groupe Unika a étoffé sa gamme d'accessoires sous la marque WE. et de connectiques sous la marque D2 Diffusion. Ainsi, en juin 2013, le Groupe a développé sa nouvelle gamme d'accessoires pour tablette et en mai 2014, la marque WE. a lancé sa propre gamme de tablettes ainsi qu'une gamme de stockage sans fil.

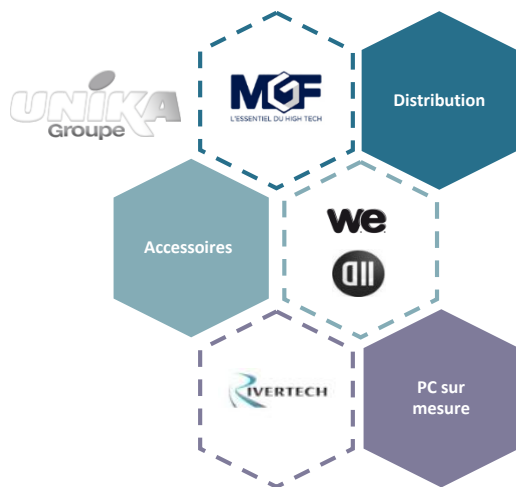
3.3.1.2 Les activités de Groupe Unika

Groupe Unika est un groupe spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques.

Les produits du Groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des produits de stockage, des accessoires (bagagerie, accessoires de téléphonie et tablettes et connectiques).

La commercialisation des produits est assurée au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces, des revendeurs informatiques et par le biais d'Internet.

Groupe Unika développe son activité autour de trois métiers :



- Distribution pour le compte de tiers

Groupe Unika intervient en tant que grossiste de produits informatiques et périinformatiques. La société est ainsi inscrite dans une relation tripartite, et est alors intermédiaire entre les grandes marques de fabricant et les enseignes de la grande distribution, entre autres.

Cette activité de grossiste vient appuyer et compléter les autres métiers du groupe.

-La fabrication d'accessoires

Groupe Unika propose une gamme complète de produits électroniques grand public que la société conçoit, assemble et distribue.

Avec sa marque propre WE., Groupe Unika a développé ses propres gammes de produits de stockage (disques durs multimédia, disques durs externes, appareils de stockage Wifi,...) et d'accessoires pour tablettes, smartphones et ordinateurs portables (sacoques, coques, enceintes...).

La prise de participation en septembre 2012 de Groupe Unika dans la société D2 Diffusion, société spécialisée dans la connectique son, image et multimédia, a permis au Groupe de pénétrer le marché des connectiques et a ainsi renforcé son positionnement sur le marché des accessoires informatiques.

-Conception et assemblage de PC sur mesure

Groupe Unika dispose d'une chaîne d'assemblage en interne permettant de proposer une gamme de PC sur-mesure à sa clientèle et à une clientèle d'institutionnels.

Ces trois métiers permettent au Groupe de se positionner sur les différents niveaux de la chaîne de valeur (conception, développement, production et commercialisation).

L'entreprise a su accompagner son déploiement en développant une structure d'achat aux environs de Hong Kong (bureaux à Shenzhen). Ce bureau local permet un sourcing actif et valide la qualité des produits importés.

Aujourd'hui, Groupe Unika a organisé son activité opérationnelle autour de trois principales filiales :

- La filiale M.G.F

Entité historique du groupe, la filiale M.G.F porte l'activité de distribution de matériel informatique du Groupe. Cette filiale détient par ailleurs la marque propre WE.

La filiale abrite par ailleurs le bureau situé à Shenzhen (société M.G.F Hong Kong).

Groupe Unika a acquis D2 Diffusion en octobre 2012. D2 Diffusion spécialiste de la connectique depuis 1981 a permis au groupe d'appuyer son orientation stratégique vers le marché des accessoires, sous cette marque propre.

Unika Multimédia a été créée en 2006 par le groupe suite à la reprise des actifs d'Unika Computer, alors dernier assembleur français de PC.

3.3.1.3.1 L'offre « grand public » :

La marque D2 Diffusion se positionne comme le spécialiste de la connectique son, image et multimédia.

D2 Diffusion s'est développée autour d'une identité visuelle forte avec des gammes au marketing et packaging travaillés.

D2 Diffusion dispose d'une offre large :

- connectique multimédia (cordons USB, Cordons et adaptateurs RJ45 et RJ111, filtres ADSL, cordons et adaptateurs audio/vidéo) ;
- connectique audio (cordons et adaptateurs Jack, cordons et adaptateurs Jack/RCA, cordons RCA, cordons optiques, câbles enceintes);
- connectique vidéo (cordons et adaptateurs HDMI, autres cordons et adaptateurs) ;
- connectique TV (Cordons et adaptateurs Coax, cordons et adaptateurs SAT).



3.3.1.3.2 Offre sur mesure à destination des professionnels

Avec sa marque Rivertech, le Groupe produit à la demande d'institutionnels des ordinateurs sur-mesure, réalisés selon le cahier des charges défini (intégrant les éléments tels que les matériels informatiques, les services informatiques, les caractéristiques techniques minimums, la garantie, la documentation, le jugement des offres, le détail quantitatif estimatif, etc). Les produits ainsi conçus ne sont pas issus d'un catalogue de produits figé.

Le Groupe s'appuie sur une équipe experte en interne capable d'apporter des solutions personnalisées et de réaliser une veille technologique permanente

Le Groupe dispose de la seule chaîne de production automatisée d'intégration en France.

3.3.1.4 Opérations en cours- Investissements

3.3.1.4.1 Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Au cours de l'exercice 2012, Groupe Unika a accompagné la stratégie build-up (prise de participation dans la société LI BAI) et le développement de sa gamme d'accessoires sous marque propre par une politique d'investissement dynamique.

Sur les exercices 2013 et 2014, les investissements réalisés se sont limités aux actifs opérationnels nécessaires au Groupe (serveurs, ordinateurs, matériels de bureau).

Le tableau ci-après indique les investissements réalisés par Groupe Unika sur les exercices 2012, 2013 et 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012*	31/12/2013*	31/12/2014*
Investissements** incorporels	85	0	0
Investissements** corporels	194	382	168
Investissements** financiers	2.733	15	32
TOTAL	3.012	397	200

* Information financière consolidée – 12 mois

** Les investissements correspondent aux acquisitions réalisées durant l'exercice en valeur brute

3.3.1.4.2 Principaux investissements en cours

Aucun investissement significatif n'est en cours.

Les investissements en cours sont limités aux actifs opérationnels nécessaires.

3.3.1.4.3 Politique d'investissements futurs

Les organes de direction de Groupe Unika n'ont à ce jour pris aucun engagement ferme quant à un investissement significatif dont la réalisation serait projetée à court terme.

Le Groupe se concentre à ce jour sur le développement de ses partenariats commerciaux et le développement de ses produits sous marques propres.

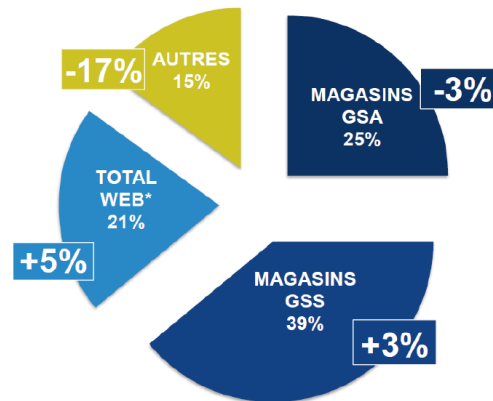
3.3.1.5 Principaux marchés

3.3.1.5.1 Le marché des biens techniques en France

D'après les estimations de l'étude réalisée par l'institut GfK pour la Consumer Electronics Association (CEA) en janvier 2015, le marché de l'électronique grand public (smartphones, téléphones mobiles, ordinateurs de bureau ou portables, téléviseurs LCD et autres tablettes) représenterait 1.024 milliards de dollars (858 milliards d'euros) en 2014. Si la progression enregistrée ne dépasserait pas les 1%, les smartphones resteraient largement en tête des ventes avec 374 milliards de dollars (313,4 milliards d'euros).

En France, selon une estimation GfK de février 2015, le marché des biens techniques (consommables inclus) aurait représenté un chiffre d'affaire de 15,1 milliards d'euros en 2014.

Poids des circuits en France (valeur) - Evolution du CA en % 2014 (vs 2013)



* Total Web : pure players et ventes internet des enseignes click & mortar, ventes de market place exclues ;

**Autres : traditionnels brub/blanc, spé. Photo, spé télécom, spé. Informatique, centres auto, grandes surfaces de bricolage, grands magasins.

Source : GfK 2015-Conférence Biens Techniques-5 février 2015

En termes de circuit de distribution, en France, les Grandes Surfaces Spécialisées (GSS) auraient constitué en 2014 le canal privilégié des ventes de biens techniques (39% du CA ; +3% par rapport à 2013).

Les Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) occupent la deuxième place (25% du volume d'affaires 2014 en France) malgré un recul de 3% par rapport à 2013. Cette évolution dissimule des disparités. Ainsi, la vente de smartphones progresse de 29% dans les GSA, alors que les ventes de PC, d'appareils photo et de téléviseurs reculent globalement de 8%.

La croissance des ventes Internet en France suivrait une croissance très régulière. Depuis 2008, les ventes via ce circuit de distribution (ventes des market places exclues) aurait progressé de 55% et de 5% entre 2013 et 2014. 21% des ventes de Biens Techniques (en valeur) en France ont été réalisées via ce canal de distribution.

Les traditionnels et mono-spécialistes verraient leur part diminuer en 2014 (-17% par rapport à 2013) et représenteraient en France 15% des ventes.

3.3.1.5.2 Le marché des accessoires de terminaux mobiles (téléphonie mobile et tablettes)

Selon une estimation GfK, les ventes de smartphones et de tablettes en France en 2013 représentaient respectivement 15,8 millions et 6,2 millions d'unités (étude GfK février 2014). La tendance devrait rester favorable en 2014 pour les smartphones avec une croissance attendue supérieure à 10%, avec une vente de 17,6 millions d'unités.

Le marché des accessoires des terminaux mobiles (téléphonie mobile et tablettes), recèle un fort potentiel de croissance. Ce marché est en effet corrélé au marché des smartphones et tablettes et se

caractérise par ailleurs par une forte rotation des produits (prix de vente faible, effets de mode, constante innovation,...).

Ce marché des accessoires, était estimé à 35 milliards de dollars au niveau mondial en 2011 et devrait atteindre selon ABI Research plus de 50 milliards de dollars en 2015.

Cette croissance est en partie portée par l'évolution du marché de la téléphonie mobile qui a connu une transition entre les téléphones mobiles classiques et les smartphones. Ces derniers incluent désormais de nombreuses technologies qui nécessitent des accessoires à la fois pour protéger ces terminaux de plus en plus coûteux mais également pour permettre d'exploiter l'ensemble de leurs fonctionnalités. Les gammes d'accessoires ont ainsi elles-mêmes évoluées. Le marché s'est orienté vers la vente d'accessoires à plus fortes valeurs ajoutées (avec des standards de qualité supérieurs et des designs plus aboutis).

Ainsi, les nouveaux terminaux mobiles (smartphones et tablettes) par leur prix élevé et leurs fonctionnalités incitent de nombreux consommateurs à s'équiper en accessoires de protection et en accessoires multimédia (casques audio et software).

3.3.1.6 Propriété immobilière, usines et équipements

Le site d'exploitation de la société, d'une superficie développée de 6.763 m², construit sur un terrain de 14.421 m², est situé à Croissy Beaubourg (77183), ZI Paris Est, 6 rue Léon Jouhaux.

Ce local est occupé en vertu d'un contrat de location entre la société LI BAI et les principales sociétés du Groupe (filiales et société mère).

Ces baux ont été conclus pour une durée de 9 ans en janvier 2011 pour les sociétés Groupe Unika, M.G.F et Unika Multimédia, et en octobre 2012 pour la société D2 Diffusion.

Les caractéristiques sont présentées ci-après :

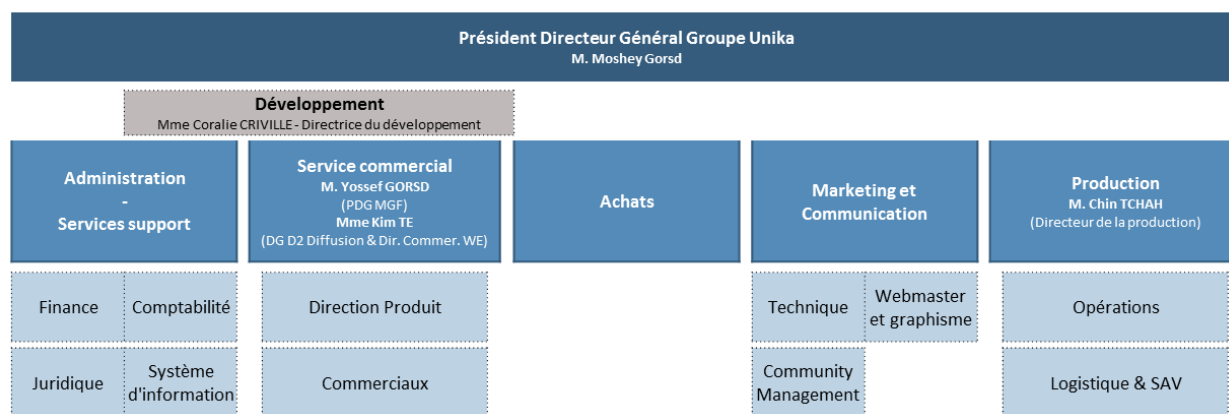
Site et surface totale	Destination des lieux	Propriétaire	Société locataire	Date	Fin de bail	Loyer annuel HT
ZI Pariest-6, Rue Léon Jouhaux Croissy-Beaubourg (77183) 14 421 m ²	Usage industriel	Société LI BAI	Groupe Unika	01/01/2011	31/12/2019	880,00€HT
			M.G.F	01/01/2011	31/12/2019	137.100,00€HT
			Unika Multimédia	01/01/2011	31/12/2019	125.000,00€HT
			D2 Diffusion	01/10/2012	30/09/2021	25.680,00€HT

Il convient de noter que le Groupe a cédé en décembre 2010 à la société LI BAI, ayant un mandataire social commun avec Groupe Unika, le terrain et le bâtiment de Croissy-Beaubourg.

Au cours de l'exercice 2012, le groupe a pris une participation de 10% dans le capital de cette société.

3.3.1.7 Organisation opérationnelle

3.3.1.7.1 Organigramme fonctionnel



L'organisation opérationnelle de Groupe Unika s'appuie sur les compétences internes de ses équipes et de celles de ses filiales.

Monsieur Moshey GORSO, Président et Directeur Général de Groupe Unika depuis 2009 conduit la stratégie de Groupe Unika et de ses filiales, avec l'appui de la Direction du développement (conduite de la diversification et du déploiement de la stratégie globale sur les différentes filiales du groupe).

Monsieur Yossef GORSO, fondateur et Président Directeur Général de la filiale M.G.F, dirige aujourd'hui la commercialisation de l'ensemble des produits de Groupe Unika et s'occupe des achats auprès des partenaires historiques. Madame Kim TE, Directrice Générale D2 Diffusion et directrice commerciale marque WE., apporte son concours par sa spécialisation sur les marques propres du groupe.

Monsieur Chin THACH, Directeur de la production et ancien PDG d'Unika Multimédia (entreprise rachetée en 2006 et intégrée au Groupe) coordonne les services production qui concentre l'expertise logistique et opérationnelle (assemblage, SAV) du groupe.

La structure opérationnelle de Groupe Unika se veut aujourd'hui flexible et réactive grâce à des synergies et des liaisons directes entre les services achats, production et commercial.

3.3.1.7.2 Présentation du management de Groupe Unika

Moshey GORSO : Président du Conseil d'administration – Directeur Général

Moshey GORSO devient en 1996 Vice-Président du Groupe Cibox Interactive, à l'époque 1er constructeur de PC en France, avec 140M€ de CA annuel.

Moshey GORSO conduit le rachat en 2006 la société Unika Computer pour le Groupe.

Il prend la Présidence du Groupe Unika en 2007.

(Date de naissance : 13.06.1972)

Yossef GORSO : Vice-Président - Groupe Unika

Yossef GORSO débute en tant que commercial chez LCI, la centrale d'achat de Cibox. Il y initie et développe les ventes auprès de la grande distribution pendant plusieurs années.

Il crée en 2003 la société M.G.F et en est nommé le Président Directeur Général.

Il dirige aujourd'hui la commercialisation de l'ensemble des produits de Groupe Unika et s'occupe des achats auprès des partenaires historiques du Groupe.

(Date de naissance : 04.08.1983)

Coralie CRIVILLE : Directrice du Développement

Coralie CRIVILLE se spécialise en Sciences économiques et sociales à l'Agro Paris Tech après sa formation dans une grande école d'ingénieur, Montpellier SupAgro. Elle travaille pendant 6 ans en tant qu'agro-économiste, en Amérique Latine et en France.

Elle rejoint en 2010 le Groupe Unika et est aujourd'hui directrice du développement pour le Groupe.

(Date de naissance : 06.06.1981)

Kim TE : Directrice Générale D2 Diffusion – Directrice commerciale marque WE.

Kim TE est diplômée de l'EM Lyon. Après des premières expériences en tant que responsable marketing et responsable produits chez des acteurs de la distribution et de l'IT, elle rejoint Groupe Unika.

Kim TE est directrice Générale de D2 Diffusion depuis 2013 et responsable de la commercialisation de la marque WE.

(Date de naissance : 13.07.1975)

Chin THACH : Directeur de la production

Chin THACH est l'ancien PDG d'Unika Computers. Les actifs de la société ont été rachetés en 2006 et intégrés à Groupe Unika (à travers sa filiale Unika Multimédia).

Chin THACH occupe le poste de directeur de la production d'Unika Multimédia et encadre ainsi la création de nouveaux produits, les activités de production et les négociations avec les fournisseurs.

(Chin THACH est âgé de 54 ans)

3.3.1.7.3 Les sites de Groupe Unika

— Etablissement secondaire à Croissy-Beaubourg

Groupe Unika dispose d'une plateforme de production et de logistique de près de 6 800 m² à Croissy-Beaubourg (77). Ce site d'exploitation abrite la totalité des activités nécessaires à la conception, la fabrication et la livraison des produits, à savoir :

- Une grande surface aménagée rassemblant les équipes commerciales, administratives, achat, et marketing du groupe ;
- Les locaux nécessaires à l'activité industrielle de Groupe Unika (soit une chaîne de montage, la seule chaîne de production automatisée d'intégration de PC en France, un laboratoire de test équipé d'une chambre anéchoïde permettant la validation technique et un service après-vente) ;

- Le site comporte un entrepôt logistique équipé de 8 quais de chargement, adapté aux poids lourds à proximité de l'autoroute A4 facilitant la réception, le stockage, le colisage et l'expédition de l'ensemble des produits.

– Bureau à Shenzhen

Le groupe a ouvert en 2012, un bureau à Shenzhen aux environs de Hong Kong afin de permettre un sourcing réactif et un contrôle qualité rigoureux des produits importés par le groupe.

3.3.2 Montant des revenus par branches d'activité et marchés géographiques

Groupe Unika intervient sur trois métiers :

- La distribution de matériel informatique pour compte de tiers
- La fabrication d'accessoires
- La conception et l'assemblage de PC sur mesure

La répartition du chiffre d'affaires pour les exercices 2014 et 2013 par activité est présentée ci-après :

Métiers du Groupe Unika	Part du CA2014 (en %)	Part du CA2013 (en%)
-Distribution pour compte de tiers	81,89% 	87,18% 
-Fabrication d'accessoires	16,14% 	10,81% 
-PC sur-mesure (conception et assemblage)	1,97% 	2,01% 

En 2014, Groupe Unika réalisait l'essentiel de son chiffre d'affaires en France (96,7% en France métropolitaine et 2,7% dans les DOM-TOM). Le reste du chiffre d'affaires est réalisé en Europe.

3.3.3 Evolution des effectifs du Groupe

La répartition et le nombre de salariés au 31 décembre 2014, 2013 et 2012 sont les suivants :

	2014	2013	2012
Apprentis	-	-	2
Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)	44	44	48
Cadres	13	12	10
TOTAL	57	56	60
<i>Dont femmes</i>	24	23	22
<i>Dont hommes</i>	33	33	38

Par ailleurs, la répartition des effectifs moyens par entité juridique du groupe au 31 décembre 2014 est la suivante :

Entités juridiques	Cadres	ETAM	Total
Groupe Unika	6	3	9
M.G.F	2	15	17
D2 Diffusion		8	8
Unika Multimédia	5	18	23

A la date du présent Document et depuis le 31 décembre 2014, aucune embauche n'a été opérée. Cependant, deux employés de la filiale M.G.F (commerciaux) ont quitté le Groupe, réduisant l'effectif total du Groupe à 55 (dont 42 ETAM et 13 cadres).

3.3.4 Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative au niveau des actifs ou des résultats de la société ou de son groupe

Au sein de Groupe Unika trois filiales ont une importance significative en termes de volume d'activité et de résultat :

— **M.G.F**

Entité historique du groupe, la filiale M.G.F porte l'activité de distribution de matériel informatique du groupe. Cette filiale détient par ailleurs la marque propre WE.

La filiale a ouvert un bureau aux environs de Hong Kong en 2012 pour assurer le sourcing et le contrôle qualité de ses produits (société M.G.F Hong Kong créée en 2012, détenue à 100% par M.G.F).

— **D2 Diffusion**

Groupe Unika a acquis D2 Diffusion en octobre 2012. D2 Diffusion spécialiste de la connectique depuis 1981 a permis au groupe d'appuyer son orientation stratégique vers le marché des accessoires, avec sa marque propre.

— **Unika Multimédia**

Unika Multimédia a été créée en 2006 par le groupe suite à la reprise des actifs d'Unika Computer, alors dernier assembleur français de PC.

La filiale du groupe abrite à ce jour cette activité d'assemblage du groupe.

L'état de la situation financière de ces filiales au 31 décembre 2014 est présenté ci-dessous :

En euros	M.G.F	D2 Diffusion	Unika Multimédia
Chiffre d'affaires	56 047 583	1 128 300	2 424 699
Résultat d'exploitation	2 162 388	-327 586	-313 512
Résultat financier	303 268	-3 718	465
Résultat courant avant impôts	2 465 657	-331 304	-313 047
Résultat exceptionnel	-46 678	-1 366	8 389
Impôts sur les bénéfices	689 441	-116 801	-133 086
Résultat net	1 729 538	-215 869	-171 571

3.3.5 Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de la société ou de son groupe

Le Groupe est impliqué dans trois contentieux à date du présent Document :

– La société M.G.F, filiale de Groupe Unika, a été assignée en contrefaçon le 24 juin 2011 par les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC. Ce litige porte sur des produits commercialisés par M.G.F et qui selon les demandereses seraient capables de fonctionner avec la technologie MPEG-Audio du fait de la contrefaçon de différents brevets.

Au cours de la 1ère instance, M.G.F n'a pas accepté les propositions transactionnelles de SISVEL formulées au 3ème trimestre 2012, souhaitant qu'il soit établi en justice que les produits querellés ne sont pas contrefaits.

Le 24 mai 2013 le Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné la société M.G.F à payer la somme de 50.531 euros en réparation de leur préjudice définitif et 20.000 euros sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile.

M.G.F a fait appel de ce jugement au motif que les fabricants et brokers auprès desquels M.G.F se fournissaient disposaient bien de contrat de licence et que les produits querellés ne sont donc pas contrefaits.

Après une nouvelle proposition transactionnelle de SISVEL (transmise par email le 7 juin 2013), déclinée une nouvelle fois par M.G.F, les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC ont interjeté appel du jugement du 24 mai 2013 par déclaration du 3 juillet 2013.

– Par ailleurs, par exploit du 22 juin 2011, les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC ont assigné ELECTRO DEPOT en contrefaçon.

ELECTRO DEPOT a appelé en garantie ses fournisseurs au nombre desquels M.G.F en septembre et octobre 2011.

Dans cette instance pendante devant le TGI de Paris, les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC soutiennent, dans leurs conclusions n°12, signifiées le 21 janvier 2015, que les 27.776 produits fournis à ELECTRO DEPOT par M.G.F seraient contrefaits au motif que « M.G.F n'est pas licencié SISVEL ou de AUDIO MPEG ».

M.G.F conteste cette accusation au motif que les fabricants et brokers auprès desquels M.G.F se fournissaient disposaient bien de contrat de licence et que les produits querellés ne sont donc pas contrefaits.

Dans cette procédure, l'audience de plaidoiries a été fixée au 6 novembre 2015.

– Enfin, M.G.F est actuellement en litige prudhommal avec l'un de ses anciens collaborateurs. Les provisions pour litiges sociaux ont été estimées en fonction du risque et incluent une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier.

3.4 FACTEURS DE RQUES

La présente section décrit les facteurs de risque afférents au Groupe Unika.

Groupe Unika a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Groupe Unika n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de Groupe Unika

3.4.1 Facteurs de risque liés à l'activité

3.4.1.1 Risques liés à l'évolution du marché -Risque lié au développement de nouvelles technologies

L'activité de Groupe Unika consiste à proposer et intégrer chez ses clients, des solutions dont les composants logiciels et matériels sont à la pointe en termes d'évolutions technologiques. En effet, afin de fidéliser sa clientèle mais également de la développer, le Groupe doit assurer en permanence une qualité irréprochable des produits qu'elle commercialise, de ses prestations, enrichir et adapter son offre produits.

Il existe donc pour Groupe Unika un risque d'obsolescence d'un point de vue technologique des produits et des compétences proposés.

Toutefois, Groupe Unika a su, depuis sa création, anticiper ces évolutions et les intégrer à son modèle économique, notamment grâce aux partenariats conclus avec les éditeurs de logiciels. Groupe Unika est en veille permanente pour identifier les nouvelles tendances de la demande ainsi que les évolutions technologiques. Groupe Unika offre donc des prestations différenciantes tout en étant en phase avec le marché et en bénéficiant de l'accélérateur lié aux technologies nouvelles.

3.4.1.2 Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels intervient Groupe Unika se caractérisent par une forte concurrence et l'intervention de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains.

Divers acteurs déjà présents sur ce secteur d'activité, ou de nouveaux entrants, disposant de ressources plus importantes notamment dans les domaines techniques, financiers et commerciaux pourraient rendre plus difficile le développement de Groupe Unika en particulier en adoptant une stratégie commerciale plus agressive ou innovante. Des acquisitions ou d'autres opérations stratégiques menées par ses concurrents pourraient également affaiblir la position de Groupe Unika vis-à-vis de la concurrence. Une consolidation de l'industrie pourrait affaiblir la position de Groupe Unika et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de Groupe Unika.

Néanmoins, grâce à son positionnement spécifique et son savoir-faire, Groupe Unika pense être en mesure de défendre et développer ses parts de marché actuelles grâce à la complémentarité de ses métiers et de son mix d'activités (distribution pour compte de tiers, commercialisation d'accessoires multimédia et de connectiques sous marque propres, ainsi que la conception et l'assemblage de PC sur-mesure).

Toutefois, l'incapacité du Groupe à faire face à de nouveaux concurrents pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

3.4.1.3 Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

Comme tout le secteur des produits électroniques/informatiques grand public, l'activité de Groupe Unika est soumise à des fluctuations saisonnières.

Historiquement, l'activité du Groupe était marquée par une forte saisonnalité (la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité) qui nécessitait une bonne planification, entraînait des pointes de trésorerie et rendait plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice

Pour l'exercice 2014, la part du chiffre d'affaires du quatrième trimestre a représenté 31% de l'activité globale 2014.

Le risque de saisonnalité paraît donc maîtrisé.

Répartition du CA 2014 par trimestre			
T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
22%	21%	26%	31%

3.4.1.4 Risque liés aux stocks

Le stock net au 31 décembre 2014 représentait près de 49 jours de chiffre d'affaires annuel HT (contre 30 jours au 31 décembre 2013).

Groupe Unika s'efforce d'assurer une gestion optimale de son stock afin de garantir un stock suffisant pour répondre au besoin d'approvisionnement de ses clients distributeurs pour le trimestre à venir.

Les stocks sont entreposés dans les entrepôts du Groupe situés en banlieue parisienne (plateforme logistique de Croissy-Beaubourg). Les risques de destruction, détérioration et vols des produits en stock font l'objet d'une assurance souscrite par le Groupe (cf. paragraphe 3.4.7).

Aux risques liés à la gestion opérationnelle des stocks, il convient d'ajouter le risque d'obsolescence des produits en stocks, risque provenant du décalage qui peut survenir entre les approvisionnements de produits lancés auprès des fournisseurs et l'insuffisance éventuelle des commandes de ses clients. La durée de vie, parfois de quelques mois, d'un produit contraint la Société à un suivi vigilant de ses stocks, dès le lancement des produits.

3.4.1.5 Risques liés aux fournisseurs

Le tableau ci-dessous récapitule la part des principaux fournisseurs du Groupe sur les exercices 2013 et 2014 :

	2014	2013
Part du 1 ^{er} fournisseur	33,5 %	38,8 %
Part des 5 premiers fournisseurs	84,9 %	82,4 %
Part des 10 premiers fournisseurs	94,6 %	93,2 %

Compte tenu de la nature des achats et du nombre important de fournisseurs existants sur le marché, la défaillance de l'un d'entre eux ne serait pas susceptible d'affecter sévèrement l'activité du Groupe de la Société.

Le Groupe estime ne pas être exposé au risque de dépendance à l'égard de l'un de ses fournisseurs. Toutefois, une évolution défavorable des relations commerciales de la Société avec l'un de ses principaux fournisseurs pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement.

3.4.1.6 Risques liés aux clients

Risque de solvabilité

Groupe Unika, comme toute société commerciale, est exposé à un risque d'impayé de ses factures clients. Toutefois, compte tenu de la diversité et de la qualité de ses clients, ces risques de solvabilité et de défaut de paiement se trouvent réduits.

En effet, au titre de l'exercice 2014, les enseignes de grande distribution ont représenté plus de 40% du chiffre d'affaires de Groupe Unika. Ces intervenants de la grande distribution ne présentent pas au sens du Groupe un risque de solvabilité, et offre de ce fait une sécurité au Groupe en termes de règlement.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une « assurance-crédit clients » lui permettant de suivre les chiffres d'affaires de ses clients en cours. Par conséquent, grâce à la composition de son portefeuille clients, le risque de solvabilité est pour Groupe Unika, quasi nul.

Risque de dépendance aux premiers clients

Les produits de Groupe Unika, destinés au grand public, sont vendus au travers d'un circuit de distribution qui pourrait se segmenter ainsi :

- les grandes surfaces spécialisées (exemple : FNAC, Boulanger)
- les grandes et moyennes surfaces (exemple : Carrefour, Leclerc, ...);
- les revendeurs :
- les indépendants et les Sites d'e-commerce spécialisés ou généralistes (exemple : Rue du Commerce, Grosbill.com, etc...)

Le Groupe dispose majoritairement d'une clientèle de grands comptes. Pour Groupe Unika, ce type de clients peut à la fois représenter un chiffre d'affaires récurrent mais également une part importante des résultats de l'année.

Cependant, Groupe Unika ne peut exclure qu'à l'avenir, tout ou partie de ses clients décident de transférer à un de ses concurrents tout ou partie du volume d'affaires actuellement réalisé avec le Groupe. Une telle situation pourrait avoir un effet négatif significativement défavorable sur l'activité de la Société, sa situation financière et ses résultats.

L'exposition au risque client liée à leur éventuelle concentration est présentée dans le tableau ci-après. Ce tableau présente les dix premiers clients de Groupe Unika et leur poids relatif au titre des exercices 2014 et 2013.

Ce tableau souligne l'absence de dépendance significative à un client donné, ainsi que la capacité du Groupe à dynamiser ses relations commerciales (rotation au sein des 10 premiers clients du Groupe).

Concentration clientèle Groupe Unika 2014			Concentration clientèle Groupe Unika 2013		
Identification compte clients	Part du CA 2014 (en %)	% cumulé	Identification compte clients	Part du CA 2013 (en %)	% cumulé
Client n°1	12,60%	12,60%	Client n°2	7,98%	7,98%
Client n°2	10,15%	22,75%	Client n°4	6,46%	14,44%
Client n°3	7,17%	29,92%	Client n°5	5,69%	20,13%
Client n°4	5,25%	35,17%	Client n°7	5,02%	25,15%
Client n°5	3,46%	38,63%	Client n°9	4,09%	29,25%
Client n°6	3,38%	42,01%	Client n°3	3,43%	32,67%
Client n°7	3,13%	45,14%	Client n°6	3,33%	36,01%
Client n°8	3,06%	48,20%	Client n°1	3,11%	39,12%
Client n°9	3,01%	51,21%	Autre	2,52%	41,63%
Client n° 10	2,23%	53,44%	Autre	2,35%	43,98%

Le portefeuille clients apparaît relativement bien réparti puisque les cinq premiers clients représentent 39% du chiffre d'affaires 2014 du Groupe (et 29% en 2013). Le premier client représente moins de 13% du chiffre d'affaires 2014, ce qui permet de considérer que sa part n'est pas prépondérante.

Il s'agit essentiellement entre Groupe Unika et ces premiers clients d'une relation de stabilité et de récurrence établie depuis plusieurs années.

Risque lié aux modalités de paiement

Le délai de recouvrement des factures clients, en moyenne de 68 jours, peut constituer un risque de gestion de trésorerie pour Groupe Unika. Il s'agit donc pour le Groupe de gérer la hausse du besoin en fonds de roulement suite à l'augmentation des créances clients accompagnant la hausse de l'activité, mais aussi de faire en sorte que les conditions de celui-ci n'évoluent pas négativement.

D'une part, Groupe Unika n'a pas recours à l'affacturage.

D'autre part, le Groupe contrôle au mieux le recouvrement des créances restant en interne, reste ferme en termes de négociation quant aux augmentations des délais de règlement souhaités par les clients, mais conserve également, auprès des sous-traitants auxquels elle a recours, des modalités de paiement optimales pour sa gestion de trésorerie.

3.4.1.7 Risques liés à l'internationalisation du Groupe

Le déploiement des activités du Groupe à l'international est susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles du fait notamment :

- d'une d'expérience encore réduite du Groupe dans ce domaine,
- d'incidences fiscales éventuellement défavorables,
- de restrictions quantitatives et tarifaires des opérations d'import-export et de réglementations et pratiques protectionnistes favorisant les entreprises locales dans certains pays,
- d'un allongement éventuel des délais de paiement dans le cas de ventes réalisées dans certains pays étrangers,
- de législations et réglementations applicables aux produits de la Société plus contraignantes,

- de l'instabilité politique dans certains pays dans lesquels la Société pourrait exercer son activité.

Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement.

3.4.2 Risques liés au départ d'hommes clés

Groupe Unika dispose d'une organisation et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (direction R&D, direction marketing et commerciale, responsable approvisionnement, responsable administratif et financier).

Le succès du Groupe repose en grande partie sur la qualité et l'implication de son management et de l'équipe constituée depuis sa création.

Le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière du Groupe.

Toutefois, le Groupe considère qu'une grande partie des fonctions assumées par les cadres dirigeants et collaborateurs clés pourraient être effectuées par d'autres collaborateurs, le cas échéant, après une période d'adaptation et/ou de formation.

Il est précisé que les principaux dirigeants du Groupe, sont actionnaires de Groupe Unika, gage de leur engagement pour accompagner la croissance du Groupe à moyen terme.

3.4.3 Risques financiers

3.4.3.1 *Risque de liquidité*

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe a toujours autofinancé sa croissance sans avoir recours au financement long terme.

Au 31 décembre 2014, les dettes auprès des établissements de crédit représentent 333K€ et correspondent uniquement aux comptes courants bancaires créditeurs. A l'actif, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe représente 2.794K€.

3.4.3.2 *Risque de taux d'intérêt*

Non applicable.

3.4.3.3 Risque de taux de change

Le Groupe réalise environ 13% de ses achats en dollars américains (approvisionnement en Asie notamment) alors que la quasi-totalité de ses ventes est actuellement facturée en euros. Le Groupe est donc exposé aux fluctuations du cours du dollar américain par rapport à l'euro.

Le Groupe a donc mis en place un mécanisme de couverture, via le change à terme. Cet instrument de couverture permet au Groupe de figer le cours auquel il cèdera ou achètera la devise dans le futur.

L'exposition au risque de taux de change est résumée dans le tableau ci-après :

En unité monétaire Au 31/12/2014	Actif	Passif	Engagements en devise	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	5.487,50\$	2.975.266,54\$	0	-2.975.266,54\$	2.035.000,00\$	-934.779,04\$

Ainsi, sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2014, et sur la base d'un taux de conversion EUR/USD au 31/12/2014 de 1,2141, la position nette après couverture en euros est de - 1.134.915,23 €.

L'hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euro par rapport à l'USD Dollar aurait un impact défavorable de 11.349 euros.

3.4.3.4 Risque sur actions

La gestion de la trésorerie du Groupe est faite dans une optique de prudence.

Les placements à court-terme au 31 décembre 2014 sont composés d'actions de sociétés cotées et de comptes à terme pour l'essentiel.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détenait 64.622 actions propres classées en valeur mobilière de placement dans les comptes sociaux de la filiale (et ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés) et valorisées au cours historique (actions d'autocontrôles détenues par la filiale M.G.F détenue à 100% par Groupe Unika).

3.4.4 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est impliqué dans trois contentieux à date du présent Document :

— La société M.G.F, filiale de Groupe Unika, a été assignée en contrefaçon le 24 juin 2011 par les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC. Ce litige porte sur des produits commercialisés par M.G.F et qui selon les demandereses seraient capables de fonctionner avec la technologie MPEG-Audio du fait de la contrefaçon de différents brevets.

Au cours de la 1ère instance, M.G.F n’a pas accepté les propositions transactionnelles de SISVEL formulées au 3ème trimestre 2012, souhaitant qu’il soit établi en justice que les produits querellés ne sont pas contrefaits.

Le 24 mai 2013 le Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné la société M.G.F à payer la somme de 50.531 euros en réparation de leur préjudice définitif et 20.000 euros sur le fondement de l’article 700 du Code de procédure civile.

M.G.F a fait appel de ce jugement au motif que les fabricants et brokers auprès desquels M.G.F se fournissaient disposaient bien de contrat de licence et que les produits querellés ne sont donc pas contrefaits.

Après une nouvelle proposition transactionnelle de SISVEL (transmise par email le 7 juin 2013), déclinée une nouvelle fois par M.G.F, les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC ont interjeté appel du jugement du 24 mai 2013 par déclaration du 3 juillet 2013.

– Par ailleurs, par exploit du 22 juin 2011, les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC ont assigné ELECTRO DEPOT en contrefaçon.

ELECTRO DEPOT a appelé en garantie ses fournisseurs au nombre desquels M.G.F en septembre et octobre 2011.

Dans cette instance pendante devant le TGI de Paris, les sociétés SISVEL, FRANCE TELECOM (devenue « ORANGE »), TDF, KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V, INSTITUT FUR RUNDFUNDTECHNIK GMBH, AUDIO MPEG INC soutiennent, dans leurs conclusions n°12, signifiées le 21 janvier 2015, que les 27.776 produits fournis à ELECTRO DEPOT par M.G.F seraient contrefaits au motif que « M.G.F n’est pas licencié SISVEL ou de AUDIO MPEG ».

M.G.F conteste cette accusation au motif que les fabricants et brokers auprès desquels M.G.F se fournissaient disposaient bien de contrat de licence et que les produits querellés ne sont donc pas contrefaits.

Dans cette procédure, l’audience de plaidoiries a été fixée au 6 novembre 2015.

– Enfin, M.G.F est actuellement en litige prudhommal avec l’un de ses anciens collaborateurs. Les provisions pour litiges sociaux ont été estimées en fonction du risque et incluent une provision pour les honoraires de l’avocat en charge du dossier.

3.4.5 Risques Juridiques

3.4.5.1 Risques liés à des produits défectueux

Les produits complexes que le Groupe Société commercialise pourraient présenter des vices de fabrication ou de fonctionnement.

Des défaillances ou des erreurs graves affectant les produits du Groupe pourraient se traduire par des pertes de chiffre d'affaires ou des retards dans l'acceptation d'un produit par le marché, et porter atteinte à la réputation du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

3.4.5.2 Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire des marques semi-figuratives déposées à l'INPI au travers de ses filiales :

Marques/Nom de domaine	Pays	Propriétaire	Date du dépôt	Classes
WE. CONNECT	France	GROUPE UNIKA	En cours	
D2 DIFFUSION	France	GROUPE UNIKA	En cours	
RIVERTECH	France	GROUPE UNIKA	En cours	
UNIKA	France	UNIKA MULTIMEDIA	28-déc.-07	9, 28,38
H MULTICAV (1)	France	UNIKA MULTIMEDIA	28-déc.-07	9, 37,42
HYUNDAI MULTICAV (1)	France	UNIKA MULTIMEDIA	27-févr.-06	9, 37,42
WE.	France	M.G.F	2-mars-15	9, 28,38
WE. DIGITAL	France	M.G.F	29-juin-07	9, 28,38
GAMIUM	France	M.G.F	2-nov.-06	9, 25,28
SOLEDADÉ	France	M.G.F	31-juil.-07	9, 28,38
NEW PARADOX	France	M.G.F	31-juil.-07	9, 28,38
TANYA	France	M.G.F	23-août-05	9,35
ACHETERNET	France	M.G.F	13-juil.-04	9, 38,42
DIFRNCÉ	France	M.G.F	28-juil.-08	9, 28,38
10signs (2)	France	M.G.F	13-mai-08	9, 16, 38,42

(1) Mandataire : Unika Computer

(2) Mandataire : Acheternet

Bien que le Groupe ait pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle ne contrevient pas à ceux de tiers, elle ne peut pas garantir la totale efficacité de la protection offerte par les dépôts qu'elle a effectué en France ni l'absence de risque de recours de la part de tiers.

Des tiers pourraient contrefaire ou imiter la marque, logo et nom de domaine du Groupe ou exercer une concurrence déloyale en utilisant sa renommée. Le Groupe ne peut être certain d'être en mesure

d'obtenir la même protection qu'en France de ses droits de propriété intellectuelle dans les pays qui pourraient constituer des marchés cibles de ses activités.

Par ailleurs, il peut exister des marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers, phonétiquement, visuellement ou intellectuellement identiques ou similaires aux signes déposés par le Groupe. Leur titulaire pourrait en conséquence agir sur le fondement de ses droits antérieurs en nullité desdites marques déposées par le Groupe.

Le Groupe ne peut exclure que le recours à des actions judiciaires s'avère nécessaire dans le futur afin de faire respecter ou défendre ses droits de propriété intellectuelle.

3.4.6 Risques liés à la réglementation et à l'environnement

3.4.6.1 Risques liés à la non-conformité des produits aux normes fixées par la réglementation

Les produits du Groupe doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels s'étend son activité.

Tous les produits commercialisés par le Groupe sont conformes à la norme CE. Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, Groupe Unika appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

3.4.6.2 Risques liés l'application des règles relatives à la composition et à l'élimination des déchets provenant des produits du Groupe

Le Groupe appréhende d'ores et déjà ces risques pour être en conformité avec la réglementation.

Directive DEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques.

Groupe Unika a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

Directive 2006/66/CE (piles et accumulateurs - déchets correspondant)

Cette directive abroge la directive 91/157/CEE et impose le recyclage des piles et des accumulateurs. Elle implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles et met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

Directive 94/62/CE (emballages et déchets d'emballage - éco emballage)

Cette directive a pour objectif d'éviter la production de déchets d'emballages et d'encourager la réutilisation et le recyclage des emballages. Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.

Règlement CE 1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (R E A C H)

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concerné par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur.

Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

Directive ROHS (Restrictions of Hazardous Substances - restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

La directive ROHS complète la directive DEEE pour le recyclage. Cette directive (applicable depuis le 1^{er} juillet 2006) prévoit :

- que les équipements électriques ou électroniques devront remplacer le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome et les PBB et PBDE par d'autres substances sûres ou plus sûres,
- Un taux de réutilisation et de recyclage des composants, matières et substances compris entre 50 et 80% en poids moyen des appareils.

Tous les produits fabriqués par Groupe Unika à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

Des modifications importantes de la législation française ou européenne dans ce domaine obligeront le Groupe à une mise à niveau avec ces normes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

3.4.7 Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés.

Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

Les assurances du Groupe sont résumées dans le tableau suivant :

Souscripteur	Nature de la police d'assurance	Compagnie d'assurance	Dernière prime réglée (période couverte)
Groupe Unika	ASSURANCE STOCK & TRANSIT	Courtier GARANTIE et GESTION Compagnie MARTIN & BOULARD	Le 03/03/2015 3.553,30 € (01/01/2015 au 30/06/2015)
Groupe Unika	RESPONSABILITE CIVILE RC	Courtier GARANTIE et GESTION Compagnie GENERALI	Le 03/03/2015 3.780,37 € (01/01/2015 au 31/12/2015)
Groupe Unika	MULTIRISQUE PERTE EXPLOITATION	Compagnie GROUPAMA	Le 03/03/2015 4.205,39 € (01/01/2015 au 31/12/2015)
M.G.F	CREDIT CLIENTS	Compagnie ATRADIUS	Le 19/12/2014 Prime annuelle de 11.990€ (01/12/2014 au 31/12/2014)

Le Groupe dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Il a notamment une assurance « multirisque perte d'exploitations » et une assurance « responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus. Une partie importante de l'activité du Groupe est réalisée auprès d'acteurs de la grande distribution dont la solvabilité avérée limite le risque de crédit pour le Groupe. Ce dernier se couvre donc pour ce risque essentiellement pour les autres typologies de clientèle.

A ce titre, le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance du Groupe, exclu de sa politique de couverture en la matière.

3.5 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

3.5.1 Comptes consolidés, et annuels, de Groupe Unika sur 2 exercices, rapports sur les comptes consolidés, et annuels, et rapports sur les conventions réglementées des commissaires aux comptes

3.5.1.1 Etats financiers consolidés au 31 décembre 2014

▪ **Comptes de résultat consolidés**

Compte de résultat consolidé (en €)	2014 (12 mois)	2013 (12 mois)	Notes
Ventes de marchandises	55 739 089	48 373 926	
Total chiffre d'affaires	55 739 089	48 373 926	7.1
Autres produits et subventions d'exploitation	7 229	20 968	
Transferts de charges	173 365	104 545	
Total produits d'exploitation	55 919 683	48 499 439	7.1
Achats et frais accessoires	(48 311 303)	(41 887 237)	7.2
Marge brute	7 608 380	6 612 202	
Services extérieurs, fournitures et consommables	(1 678 867)	(1 983 285)	7.3
Impôts et taxes	(378 540)	(312 410)	7.4
Frais de personnel	(2 898 135)	(2 460 270)	7.5
Autres charges	(9 302)	(41 516)	
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)	2 643 535	1 814 721	
Dotation nette aux amortissements et provisions	(1 124 293)	122 883	7.6
Résultat d'exploitation (EBIT)	1 519 243	1 937 603	
Résultat financier	251 637	381 903	7.7
Résultat courant	1 770 880	2 319 506	
Resultat exceptionnel	(42 387)	(34 942)	7.8
Impôts sur les sociétés	(336 117)	(594 153)	7.9
Résultat net	1 392 376	1 690 412	
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 405 565</i>	<i>1 712 690</i>	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	<i>(13 189)</i>	<i>(22 277)</i>	

▪ Bilans consolidés

Bilan Consolidé (en €)	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Notes
Immobilisations incorporelles nettes	70 864	94 464	8.1
Immobilisations corporelles nettes	484 025	421 568	8.2
Prêts et autres immobilisations financières	2 274 482	3 261 575	8.3
Actifs immobilisés	2 829 372	3 777 607	
Stocks nets	7 521 599	3 992 028	8.4
Avances et acomptes versés sur commandes	393 369	171 873	8.5
Créances clients nettes	12 588 417	10 952 278	8.6
Autres débiteurs	1 425 292	1 577 941	8.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 793 584	3 697 660	8.8
Actifs circulants	24 722 260	20 391 780	
TOTAL ACTIF	27 551 632	24 169 387	
Capital social ou individuel	236 500	236 500	8.9
Primes	346 165	346 165	
Réserves consolidés	7 544 878	5 832 486	8.10
Réserve de conversion	43 152	(8 287)	
Résultat net	1 392 376	1 690 412	
Intérêts minoritaires sur réserves	79 688	101 965	8.11
Capitaux propres	9 642 760	8 199 241	
Provisions pour risques et charges	2 026 859	1 275 731	8.12
Dettes auprès des établissements de crédit	333 149	914 171	8.13
Dettes fournisseurs	13 105 829	11 468 497	8.14
Dettes fiscales et sociales	1 394 284	1 112 947	8.15
Autres dettes	1 048 751	1 198 800	8.16
TOTAL PASSIF	27 551 632	24 169 387	

▪ **Tableau des capitaux propres consolidés**

Variation des capitaux propres consolidés (en €)	Capital	Primes	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 déc 2010	225 943	40 000	3 672 736	3 938 675	104 351	4 043 026
Résultat net 2011			1 304 771	1 304 771	(4 170)	1 300 600
Augmentation de capital	10 557	306 165		316 722		316 722
Capitaux propres clôture 31 déc. 2011	236 500	346 165	4 977 506	5 560 167	100 180	5 660 347
Résultat net 2012			1 054 982	1 054 982	1 785	1 056 767
Réserve de conversion			136	136		136
Versement de dividendes			(200 000)	(200 000)		(200 000)
Capitaux propres clôture 31 déc 2012	236 500	346 165	5 832 624	6 415 285	101 965	6 517 251
Résultat net 2013			1 712 689	1 712 689	(22 277)	1 690 412
Réserve de conversion			(8 423)	(8 423)		(8 423)
Versement de dividendes						
Capitaux propres clôture 31 déc 2013	236 500	346 165	7 536 890	8 119 551	79 688	8 199 241
Résultat net 2014			1 392 376	1 405 565	(13 189)	1 392 376
Réserve de conversion			51 142	51 142		51 142
Versement de dividendes						
Capitaux propres clôture 31 déc 2014	236 500	346 165	8 980 409	9 576 258	66 500	9 642 760

▪ **Tableaux de flux de trésorerie**

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2014 (12 mois)	2013 (12 mois)
Trésorerie générée (utilisée) par les opérations		
Résultat de l'exercice part du groupe	1 405 565	1 712 690
Résultat alloué aux minoritaires	(13 189)	(22 277)
Dotation aux amortissement des immobilisations incorporelles	16 900	16 900
Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles	20 397	(31 771)
Dotations (reprises) aux provisions pour risques	751 128	(347 607)
Variation des stocks	(3 529 571)	65 051
Variation des comptes clients	(1 636 139)	(2 193 823)
Variation des autres débiteurs et avances et acomptes	(68 847)	242 410
Variation des comptes fournisseurs	1 637 331	(860 531)
Variation des dettes fiscales et sociales	281 337	178 754
Variation des autres dettes	(150 049)	(573 230)
Trésorerie générée (utilisée) par les opérations	(1 285 136)	(1 813 435)
Trésorerie générée (utilisée) par les investissements		
Acquisitions des immobilisations incorporelles	0	0
Acquisitions des immobilisations corporelles	(168 438)	(367 009)
Acquisitions des immobilisations financières	(32 325)	0
Cessions des immobilisations incorporelles	6 700	0
Cessions des immobilisations corporelles	85 583	60 611
Cessions des immobilisations financières	1 019 418	63 585
Trésorerie générée (utilisée) par les investissements	910 938	(242 814)
Trésorerie générée par les opérations de financement		
Variation de la réserve de conversion	51 143	(8 423)
Versement de dividendes	0	0
Trésorerie générée par les opérations de financement	51 143	(8 423)
Trésorerie générée (utilisée) durant l'exercice	(323 055)	(2 064 672)
Trésorerie et équivalents en début d'année	3 697 660	4 874 733
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en début d'année	(914 171)	(26 572)
Trésorerie nette en début d'année	2 783 489	4 848 161
Trésorerie et équivalents en fin d'année	2 793 584	3 697 660
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en fin d'année	(333 149)	(914 171)
Trésorerie nette en fin d'année	2 460 434	2 783 489
Trésorerie générée (utilisée) durant l'exercice	(323 055)	(2 064 672)

▪ **Annexe**

Note 1 – Informations générales et description de l'activité

Groupe UNIKA est un groupe spécialisé dans la distribution de matériels informatiques (tablettes et ordinateurs portables) de marques de grands fabricants ainsi que dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques (ordinateurs, moniteurs et produits multimédia), périphériques et électroniques des produits de stockage (disques durs externes, clés USB, souris, etc.), des accessoires vendus sous les marques « Rivertech », « Gamium », « We. Digital », « Unika » et « Unika Pro ».

La commercialisation des produits est assurée au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces et des revendeurs informatiques et par le biais d'Internet.

Le groupe a créé en 2012 la société M.G.F Hong Kong (détenue à 100%) qui a vocation à gérer les achats du groupe sur le marché asiatique. Le groupe exerce sur cette filiale un contrôle exclusif. Cette société est consolidée en intégration globale (Note 6).

La société Groupe Unika, société consolidante, est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé 3 Avenue Hoche - 75008 PARIS

Le capital social de la société Groupe Unika est composé de 2 365 004 actions au 31 décembre 2014 pour un total de 236 500 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Note 2 – Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Note 3 – Comparabilité des exercices

Les exercices clos au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 sont d'une durée de 12 mois.

Note 4 – Présentation et base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises (loi du 3 janvier 1985 et arrêté du 9 décembre 1986) et plus particulièrement au Règlement 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les chiffres présentés dans ce document sont exprimés en Euros.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société et ses filiales.

Note 5 – Principales règles et méthodes comptables

5.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2014, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

5.2 Monnaies étrangères et écart de conversion

Le Groupe exerce son activité dans la zone Euro et depuis l'exercice 2012 également à Hong Kong par l'intermédiaire de sa filiale M.G.F Hong Kong. Le groupe utilise la méthode du cours de clôture pour convertir les comptes de cette filiale. La conversion des comptes s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au groupe, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les transactions en monnaie étrangères, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction. Conformément au Règlement 99-02, les différences de conversion des dettes et créances à la clôture sont inscrites directement au compte de résultat.

5.3 Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les ventes de matériel informatique.

Ce chiffre d'affaires représente les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Le transfert de propriété se produit lors de la livraison du bien qui, en règle générale, correspond à la facturation. Les ventes sont donc enregistrées au vu des factures, une régularisation étant éventuellement effectuée à la clôture de l'exercice pour tenir compte d'un décalage entre facturation et livraison.

Les acomptes versés par les clients ne donnent lieu à aucune constatation de la vente et sont enregistrés dans le compte client concerné.

5.4 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

5.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement issues de la reprise au tribunal de commerce de la société Unika Computer via la création de la société Unika Multimédia et de l'acquisition des titres de la filiale D2 Diffusion. Elles sont composées de deux fonds de commerce.

Les autres immobilisations incorporelles (principalement des licences informatiques) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Fonds de commerce non amorti
- Logiciels 1-2 ans
- Concessions et droits similaires 1-2 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Terrain	non amorti
Bâtiment	20 ans
Agencements et installations	8 ans
Matériel de transport	2-3 ans
Matériel de bureau, informatique	2-3 ans
Matériel et outillage	5 ans

La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire, quelle que soit la nature des immobilisations.

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique résultat exceptionnel du compte de résultat.

5.7 Prêts et autres immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées sont annulés. En effet, sont substitués à ces titres les actifs et passifs des sociétés concernées.

Les prêts et autres immobilisations financières représentent essentiellement des prêts et des dépôts et cautionnements. Les autres prêts sont des prêts effectués à des salariés du groupe.

5.8 Stocks de marchandises

Les marchandises sont évaluées selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP).

Les marchandises sont dépréciées selon leur nature (famille de produits) selon qu'elles ont fait l'objet d'une consommation et/ou d'un approvisionnement, selon la génération de produit sur laquelle elles rapportent et sur la base des consommations futures estimées. Ainsi, le taux de dépréciation pourra varier de 0% à 100%.

5.9 Avances et acomptes versés sur commandes

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale et sociale. Ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale ; la valeur probable de réalisation étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

Une assurance-crédit a été souscrite auprès d'Atradius sur la filiale MGF pour couvrir les clients devenus douteux. L'indemnité reversée par Atradius varie de 75% à 50% du montant TTC de la créance, selon que les clients sont considérés comme dénommés, non dénommés ou surveillés. Les remboursements effectués par l'assurance dans le cadre de ce contrat sont inscrits en transfert de charges dans les « Autres produits » (Note 7.1).

5.11 Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres de placement

Ce poste comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes-courants bancaires) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles. Il est à noter que ces placements à court terme supportent néanmoins un risque important de changement de valeur (actions de sociétés cotées en bourse).

Ces actifs sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins-values latentes.

5.12 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

5.13 Engagements de départ à la retraite

Ils sont établis statistiquement sur la base des obligations des conventions collectives applicables et pondérée en fonction de l'âge, de l'ancienneté, du salaire, du statut cadre ou non-cadre, du sexe, des tables de mortalité fournies par l'INSEE ainsi qu'un certain nombre d'hypothèses telles que la probabilité de présence à l'âge de la retraite.

Les différents paramètres retenus sont les suivants :

Paramètres	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Age de départ à la retraite	65 ans (à l'initiative du salarié)	
Taux d'actualisation net	1,49%	3,20%
Progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	40%	40%
Turnover :	5% pour la tranche 20/39 ans, 3% pour les 40/49 ans et 1% après 50 ans	

5.14 Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les charges et cotisations sociales. Les autres dettes correspondent principalement à des clients créditeurs.

Note 6 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après présente le périmètre de consolidation ainsi que la méthode de consolidation retenue pour les comptes consolidés.

Filiales	31-déc-14		31-déc-13		Date de clôture	Méthode choisie
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
MGF	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	31.12	I.G.
UNIKA Multimédia	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	31.12	I.G.
Agorus	53,0%	53,0%	53,0%	53,0%	31.12	I.G.
Unika Sun	86,5%	86,5%	86,5%	86,5%	31.12	I.G.
D2 Diffusion	100,0%	100,0%	95,0%	95,0%	31.12	I.G.
MGF Hong Kong	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	31.12	I.G.

Il est à noter qu'aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice pour la société D2 Diffusion.

Note 7 – Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Détail des produits exploitation (en €)	2014	2013
Ventes France	51 096 102	42 410 861
Ventes Export	4 453 533	5 815 849
Frais de ports	189 455	147 217
Total chiffres d'affaires	55 739 090	48 373 927
Transferts de charges et autres produits	173 874	104 545
Subvention d'exploitation	6 720	20 968
Total Autres produits	180 594	125 513
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	55 919 684	48 499 440

Les ventes de marchandises export sont principalement des ventes vers les DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe).

Les ventes de panneaux solaires et kits d'installation clé en main réalisé par la filiale Unika Sun se sont élevées à 3 148 € au titre de l'exercice 2014 contre 46 339 € au titre de l'exercice 2013.

Les transferts de charges correspondent principalement à des remboursements d'AXA dans le cadre de l'assurance-crédit sur les créances devenues irrécouvrables.

7.2 Achats et frais accessoires

7.2.1 Détail des achats et frais accessoires

Achats et frais accessoires (en €)	2 014	2 013
Achat de marchandises et matières premières	51 525 662	40 532 836
Variation des stocks	(3 777 846)	711 052
Frais accessoires et transport sur achats	222 259	314 529
Frais de transport sur ventes	341 228	328 819
TOTAL	48 311 303	41 887 236

7.2.2 Marge sur ventes de marchandises

Marge brute sur ventes (en €)	2 014	2 013
Ventes de marchandises	55 739 089	48 373 926
Achats de marchandises et frais accessoires	(48 311 303)	(41 887 237)
Marge brute sur ventes (en €)	7 427 786	6 486 689
Pourcentage de marge brute	13,3%	13,4%

7.3 Services extérieurs

Les services extérieurs se composent des éléments suivants :

Services extérieurs, fournitures et consommables (en €)	2014	2013
Location immobilière	330 774	285 644
Location mobilière - serveur et logiciel	12 968	19 275
Entretien et maintenance	66 818	44 457
Assurances	51 275	36 493
Honoraires et études	309 606	250 895
Publicité	28 489	671 843
Voyages, missions et réceptions	565 136	375 620
Poste et télécommunications	70 864	56 624
Services bancaires	108 998	134 795
Fournitures diverses	127 675	68 202
Autres frais administratifs	6 263	39 437
Total	1 678 866	1 983 284

7.4 Impôts et taxes

Impôts et taxes (en €)	2014	2013
Taxes basées sur les salaires	41 734	32 100
Taxes basées sur le chiffre d'affaires	97 485	78 358
CFE et CVAE	128 880	86 186
Taxe foncière	90 137	73 632
Autres taxes	20 305	42 133
TOTAL	378 540	312 409

7.5 Charges de personnel

7.5.1 Détail de la charge de personnel

Frais de personnel (en €)	2 014	2 013
Salaires et traitements	2 039 815	1 754 765
Charges sociales	838 654	741 762
Engagement retraite	96 084	3 608
CICE	(76 417)	(39 864)
TOTAL	2 898 136	2 460 271

7.5.2 Effectif

Détail des effectifs du groupe	2 014	2 013
Cadres	10	12
Employés et Ouvriers	44	45
Effectifs du groupe à la clôture	54	57
<i>Effectifs moyen du groupe sur la période</i>	<i>55</i>	<i>57</i>

L'ensemble de l'effectif du Groupe est situé en France.

7.6 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotation nette aux amortissements et provisions (en €)	2 014	2 013
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles (Note 8.1)	(16 900)	(16 900)
Dotation à la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	0	(13 642)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Note 8.2)	(20 397)	(53 734)
Variation de la provision pour dépréciation des stocks (Note 8.4)	(248 272)	(177 740)
Variation de la provision pour risques et charges d'exploitation (Note 8.12) - hors retraite	(655 044)	347 607
Variation de la provision pour dépréciation des créances (Note 8.6)	(130 844)	37 293
TOTAL	(1 071 457)	122 883

7.7 Résultat financier

7.7.1 Détail du résultat financier

Détails du résultat financier (en €)	2 014	2 013
Intérêts et produits financiers	15 912	56 582
Plus values de cession titres de placement	352 092	509 361
Différences positives de changes	113 095	163 980
Reprise de provision sur titres de placement	81 094	
Total des produits financiers	562 192	729 924
Intérêts et charges financières	8 893	6 925
Moins value de cession titres de placement	180 669	108 654
Différences négatives de changes	85 994	140 683
Dotation à la provision sur titres de placement	35 000	91 697
Total des charges financières	310 556	347 959
RESULTAT FINANCIER	251 637	381 965

Les produits et charges financières sont principalement composés des plus et moins-values sur cessions des titres de placement court terme.

7.7.2 Comptabilisation des escomptes financiers

Il est à noter que les escomptes obtenus pour paiements rapides étaient jusqu'en 2012 comptabilisés en produits financiers. Compte tenu que sur les fournisseurs concernés, ils sont appliqués de manière récurrente et systématique, il a été logiquement décidé que ces escomptes représentent, dorénavant, un vrai produit d'exploitation pour le groupe. En conséquence, les escomptes obtenus pour paiement rapide au titre de l'exercice 2014 ont été comptabilisés en moins du poste achats. Ils ont représenté 282 690€ au titre de cet exercice (294 392€ au titre de l'exercice 2013).

7.8 Résultat exceptionnel

Détails du résultat exceptionnel (en €)	2 014	2 013
Produits de cession d'immobilisation	12 833	22 707
Autres produits exceptionnels	13 200	33 972
Reprises aux provisions exceptionnelles (Note 8.12)		
Total des produits exceptionnels	26 033	56 679
Valeur nette comptable des éléments cédés (Note 8.2)	33 749	428
Autres charges exceptionnelles	34 671	91 193
Dotations aux provisions exceptionnelles (Note 8.12)		
Total des charges exceptionnelles	68 420	91 621
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(42 387)	(34 942)

7.9 Impôts sur les sociétés

Preuve d'impôt en Euros (en €)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat courant avant impôts	1 770 880	2 319 508
Résultat exceptionnel	(42 387)	(34 942)
	1 728 493	2 284 566
Taux d'impôts théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	576 107	761 446
Impôt courant	494 122	184 510
Impôt différé	(158 005)	409 643
Impôt réel	336 117	594 153
Taux d'impôts réel	19,45%	26,01%
Ecart sur IS	(239 990)	(167 293)
Ecart sur taux	13,88%	7,32%
Détail		
Ecart de taux	(76 196)	(76 938)
Effets des différences permanentes	(78 658)	(46 282)
Effets du traitement des dons	(59 662)	(39 202)
Crédit d'impôt (CICE & CIR)	(25 472)	(4 870)
Total	(239 991)	(167 294)

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2014.

Note 8 – Notes sur le Bilan consolidé

8.1 Immobilisations incorporelles

Tableaux 2014 et 2013 des valeurs brutes

Immobilisations incorporelles (en €)	31 déc. 2012	Acquisition	Cession	31 déc. 2013
Fond de commerce	25 000			25 000
Logiciels	24 310			24 310
Concessions et droits similaires	300			300
Frais de recherche et développement	78 000			78 000
Autres Immobilisations incorporelles	14 322			14 322
Valeur Brute	141 932	0	0	141 932
Amortissements	30 568	16 900		47 468
Valeur Nette	111 364	16 900	0	94 464

Immobilisations incorporelles (en €)	31 déc. 2013	Acquisition	Cession	31 déc. 2014
Fond de commerce	25 000			25 000
Logiciels	24 310			24 310
Concessions et droits similaires	300			300
Frais de recherche et développement	78 000			78 000
Autres Immobilisations incorporelles	14 322		6 700	7 622
Valeur Brute	141 932	0	6 700	135 232
Amortissements	47 468	16 900	0	64 368
Valeur Nette	94 464	16 900	6 700	70 864

Dans le cadre de la reprise des activités d'Unika Computer en novembre 2006 via la création de la société Unika Multimédia, il a été reconnu à l'actif, un fonds de commerce pour 25 000 €. Celui-ci n'est pas amorti.

Les autres immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées de licences et logiciels informatiques. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune de ces immobilisations n'est soumise à restriction.

Tableau 2013 et 2012 des amortissements

Amortissement des immobilisations incorporelles (en €)	31 déc. 2012	Dotation	Reprise	31 déc. 2013
Fond de commerce	0			0
Logiciels	21 468	1 300		22 768
Concessions et droits similaires	0			0
Frais de recherche et développement	9 100	15 600		24 700
Autres Immobilisations incorporelles	0			0
Valeur Brute	30 568	16 900	0	47 468

Amortissement des immobilisations incorporelles (en €)	31 déc. 2013	Dotation	Reprise	31 déc. 2014
Fond de commerce	0			0
Logiciels	22 768	1 300		24 068
Concessions et droits similaires	0			0
Frais de recherche et développement	24 700	15 600		40 300
Autres Immobilisations incorporelles	0			0
Valeur Brute	47 468	16 900	0	64 368

8.2 Immobilisations corporelles

Tableaux 2014 et 2013 des valeurs brutes

Immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2012	Acquisition	Cession	31 déc. 2013
Agencements	128 461	255 171		383 632
Matériel de transport	128 409	127 282	64 350	191 341
Matériel et outillage	107 477			107 477
Matériel de bureau et informatique	64 172		11 705	52 467
Valeur brute	428 519	382 453	76 055	734 917
Amortissements	345 122	42 670	74 442	313 350
Valeur Nette	83 398	339 784	1 614	421 568

Immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2013	Acquisition	Cession	31 déc. 2014
Agencements	383 632			383 632
Matériel de transport	191 341	123 380	85 583	229 138
Matériel et outillage	107 477	45 058		152 535
Matériel de bureau et informatique	52 467			52 467
Valeur brute	734 917	168 438	85 583	817 772
Amortissements	313 350	73 231	52 834	333 747
Valeur Nette	421 568	95 208	32 750	484 025

Tableau 2014 et 2013 des amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2012	Dotation	Reprise	31 déc. 2013
Agencements	103 247	16 153		119 400
Matériel de transport	93 513	14 259	64 350	43 422
Matériel et outillage	86 634	12 259		98 893
Matériel de bureau et informatique	61 727		10 092	51 635
Total	345 122	42 670	74 442	313 350

Amortissement des immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2013	Dotation	Reprise	31 déc. 2014
Agencements	119 400	1 947		121 347
Matériel de transport	43 422	65 201	52 834	55 789
Matériel et outillage	98 893	5 493		104 386
Matériel de bureau et informatique	51 635	590		52 225
Total	313 350	73 231	52 834	333 747

8.3 Prêts et autres immobilisations financières

Prêts et autres immo. Financières (en €)	31 déc. 2013	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	31 déc. 2014
Prêts au personnel	98 052		16 900	49 737	65 215
Prêts à des tiers	388 004		14 425		402 429
Dépôts et cautionnement	144 374		1 000		145 374
Titres & compte courant SCI LIBAIL	2 631 144			969 681	1 661 463
Prêts et autres immo. financières	3 261 575		32 325	1 019 418	2 274 482

i) Au 31 décembre 2006, un prêt à la SCI Solaris a été consenti dans le cadre de la cession en décembre 2006 de cette SCI dans laquelle le groupe avait investi début 2006 et qui correspond au montant des comptes courants initiaux du groupe dans cette SCI. Ce prêt a été remboursé à hauteur de 242 606 € en 2010. Les intérêts sur ce prêt (au taux de 5%) au titre de 2013 ont été capitalisés pour 14 425 €.

ii) Au cours de l'exercice 2012, le groupe a pris une participation à hauteur de 10% dans la société SCI LIBAIL (Note 9.3). Celle-ci a été réduite en 2013.

8.4 Stocks

Stocks (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Valeur Brute des stocks	4 841 790		27 136	4 814 654
Dépréciation des stocks	784 711	37 916		822 627
Total	4 057 080	(37 916)	27 136	3 992 028

Stocks (en €)	31 déc.2013	Augmentation	Diminution	31 déc.2014
Valeur brute des stocks	4 814 654	3 780 588	2 744	8 592 499
Dépréciation des stocks	822 627	990 670	742 398	1 070 899
Total	3 992 028	2 789 919	(739 654)	7 521 600

8.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Avances et acomptes versés (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Avances et acomptes versés	393 369	171 873

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

8.6 Créances clients

Les créances clients se décomposent comme suit :

Détail des créances clients (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Créances clients	11 581 898	9 135 848
Factures à établir	873	1 013
Effets à recevoir	1 095 356	1 802 153
Créances douteuses	376 571	348 702
TOTAL des créances clients brutes	13 054 698	11 287 716

L'évolution depuis 2013 des créances clients peut s'analyser comme suit :

Créances clients (en €)	31 déc.2013	Augmentation	Diminution	31 déc.2014
Créances brutes	11 287 716	1 766 982		13 054 698
Dépréciation des créances	335 438	137 650	6 806	466 282
TOTAL des Créances nettes	10 952 278	1 629 332	(6 806)	12 588 416

Risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. La période moyenne de recouvrement des créances est de 68 jours. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant 466 282 € au 31 décembre 2014 (335 438 € au 31 décembre 2013). Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de

défaillance identifié par créance. Sur l'exercice 2014, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 7 016 € en 2014 contre 38 038 € en 2013 et sont comptabilisées en autres charges.

8.7 Autres débiteurs

Autres débiteurs (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Créances fiscales (1)	325 375	1 152 127
Charges constatés d'avances (2)	164 033	16 014
Autres créances	686 696	231 736
Impôts courant	0	86 881
Impôts différés	249 188	91 183
Total	1 425 292	1 577 941

(1) Les créances fiscales correspondent essentiellement aux postes de TVA.

(2) Les charges constatées d'avance correspondent principalement au 31 décembre 2014 à des factures reçues sur achats de matériels informatiques mais pour lesquels le transfert de propriété n'est pas encore réalisé à la clôture de l'exercice.

8.8 Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres de placement

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Comptes courants bancaires et caisses	1 478 137	2 231 761
Effets à l'encaissement	0	6 188
Autres (intérêts courus, chèques à encaisser etc.)	258 842	161 800
Valeurs mobilières de placement	1 102 209	1 389 609
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(45 604)	(91 697)
Total	2 793 584	3 697 660

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe.

Les placements à court terme sont composés d'actions de sociétés cotées et de comptes à terme pour 1 077 499 € au 31 décembre 2014. Ils sont valorisés à la valeur historique et une provision est constituée en cas de moins-values latentes.

Au 31 décembre 2014, le groupe détient 64 622 actions propres valorisées au cours historique à 214 664 €. Ces titres d'autocontrôle étant classés en valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels, ils ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés.

8.9 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2014, le capital de la société mère Groupe UNIKA est composé de 2 365 004 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune

8.10 Réserves

La réserve de conversion s'applique à la consolidation des comptes de MGF Hong Kong. Les taux de conversion entre l'EURO et l'USD ont été les suivants pour 2014 :

Taux de clôture : 1,2141

Taux moyen : 1,3285

8.11 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs aux actionnaires minoritaires des sociétés Agorus, Unika Multimédia, Unika Sun et D2 Diffusion (Note 6). Les capitaux propres attribuables aux minoritaires se décomposent comme suit :

Intérêts minoritaires (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Reserves attribuables aux minoritaires	79 688	100 180
Résultats n-1 attribuables aux minoritaires	(13 189)	(22 277)
Intérêts minoritaires sur réserves	66 500	77 903

8.12 Provisions

Provisions risques et charges (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Provisions pour garanties	632 803		26 236	606 567
Provision retraite	92 418	3 607		96 025
Provisions pour litiges sociaux	32 600	31 944		64 544
Provisions pour litiges commerciaux	560 861		74 280	486 581
Autres provisions pour risques	9 944	12 070		22 014
Provision pour défaut de rentabilité	294 712		294 712	
TOTAL	1 623 339	47 621	395 228	1 275 732

Provisions risques et charges (en €)	31 déc.2013	Augmentation	Diminution	31 déc.2014
Provisions pour garanties	606 567	836 585	606 567	836 585
Provision retraite	96 025	96 084		192 109
Provisions pour litiges sociaux	64 544			64 544
Provisions pour litiges commerciaux	486 581	500 000	77 960	908 621
Autres provisions pour risques	22 014	25 000	22 014	25 000
TOTAL	1 275 731	1 457 669	706 541	2 026 859

La provision pour garanties concerne les coûts de garanties données aux clients sur les produits vendus. Elle concerne principalement des coûts de main d'œuvre et des frais de transport dans la mesure où les produits vendus font également l'objet d'une garantie de la part des fournisseurs. Les mouvements de la provision pour garanties sont comptabilisés en « dotations nettes aux amortissements et provisions ».

La provision retraite comptabilisée concerne l'engagement retraite des salariés du Groupe. La dotation de l'exercice s'élevant à 96 084 € en 2014 a été comptabilisée en « Frais de personnel ».

Les provisions sociales au 31 décembre 2014 concernent une procédure en cours (prud'homme) engagée par plusieurs anciens salariés du Groupe pour laquelle la provision a été estimée en fonction du risque et inclut une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier. Les mouvements de la provision sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions ».

La provision pour litiges commerciaux correspond à la meilleure estimation du Groupe des coûts qui devront être supportés pour régler les possibles litiges nés d'un défaut qualité sur un produit (coûts de remplacement et pénalité commerciale).

8.13 Dettes auprès des établissements de crédit

Dettes financières (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Dettes auprès des établissements de crédit	26 572	887 599		914 171
TOTAL	26 572	887 599		914 171

Dettes financières (en €)	31 déc.2013	Augmentation	Diminution	31 déc.2014
Dettes auprès des établissements de crédit	914 171		581 022	333 149
TOTAL	914 171		581 022	333 149

Au 31 décembre 2014, ces dettes correspondent aux comptes courants bancaires créditeurs.

8.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Dettes fournisseurs	10 973 762	7 467 570
Effets à Payer	1 391 801	2 760 171
Provisions pour factures non parvenues	740 267	1 240 756
TOTAL	13 105 830	11 468 497

8.15 Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Personnel et comptes rattachés	202 078	187 472
Sécurité sociale , organismes sociaux	425 690	286 058
Taxe sur la valeur ajoutée	478 145	480 222
Autres charges fiscales à payer	89 779	116 697
Impôts sur les sociétés	198 592	42 498
Total	1 394 284	1 112 946

Les comptes personnel et comptes rattachés correspondent principalement aux provisions pour congés payés, ainsi qu'aux provisions pour primes.

8.16Autres dettes

Autres Dettes (en €)	31 déc.2014	31 déc.2013
Clients créditeurs (1)	564 481	311 151
C/C Actionnaires	13 064	19 886
Produits constatés d'avance	345 336	692 461
Ecart de conversion passif	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 170	16 834
Impôt différé passif	0	0
Autres créditeurs	110 693	158 468
Total	1 048 744	1 198 800

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des avoirs à établir relatifs à des remises de fin d'année pour certains clients de la grande distribution.

Les produits constatés d'avance correspondent à des extensions de garantie vendues avec certains produits et qui sont reconnus en chiffre d'affaire au prorata temporis.

Note 9 – Autres informations

9.1 Contrats de location financement

Néant

9.2 Autres engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés :

La société MGF a donné les engagements suivants :

Banque	Nature des engagements	Montants en € au 31 déc. 2014
CE	Cautions en cours	274 768
Soc Générale	Aval / Effet à l'encaissement	510 350
Palatine	Aval / Effet à l'encaissement	1 484 760
Total	Total	2 269 878

9.3 Opérations sur instruments financiers à terme

La société MGF a effectué les opérations sur instruments financiers à terme suivantes avec la Banque Palatine :

Date de conclusion	Date d'échéance	Type	Achat / vente	Montant	Devise	Montant prime	Devise
04-sept-14	08-janv-15	Achat terme	Achat	185 000	USD	11 689	€
04-sept-14	09-févr-15	Achat terme	Achat	185 000	USD	11 671	€
04-sept-14	09-mars-15	Achat terme	Achat	185 000	USD	11 667	€
19-déc-14	08-janv-15	Swap	Vente	185 000	USD	-11 689	€

9.4 Information sur les parties liées

Relation entre la société mère et ces filiales

Les relations entre la société mère, Groupe Unika, et ses différentes filiales sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, Direction Générale, Direction juridique, ont été transférés sur la Société mère qui refacture des prestations de service (management fees) à ses filiales. Les management fees sont calculés selon des clés de répartition qui sont déterminées pour chaque service, en fonction de leur utilisation des services communs.

Relation entre la société et LIBAIL

Le groupe a cédé en décembre 2010 à la société LIBAI, ayant un mandataire social commun avec le Groupe, le terrain et le bâtiment du site de Croissy-Beaubourg et a signé un contrat de location des locaux auprès de cette société.

Au cours de l'exercice 2012, le groupe a pris une participation de 10% dans le capital de cette société.

Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat sont les suivants au 31 décembre 2014 :

- Titres de participation : 100 €
- Comptes courants : 1 661 463 €
- Dépôts de garantie (loyers) : 133 000 €
- Charges de loyers : 321 410 €
- Autres Charges : 86 378 €

9.5 Dividendes

Le groupe Unika n'a distribué aucun dividende au cours de l'exercice 2014.

9.6 Evénements post clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture des comptes consolidés de l'exercice 2014 et leur date d'arrêt.

9.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à :

En euros	31-déc-14	
	PwC	D. Ayoun
Audit		
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés	44 275	8 640
Emetteur	14 160	8 640
Filiales	30 115	0
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	19 500	0
Emetteur	19 500	0
Filiales	0	0
Sous-total	63 775	8 640
Autres prestations		
- Juridique, fiscal, social	0	0
- Autres	0	0
Sous-total	0	0
TOTAL	63 775	8 640

3.5.1.2 Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013

▪ **Compte de résultat consolidé**

Compte de résultat consolidé (en €)	2013 (12 mois)	2012 (12 mois)	Notes
Ventes de marchandises	48 373 926	35 583 613	
Total chiffre d'affaires	48 373 926	35 583 613	7.1
Autres produits et subventions d'exploitation	20 968	11 799	
Transferts de charges	104 545	35 459	
Total produits d'exploitation	48 499 439	35 630 871	7.1
Achats et frais accessoires	(41 887 237)	(30 889 791)	7.2
Marge brute	6 612 202	4 741 080	
Services extérieurs, fournitures et consommables	(1 983 285)	(1 705 214)	7.3
Impôts et taxes	(312 410)	(254 857)	7.4
Frais de personnel	(2 460 270)	(2 126 085)	7.5
Autres charges	(41 516)	(54 259)	
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)	1 814 722	600 663	
Dotation nette aux amortissements et provisions	122 883	214 984	7.6
Résultat d'exploitation (EBIT)	1 937 604	815 648	
Résultat financier	381 903	431 252	7.7
Résultat courant	2 319 507	1 246 900	
Resultat exceptionnel	(34 942)	111 331	7.8
Impôts sur les sociétés	(594 153)	(301 464)	7.9
Résultat net	1 690 412	1 056 767	
<i>dont part du groupe</i>	1 712 690	1 054 982	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	(22 277)	1 785	

▪ **Bilan consolidé**

Bilan Consolidé (en €)	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Notes
Immobilisations incorporelles nettes	94 464	111 364	8.1
Immobilisations corporelles nettes	421 568	83 398	8.2
Prêts et autres immobilisations financières	3 261 575	3 325 160	8.3
Actifs immobilisés	3 777 607	3 519 922	
Stocks nets	3 992 028	4 057 079	8.4
Avances et acomptes versés sur commandes	171 873	229 875	8.5
Créances clients nettes	10 952 278	8 758 455	8.6
Autres débiteurs	1 577 941	1 762 349	8.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 697 660	4 874 733	8.8
Actifs circulants	20 391 780	19 682 490	
TOTAL ACTIF	24 169 387	23 202 412	
Capital social ou individuel	236 500	236 500	8.9
Primes	346 165	346 165	
Réserves consolidées	5 832 486	4 777 503	8.10
Réserve de conversion	(8 287)	136	
Résultat net	1 690 412	1 056 767	
Intérêts minoritaires sur réserves	101 965	100 180	8.11
Capitaux propres	8 199 241	6 517 252	
Provisions pour risques et charges	1 275 731	1 623 338	8.12
Dettes auprès des établissements de crédit	914 171	26 572	8.13
Dettes fournisseurs	11 468 497	12 329 028	8.14
Dettes fiscales et sociales	1 112 947	934 193	8.15
Autres dettes	1 198 800	1 772 030	8.16
TOTAL PASSIF	24 169 387	23 202 412	

▪ **Tableau de variation des capitaux propres**

Variation des capitaux propres consolidés (en €)						
	Capital	Primes	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 déc 2010	225 943	40 000	3 672 736	3 938 675	104 351	4 043 026
Résultat net 2011			1 304 771	1 304 771	(4 170)	1 300 600
Augmentation de capital	10 557	306 165		316 722		316 722
Capitaux propres clôture 31 déc. 2011	236 500	346 165	4 977 506	5 560 167	100 180	5 660 347
Résultat net 2012			1 054 982	1 054 982	1 785	1 056 767
Réserve de conversion			136	136		136
Versement de dividendes			(200 000)	(200 000)		(200 000)
Capitaux propres clôture 31 déc 2012	236 500	346 165	5 832 624	6 415 285	101 965	6 517 251
Résultat net 2013			1 712 690	1 712 690	(22 277)	1 690 413
Réserve de conversion			(8 423)	(8 423)		(8 423)
Versement de dividendes						
Capitaux propres clôture 31 déc 2013	236 500	346 165	7 536 891	8 119 552	79 688	8 199 242

▪ **Tableau de flux de trésorerie**

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2013 (12 mois)	2012 (12 mois)
<i>Trésorerie générée (utilisée) par les opérations</i>		
Résultat de l'exercice part du groupe	1 712 690	1 054 982
Résultat alloué aux minoritaires	(22 277)	1 785
Dotation aux amortissement des immobilisations incorporelles	16 900	23 515
Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles	(31 771)	31 290
Dotations (reprises) aux provisions pour risque	(347 607)	(87 781)
Variation des stocks	65 051	(1 562 356)
Variation des comptes clients	(2 193 823)	(3 043 487)
Variation des autres débiteurs et avances et acomptes	242 410	(161 126)
Variation des comptes fournisseurs	(860 532)	3 489 024
Variation des dettes fiscales et sociales	178 754	(425 183)
Variation des autres dettes	(573 230)	520 407
Trésorerie générée (utilisée) par les opérations	(1 813 435)	(158 930)
<i>Trésorerie générée (utilisée) par les investissements</i>		
Acquisition des immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition des immobilisations corporelles	(367 009)	(56 500)
Acquisition des immobilisations financières	0	
Cession des immobilisations incorporelles	0	4 616
Cession des immobilisations corporelles	60 611	38 313
Cession des immobilisations financières	63 585	(2 688 463)
Trésorerie générée (utilisée) par les investissements	(242 814)	(2 702 034)
<i>Trésorerie générée par les opérations de financement</i>		
Variation de la réserve de conversion	(8 423)	136
Versement de dividendes		(200 000)
Trésorerie générée par les opérations de financement	(8 423)	(199 864)
Trésorerie générée (utilisée) durant l'exercice	(2 064 672)	(3 060 828)
Trésorerie et équivalents en début d'année	4 874 733	7 908 989
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en début d'année	(26 572)	0
Trésorerie nette en début d'année	4 848 161	7 908 989
Trésorerie et équivalents en fin d'année	3 697 660	4 874 733
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en fin d'année	(914 171)	(26 572)
Trésorerie nette en fin d'année	2 783 489	4 848 161
Trésorerie générée (utilisée) durant l'exercice	(2 064 672)	(3 060 828)

▪ Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales et description de l'activité

Groupe UNIKA est un groupe spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques. Les produits du groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des produits de stockage, des accessoires (disques durs externes, clés USB, souris, etc.) vendus sous les marques « Rivertech », « Gamium », « We. Digital », « Unika » et « Unika Pro ».

La commercialisation des produits est assurée au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces, des revendeurs informatiques et par le biais d'Internet.

Depuis mars 2010, le groupe s'est diversifié et propose du matériel solaire de qualité aux professionnels, tel que des panneaux solaires et kits d'installation clé en main.

La société Groupe Unika, société consolidante, est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé 3 Avenue Hoche - 75008 PARIS

Le capital social de la société Groupe Unika est composé de 2 365 004 actions au 31 décembre 2013 pour un total de 236 500 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Note 2 – Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Il a été noté l'an dernier que le groupe a pris une participation représentant 95% de la Société D2 Diffusion en septembre 2012. Cette société est spécialisée dans la connectique son, image et multimédia

Le groupe exerce sur cette filiale un contrôle exclusif. Elle est consolidée en intégration globale (Note 6).

Une provision pour défaut de rentabilité de 294 712€ avait été passée en consolidation en 2012. Celle-ci a été reprise en totalité en 2013, compte tenu des pertes réalisées par la société D2.

Il avait été noté aussi que le groupe a créé en 2012 la société MGF Hong Kong (détenue à 100%) qui a vocation à gérer les achats du groupe sur le marché asiatique. Le groupe exerce sur cette filiale un contrôle exclusif. Cette société est consolidée en intégration globale (Note 6). Elle a réalisé en 2013 un profit net de 306 586 USD (230 837€).

Note 3 – Comparabilité des exercices

3.1 Comparabilité des exercices

Les exercices clos au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 sont d'une durée de 12 mois.

3.2 Contribution de D2 Diffusion aux comptes consolidés du groupe

Le suivi de la prise de participation dans D2 Diffusion en 2012 est détaillé ci-dessous pour ce qui concerne le résultat des exercices 2012 et 2013.

Contribution de D2 Diffusion au compte de résultat consolidé (en €)	2012 (3 mois)
Chiffre d'affaires	262 997
Total chiffre d'affaires	262 997
Autres produits	1 639
Total produits d'exploitation	264 636
Achats et frais accessoires	(118 860)
Marge brute	145 776
Services extérieurs	(45 266)
Impôts et taxes	(4 410)
Frais de personnel	(274 658)
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	(178 558)
Dotation nette aux amortissements et provisions	183 098
Résultat d'exploitation	4 540
Résultat financier	(3 385)
Résultat courant	1 155
Resultat exceptionnel	(2 554)
Impôts sur les sociétés	1 400
Résultat net	1

Contribution de D2 Diffusion au compte de résultat consolidé (en €)	2013 (12 mois)
Chiffre d'affaires	744 243
Total chiffre d'affaires	744 243
Subvention d'exploitation et autres produits	2 044
Total produits d'exploitation	746 287
Achats et frais accessoires	(584 968)
Marge brute	161 318
Services extérieurs	(192 132)
Impôts et taxes	(3 822)
Frais de personnel	(387 927)
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	(422 563)
Dotation nette aux amortissements et provisions	61 487
Résultat d'exploitation	(361 076)
Résultat financier	(1 929)
Résultat courant	(363 005)
Resultat exceptionnel	(79 868)
Impôts sur les sociétés	249 568
Résultat net	(193 305)

Note 4 – Présentation et base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises (loi du 3 janvier 1985 et arrêté du 9 décembre 1986) et plus particulièrement au Règlement 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les chiffres présentés dans ce document sont exprimés en Euros.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société et ses filiales.

Note 5 – Principales règles et méthodes comptables

5.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2013, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

5.2 Monnaies étrangères et écart de conversion

Le Groupe exerce son activité dans la zone Euro et depuis l'exercice 2012 également à Hong Kong par l'intermédiaire de sa filiale MGF Hong Kong. Le groupe utilise la méthode du cours de clôture pour convertir les comptes de cette filiale. La conversion des comptes s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au groupe, dans ses capitaux propres au poste «Ecart de conversion ».

Les transactions en monnaie étrangères, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction. Conformément au Règlement 99-02, les différences de conversion des dettes et créances à la clôture sont inscrites directement au compte de résultat.

5.3 Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les ventes de matériel informatique.

Depuis 2010, le chiffre d'affaires est également composé des ventes de panneaux solaires réalisées à travers sa filiale Unika Sun ainsi que les autres prestations liées (frais de ports, maintenance et autres prestation de services).

Ce chiffre d'affaires représente les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Le transfert de propriété se produit lors de la livraison du bien qui, en règle générale, correspond à la facturation. Les ventes sont donc enregistrées au vu des factures, une régularisation étant éventuellement effectuée à la clôture de l'exercice pour tenir compte d'un décalage entre facturation et livraison.

Les acomptes versés par les clients ne donnent lieu à aucune constatation de la vente et sont enregistrés dans le compte client concerné.

5.4 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la valeur du bien acquis, sont répartis sur les

différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

5.5 immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement issues de la reprise au tribunal de commerce de la société Unika Computer via la création de la société Unika Multimédia et sont composées d'un fonds de commerce.

Les autres immobilisations incorporelles (principalement des licences informatiques) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Fonds de commerce	non amorti
Logiciels	1-2 ans
Concessions et droits similaires	1-2 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "dotations nettes aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Terrain	non amorti
Bâtiment	20 ans
Agencements et installations	8 ans
Matériel de transport	2-3 ans

Matériel de bureau, informatique	2-3 ans
Matériel et outillage	5 ans

La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire, quelle que soit la nature des immobilisations.

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "dotations nettes aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique résultat exceptionnel du compte de résultat.

5.7 Prêts et autres immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées sont annulés. En effet, sont substitués à ces titres les actifs et passifs des sociétés concernées.

Les prêts et autres immobilisations financières représentent essentiellement des prêts et des dépôts et cautionnements. Les autres prêts sont des prêts effectués à des salariés du groupe.

5.8 Stocks de marchandises

Les Marchandises sont évaluées selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP).

Les marchandises sont dépréciées selon leur nature (famille de produits) selon qu'elles ont fait l'objet d'une consommation et/ou d'un approvisionnement, selon la génération de produit sur laquelle elles rapportent et sur la base des consommations futures estimées. Ainsi, le taux de dépréciation pourra varier de 0% à 100%.

5.9 Avances et acomptes versés sur commandes

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale et sociale. Ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale ; la valeur probable de réalisation étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

Une assurance-crédit a été souscrite auprès d'Atradius sur la filiale MGF pour couvrir les clients devenus douteux. L'indemnité reversée par Atradius varie de 75% à 50% du montant TTC de la créance, selon que les clients sont considérés comme dénommés, non dénommés ou surveillés. Les remboursements effectués par l'assurance dans le cadre de ce contrat sont inscrites en transfert de charges dans les « autres produits » (Note 7.1).

5.11 Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres de placement

Ce poste comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes-courants bancaires) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles. Il est à noter que ces placements à court terme supportent néanmoins un risque important de changement de valeur (actions de sociétés cotées en bourse).

Ces actifs sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins-values latentes.

5.12 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

5.13 Engagements de départ à la retraite

Ils sont établis statistiquement sur la base des obligations des conventions collectives applicables et pondérée en fonction de l'âge, de l'ancienneté, du salaire, du statut cadre ou non-cadre, du sexe, des tables de mortalité fournies par l'INSEE ainsi qu'un certain nombre d'hypothèses telles que la probabilité de présence à l'âge de la retraite.

Les différents paramètres retenus sont les suivants :

Paramètres	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Age de départ à la retraite	65 ans (à l'initiative du salarié)	
Taux d'actualisation net	3,20%	3,00%
Progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	40%	40%
Turnover :	5% pour la tranche 20/39 ans, 3% pour les 40/49 ans et 1% après 50 ans	

5.14 Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les charges et cotisations sociales. Les autres dettes correspondent principalement à des clients créditeurs

Note 6 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après présente le périmètre de consolidation ainsi que la méthode de consolidation retenue pour les comptes consolidés.

Filiales	31-déc-13		31-déc-12		Date de clôture	Methode choisie
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
MGF	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	31.12	I.G.
UNIKA Multimédia	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	31.12	I.G.
Agorus	53,0%	53,0%	53,0%	53,0%	31.12	I.G.
Unika Sun	86,5%	86,5%	86,5%	86,5%	31.12	I.G.
D2 Diffusion	95,0%	95,0%	100,0%	100,0%	31.12	I.G.
MGF Hong Kong	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	31.12	I.G.

Note 7 – Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Détail des produits exploitation (en €)	2013	2012
Ventes France	42 410 861	33 335 775
Ventes Export	5 815 849	2 121 138
Frais de ports	147 217	126 700
Total chiffres d'affaires	48 373 926	35 583 613
Transferts de charges	104 545	35 459
Subvention d'exploitation	20 968	11 799
Total Autres produits	125 513	47 258
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	48 499 439	35 630 871

Les ventes de marchandises export sont principalement des ventes vers les DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe).

Les ventes de panneaux solaires et kits d'installation clé en main réalisé par la filiale Unika Sun se sont élevées à 46 339 € au titre de l'exercice 2013 contre 32 933 € au titre de l'exercice 2012.

Les transferts de charges correspondent principalement à des remboursements d'AXA dans le cadre de l'assurance-crédit sur les créances devenues irrécouvrables.

7.2 Achats et frais accessoires

7.2.1 Détail des achats et frais accessoires

Achats et frais accessoires (en €)	2 013	2 012
Achat de marchandises et matières premières	40 532 836	31 670 345
Variation des stocks	711 052	(1 324 682)
Frais accessoires et transport sur achat	314 529	276 394
Frais de transport sur ventes	328 819	267 734
TOTAL	41 887 237	30 889 791

7.2.2 Marge sur ventes de marchandises

Marge brute sur ventes (en €)	2 013	2 012
Produits d'exploitation	48 373 926	35 583 613
Achats de marchandises et frais accessoires	(41 887 237)	(30 889 791)
Marge brute sur ventes (en €)	6 486 690	4 693 822
Pourcentage de marge brute	13,4%	13,2%

7.3 Services extérieurs

Les services extérieurs se composent des éléments suivants :

Services extérieurs, fournitures et consommables (en €)	2013	2012
Location immobilière	285 644	287 983
Location mobilière - serveur et logiciel	19 275	14 090
Entretien et maintenance	44 457	80 887
Assurances	36 493	52 887
Honoraires et études	250 895	333 647
Publicité	671 843	391 306
Voyages, missions et réceptions	375 620	322 749
Poste et télécommunications	56 624	56 075
Services bancaires	134 795	70 859
Fournitures diverses	68 202	86 101
Autres frais administratifs	39 437	8 632
Total	1 983 285	1 705 214

7.4 Impôts et taxes

Impôts et taxes (en €)	2013	2012
Taxes basées sur les salaires	32 100	43 918
Taxes basées sur le chiffre d'affaires	78 358	55 974
CFE et CVAE	86 186	96 975
Taxe foncière	73 632	41 449
Autres taxes	42 133	16 541
TOTAL	312 409	254 857

7.5 Charges de personnel

7.5.1 Détail de la charge de personnel

Frais de personnel (en €)	2 013	2 012
Salaires et traitements	1 754 765	1 519 876
Charges sociales	741 762	590 043
Engagement retraite	3 608	16 167
CICE	(39 864)	
TOTAL	2 460 270	2 126 085

7.5.2 Effectif

Détail des effectifs du groupe	2 013	2 012
Cadres	12	12
Employées et Ouvriers	45	45
Effectifs du groupe à la clôture	57	57
<i>Effectifs moyen du groupe sur la période</i>	<i>57</i>	<i>55</i>

L'ensemble de l'effectif du Groupe est situé en France.

7.6 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotation nette aux amortissements et provisions (en €)	2 013	2 012
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles (Note 8.1)	(16 900)	(10 452)
Dotation à la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(13 642)	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Note 8.2)	(53 734)	(21 721)
Variation de la provision pour dépréciation des stocks (Note 8.4)	(177 740)	(5 278)
Variation de la provision pour risque et charges d'exploitation (Note 8.12) - hors retraite	347 607	243 042
Variation de la provision pour dépréciation des créances (Note 8.6)	37 293	9 393
TOTAL	122 883	214 984

7.7 Résultat financier

7.7.1

Détails du résultat financier (en €)	2 013	2 012
Intérêts et produits financiers	56 582	280 120
Plus values de cession titres de placement	509 361	239 545
Différences positives de changes	163 980	158 974
Reprise de provision sur titres de placement		38 936
Total des produits financiers	729 924	717 575
Intérêts et charges financières	6 925	15 957
Moins value de cession titres de placement	108 654	171 884
Différences négatives de changes	140 745	98 482
Dotation à la provision sur titres de placement	91 697	
Total des charges financières	348 021	286 323
RESULTAT FINANCIER	381 903	431 252

Les produits et charges financières sont principalement composés des plus et moins-values sur cessions des titres de placement court terme.

7.7.2

Il est à noter que les escomptes obtenus pour paiements rapides étaient jusqu'en 2012 comptabilisés en produits financiers. Compte tenu que sur les fournisseurs concernés, ils sont appliqués de manière récurrente et systématique, il a été logiquement décidé que ces escomptes représentent, dorénavant, un vrai produit d'exploitation pour le groupe. En conséquence, les escomptes obtenus pour paiement rapide au titre de l'exercice 2013 ont été comptabilisés en moins du poste achats. Ils ont représenté 294 392€ au titre de cet exercice (165 621€ au titre de l'exercice 2012)

7.8 Résultat exceptionnel

Détails du résultat exceptionnel (en €)	2 013	2 012
Produits de cession d'immobilisation	22 707	36 693
Autres produits exceptionnels	33 972	31 697
Reprises aux provisions exceptionnelles (Note 8.12)		163 993
Total des produits exceptionnels	56 679	232 383
Valeur nette comptable des éléments cédés (Note 8.2)	428	13
Autres charges exceptionnelles	91 193	121 038
Dotations aux provisions exceptionnelles (Note 8.12)		
Total des charges exceptionnelles	91 621	121 051
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(34 942)	111 331

7.9 Impôts sur les sociétés

Preuve d'impôt en Euros (en €)	31.12.2013	31.12.2012
Résultat courant avant impôts	2 319 508	1 246 900
résultat exceptionnel	(34 942)	111 331
	2 284 566	1 358 231
Taux d'impôts théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	761 446	452 698
Impôt courant	184 510	345 225
Impôt différé	409 643	(43 761)
Impôt réel	594 153	301 464
taux d'impôts réel	26,01%	22,20%
Ecart sur IS	(167 293)	(151 234)
Ecart sur taux	7,32%	11,13%
Détail		
Ecart de taux	(76 938)	
Effets des différences permanentes	(46 282)	(9 511)
Effets du traitement des donations	(39 202)	(38 082)
Crédit d'impôt (CICE & CIR)	(4 870)	(103 642)
Total	(167 294)	(151 234)

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2013.

Note 8 – Notes sur le Bilan consolidé

8.1 Immobilisations incorporelles

Tableaux 2013 et 2012 des valeurs brutes

Immobilisations incorporelles (en €)	31 déc. 2011	Entrée de périmètre	Acquisition	Cession	31 déc. 2012
Fond de commerce	25 000	0	0	0	25 000
Logiciels	11 195	14 615	0	(1 500)	24 310
Concessions et droits similaires	300	0	0	0	300
Frais de recherche et développement	0	0	78 000	0	78 000
Autres Immobilisations incorporelles	0	7 622	6 700	0	14 322
Valeur Brute	36 495	22 237	84 700	(1 500)	141 932
Amortissements	(7 053)	0	0	0	(30 568)
Valeur Nette	29 442	22 237	84 700	(1 500)	111 364

Immobilisations incorporelles (en €)	31 déc. 2012	Acquisition	Cession	31 déc. 2013
Fond de commerce	25 000			25 000
Logiciels	24 310			24 310
Concessions et droits similaires	300			300
Frais de recherche et développement	78 000			78 000
Autres Immobilisations incorporelles	14 322			14 322
Valeur Brute	141 932	0	0	141 932
Amortissements	(30 568)	(16 900)		(47 468)
Valeur Nette	111 364	(16 900)	0	94 464

Dans le cadre de la reprise des activités d'Unika Computer en novembre 2006 via la création de la société Unika Multimédia, il a été reconnu à l'actif, un fonds de commerce pour 25 000 €. Celui-ci n'est pas amorti.

Les autres immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées de licences et logiciels informatiques. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune de ces immobilisations n'est soumise à restriction.

Tableau 2013et 2012 des amortissements

Amortissement des immobilisations incorporelles (en €)				
	31 déc. 2012	Dotation	Reprise	31 déc. 2013
Fond de commerce	0			0
Logiciels	21 468	1 300		22 768
Concessions et droits similaires	0			0
Frais de recherche et développement	9 100	15 600		24 700
Autres Immobilisations incorporelles	0			0
Valeur Brute	30 568	16 900	0	47 468

8.2 Immobilisations corporelles

Tableaux 2013 et 2012 des valeurs brutes

Immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2011	Entrée de périmètre	Acquisition	Cession	31 déc. 2012
Agencements	400	128 061			128 461
Matériel de transport	102 031	4 877	56 500	(35 000)	128 409
Matériel et outillage	97 270	13 520		(3 313)	107 477
Matériel de bureau et informatique	16 948	47 224			64 172
Valeur brute	216 650	193 682	56 500	(38 313)	428 519
Amortissements	(182 848)	(178 852)	(21 721)	38 300	(345 122)
Valeur Nette	33 802	14 831	34 779	(13)	83 398

Immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2012	Acquisition	Cession	31 déc. 2013
Agencements	128 461	255 171		383 632
Matériel de transport	128 409	127 282	(64 350)	191 341
Matériel et outillage	107 477			107 477
Matériel de bureau et informatique	64 172		(11 705)	52 467
Valeur brute	428 519	382 453	(76 055)	734 917
Amortissements	(345 122)	42 670	(74 442)	(313 350)
Valeur Nette	83 398	425 123	(150 497)	421 568

Tableau 2013 et 2012 des amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles (en €)	31 déc. 2012	Dotation	Reprise	31 déc. 2013
Agencements	103 247	16 153		119 400
Matériel de transport	93 513	14 259	(64 350)	43 422
Matériel et outillage	86 634	12 259		98 893
Matériel de bureau et informatique	61 727		(10 092)	51 635
Total	345 122	42 670	(74 442)	313 350

8.3 Prêts et autres immobilisations financières

Prêts et autres immo. Financières (en €)	31 déc. 2012	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	31 déc. 2013
Prêts au personnel	97 235		817		98 052
Prêts à des tiers	373 579		14 425		388 004
Dépôts et cautionnement	169 445			(25 071)	144 374
Titres & compte courant SCI LIBAIL	2 684 900			(53 756)	2 631 144
Prêts et autres immo. financières	3 325 160		15 242	(78 827)	3 261 575

- i) Au 31 décembre 2006, un prêt à la SCI Solaris a été consenti dans le cadre de la cession en décembre 2006 de cette SCI dans laquelle le groupe avait investi début 2006 et qui correspond au montant des comptes courants initiaux du groupe dans cette SCI. Ce prêt a été remboursé à hauteur de 242 606 € en 2010. Les intérêts sur ce prêt (au taux de 5%) au titre de 2013 ont été capitalisés pour 14 425 €.
- ii) Au cours de l'exercice 2012, le groupe a pris une participation à hauteur de 10% dans la société SCI LIBAIL (Note 9.3). Celle-ci a été réduite en 2013

8.4 Stocks

Stocks (en €)	31 déc.2011	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	31 déc. 2012
Valeur Brute des stocks	3 232 156	284 952	1 324 682		4 841 790
Dépréciation des stocks	(737 434)	(42 000)	(5 278)		(784 711)
Total	2 494 724	242 952	1 319 404		4 057 080

Stocks (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Valeur Brute des stocks	4 841 790		(27 136)	4 814 654
Dépréciation des stocks	(784 711)	(37 916)		(822 627)
Total	4 057 080	(37 916)	(27 136)	3 992 028

8.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Avances et acomptes versés (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Avances et acomptes versés	171 873	229 875

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

8.6 Créances clients

Les créances clients se décomposent comme suit :

Détail des créances clients (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Créances clients	9 135 848	7 881 949
Factures à établir	1 013	11 113
Effets à recevoir	1 802 153	831 082
Créances douteuses	348 702	183 999
TOTAL des créances clients brutes	11 287 716	8 908 142

L'évolution depuis 2012 des créances clients peut s'analyser comme suit :

Créances clients (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Créances brutes	8 908 142	2 379 574		11 287 716
Dépréciation des créances	(149 687)	(185 750)		(335 438)
TOTAL des Créances nettes	8 758 455	2 193 823		10 952 278

Risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. La période moyenne de recouvrement des créances est de 68 jours. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant 335 438 € au 31 décembre 2013 (149 687 € au 31 décembre 2012). Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de

défaillance identifié par créance. Sur l'exercice 2013, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 38 038 € en 2013 contre 52016 € sur l'exercice 2012 et sont comptabilisées en autres charges.

8.7 Autres débiteurs

Autres débiteurs (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Créances fiscales (1)	1 152 127	391 840
Charges constatés d'avances (2)	16 014	177 894
Autres créances	231 736	597 876
Impôts courant	86 881	93 912
Impôts différés	91 183	500 825
Total	1 577 941	1 762 347

(1) Les créances fiscales correspondent essentiellement aux postes de TVA.

(2) Les charges constatées d'avance correspondent principalement au 31 décembre 2013 à des factures reçues sur achats de matériels informatiques mais pour lesquels le transfert de propriété n'est pas encore réalisé à la clôture de l'exercice.

8.8 Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres de placement

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Comptes courants bancaires et caisses	2 231 761	2 789 624
Effets à l'encaissement	6 188	111 692
Autres (intérêts courus, chèques à encaisser etc.)	161 800	
Valeurs mobilières de placement	1 389 609	1 973 416
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(91 697)	
Total	3 697 660	4 874 733

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe.

Les placements à court terme sont composés d'actions de sociétés cotées et de comptes à terme pour 900 000 € au 31 décembre 2013. Ils sont valorisés à la valeur historique et une provision est constituée en cas de moins-values latentes.

Au 31 décembre 2013, le groupe détient 18 209 actions propres valorisées au cours historique à 41 895 €. Ces titres d'autocontrôle étant classés en valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels, ils ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés.

8.9 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2013, le capital de la société mère Groupe UNIKA est composé de 2 365 004 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune

8.10 Réserves

Intérêts minoritaires (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Reserves attribuables aux minoritaires	100 180	104 351
Résultats n-1 attribuables aux minoritaires	1 785	(4 171)
Intérêts minoritaires sur réserves	101 965	100 180

La réserve de conversion s'applique à la consolidation des comptes de MGF Hong Kong. Les taux de conversion entre l'Euro et l'USD ont été les suivants pour 2013 :

Taux de clôture : 1,37910

Taux moyen : 1,32815

8.11 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs aux actionnaires minoritaires des sociétés Agorus, Unika Multimédia, Unika Sun et D2 Diffusion (Note 6). Les capitaux propres attribuables aux minoritaires se décomposent comme suit :

Intérêts minoritaires (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Reserves attribuables aux minoritaires	100 180	104 351
Résultats n-1 attribuables aux minoritaires	1 785	(4 171)
Intérêts minoritaires	101 965	100 180

8.12 Provisions

Provisions risques et charges (en €)	31 déc.2011	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	31 déc.2012
Provisions pour garanties	648 715			(15 912)	632 803
Provision retraite	76 251		16 167		92 418
Provisions pour litiges sociaux	32 600	140 000		(140 000)	32 600
Provisions pour litiges commerciaux	647 991			(87 130)	560 861
Autres provisions pour risques	130 000			(120 056)	9 944
Provision pour défaut de rentabilité		338 649		(43 937)	294 712
TOTAL	1 535 556	478 648	16 167	(407 035)	1 623 338

Provisions risques et charges (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Provisions pour garanties	632 803		(26 236)	606 567
Provision retraite	92 418	3 607		96 025
Provisions pour litiges sociaux	32 600	31 944		64 544
Provisions pour litiges commerciaux	560 861		(74 280)	486 581
Autres provisions pour risques	9 944	12 070		22 014
Provision pour défaut de rentabilité	294 712		(294 712)	
TOTAL	1 623 339	47 621	(395 229)	1 275 731

La provision pour garanties concerne les coûts de garanties données aux clients sur les produits vendus. Elle concerne principalement des coûts de main d'œuvre et des frais de transport dans la mesure où les produits vendus font également l'objet d'une garantie de la part des fournisseurs. Les mouvements de la provision pour garanties sont comptabilisés en « dotations nettes aux amortissements et provisions ».

La provision retraite comptabilisée concerne l'engagement retraite des salariés du Groupe. La dotation de l'exercice s'élevant à 3 608 € en 2013 a été comptabilisée en « frais de personnel ».

Les provisions sociales au 31 décembre 2013 concernent une procédure en cours (prud'homme) engagée par plusieurs anciens salariés du Groupe pour laquelle la provision a été estimée en fonction du risque et inclut une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier. Les mouvements de la provision sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions ».

La provision pour litiges commerciaux correspond à la meilleure estimation du Groupe des coûts qui devront être supportés pour régler les possibles litiges nés d'un défaut qualité sur un produit (couts de remplacement et pénalité commerciale).

La provision pour défaut de rentabilité correspond à l'écart d'acquisition négatif des titres de D2 Diffusion (Note 2). Cette provision a été entièrement reprise en 2013.

8.13 Dettes auprès des établissements de crédit

Dettes financières (en €)	31 déc.2011	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	31 déc.2012
Dettes auprès des établissements de crédit	2 814	80 060	26 572	(82 874)	26 572
TOTAL	2 814	80 060	26 572	(82 874)	26 572

Dettes financières (en €)	31 déc.2012	Augmentation	Diminution	31 déc.2013
Dettes auprès des établissements de crédit	26 572	887 599		914 171
TOTAL	26 572	887 599		914 171

Au 31 décembre 2013, ces dettes correspondent aux comptes courants bancaires créditeurs.

8.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Dettes fournisseurs	7 467 570	7 462 083
Effets à Payer	2 760 171	3 201 903
Provisions pour factures non parvenues	1 240 756	1 665 042
TOTAL	11 468 497	12 329 029

8.15 Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Personnel et comptes rattachés	187 472	242 246
Sécurité sociale , organismes sociaux	286 058	304 436
Taxe sur la valeur ajoutée	480 222	336 705
Autres charges fiscales à payer	116 697	38 123
Impôts sur les sociétés	42 498	12 684
Total	1 112 947	934 193

Les comptes personnel et comptes rattachés correspondent principalement aux provisions pour congés payés, ainsi qu'aux provisions pour primes.

8.16 Autres dettes

Autres Dettes (en €)	31 déc.2013	31 déc.2012
Clients créditeurs (1)	311 151	250 480
C/C Actionnaires	19 886	39 904
Produits constatés d'avance	692 461	1 434 090
Ecart de conversion passif	0	42 523
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 834	0
Impôt différé passif	0	0
Autres créditeurs	158 468	5 033
Total	1 198 800	1 772 030

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des avoirs à établir relatifs à des remises de fin d'année pour certains clients de la grande distribution.

Les produits constatés d'avance correspondent à des extensions de garantie vendues avec certains produits et qui sont reconnus en chiffre d'affaire au prorata temporis.

Note 9 – Autres informations

9.1 Contrats de location financement

Néant

9.2 Autres engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés :

La société MGF a donné les engagements suivants :

Banque	Nature des engagements	Montants en € au 31 déc. 2013
Hsbc	Cautiion en cours	497 916
CE	Aval effet de commerce	629 618
Palatine	Aval effet de commerce	897 381
Total	Total	2 024 915

9.3 Options de change

La Société souscrit les options de change suivantes avec la Société Générale :

Date de conclusion	Date d'échéance	Achat / vente	Type	Montant	Devise	Montant	Devise	Montant prime	Devise
29-août-13	26-juin-14	Vente	Put	259 259	€	350 000	USD	11 500	€
29-août-13	26-juin-14	Achat	Call	518 519	€	700 000	USD	11 500	€

9.4 Information sur les parties liées

Relation entre la société mère et ces filiales

Les relations entre la société mère, Groupe Unika, et ses différentes filiales sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, Direction Générale, Direction juridique, ont été transférés sur la Société mère qui refacture des prestations de service (management fees) à ses filiales. Les management fees sont calculés selon des clés de répartition qui sont déterminées pour chaque service, en fonction de leur utilisation des services communs.

Relation entre la société et LIBAIL

Le groupe a cédé en décembre 2010 à la société LIBAI, ayant un mandataire social commun avec le Groupe, le terrain et le bâtiment du site de Croissy-Beaubourg et a signé un contrat de location des locaux auprès de cette société. Au cours de l'exercice 2012, le groupe a pris une participation de 10% dans le capital de cette société.

Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat sont les suivants au 31 décembre 2013 :

• Titres de participation	:	100 €
• Comptes courants	:	2 631 144 €
• Dépôts de garantie (loyers)	:	133 000 €
• Charges de loyers	:	278 765 €
• Autres Charges	:	74 904 €

9.5 Dividendes

Le groupe Unika n'a distribué aucun dividende au cours de l'exercice 2013.

9.6 Evénements post clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture des comptes consolidés de l'exercice 2013 et leur date d'arrêt.

3.5.1.3 Comptes annuels au 31 décembre 2014

— Bilan actif

Bilan social Groupe Unika (en euros)	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
--------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	123 244	9 453	113 790	
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations	548 444	113 000	435 444	436 444
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	406 659		406 659	393 884
Autres immobilisations financières	880		880	880
TOTAL (I)	1 079 227	122 453	956 773	831 208
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	87 239		87 239	
Clients et comptes rattachés	382 707		382 707	531 889
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	30		30	1 000
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				305 119
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 372		5 372	2 992
. Autres	1 943 028		1 943 028	1 524 609
Capital souscrit et appelé, non versé				2 680
Valeurs mobilières de placement	90 464	35 000	55 464	83 373
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	66 833		66 833	79 782
Charges constatées d'avance	9 001		9 001	11 375
TOTAL (II)	2 584 674	35 000	2 549 674	2 542 820
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 663 901	157 453	3 506 447	3 374 028

— Bilan passif

Bilan social Groupe Unika (en euros)	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	236 500	236 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	346 165	346 165
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	23 650	23 650
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	571 607	570 720
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	109 150	887
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	1 287 072	1 177 922
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	259	80
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 253 142	1 454 973
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 820	349 811
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	47 534	30 924
. Organismes sociaux	114 022	59 873
. Etat, impôts sur les bénéfices	198 592	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	265 183	154 008
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 982	5 489
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 000	95 000
Autres dettes	45 840	45 947
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	2 219 374	2 196 106
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	3 506 446	3 374 028

– Compte de résultat

Compte de résultat Groupe Unika (comptes sociaux - en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires net	1 040 010	443 241
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	34 644	3 109
Autres produits	15	2 237
Total produits d'exploitation	1 074 669	448 587
Achat de marchandises	0	0
Autres achats et charges externes	299 594	111 024
Impôts, taxes et versements assimilés	31 959	62 090
Frais de personnel	550 000	309 041
Dot. d'exploitation sur Immobilisations (amortissements et provisions)	9 453	
Autres charges	11	382
Total charges d'exploitation	891 018	482 537
Résultat d'exploitation	183 651	-33 950
Produits financiers	20 129	17 562
Charges financières	38 311	741
Résultat financier	-18 182	16 820
Résultat courant avant impôts	165 468	-17 130
Produits exceptionnels	0	20 000
Charges exceptionnelles	1 751	367
Résultat exceptionnel	-1 751	19 633
Impôts sur les sociétés	54 567	1 616
Bénéfice (perte)	109 150	887

– Annexe

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 3 506 446,70 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 109 150,49 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Faits caractéristiques de l'exercice

La société COMBERRY DIGITAL, qui était détenue à hauteur de 50% par la société GROUPE UNIKA, a été dissoute en 12/2014.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Matériel de transport	3 ans

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : un montant de 5.207 euros a été comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le nombre d'heures acquises ou en acquisition au titre du DIF s'élève à 160 heures au 31/12/2014 (contre 65 heures au 31/12/2013).

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit ⁱ , créat ⁱ virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			123 244
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			123 244
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	549 444		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	394 764		17 425
TOTAL	944 208		17 425
TOTAL GENERAL	944 208		140 669

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			123 244	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			123 244	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		1 000	548 444	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		4 650	407 539	
TOTAL		5 650	955 983	
TOTAL GENERAL		5 650	1 079 227	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport		9 453		9 453
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		9 453		9 453
TOTAL GENERAL		9 453		9 453

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	9 453				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	9 453				
TOTAL GENERAL	9 453				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	113 000			113 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations		35 000		35 000
TOTAL Dépréciations	113 000	35 000		148 000
TOTAL GENERAL	113 000	35 000		148 000
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières		35 000		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	406 659		406 659
Autres immobilisations financières	880		880
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	382 707	382 707	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	30	30	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	5 372	5 372	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	1 918 142	1 918 142	
Débiteurs divers	24 886	24 886	
Charges constatées d'avance	9 001	9 001	
TOTAL GENERAL	2 747 677	2 340 138	407 539
Montant des prêts accordés dans l'exercice	3 000		
Remboursements des prêts dans l'exercice	4 650		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
à un an maximum	259	259		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	188 820	188 820		
Personnel et comptes rattachés	47 534	47 534		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 022	114 022		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	198 592	198 592		
- T.V.A.	265 183	265 183		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	10 982	10 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 000	95 000		
Groupe et associés	1 253 142	1 253 142		
Autres dettes	45 840	45 840		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 219 374	2 219 374		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		382 707	
Autres créances		1 918 142	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 755	
Dettes fiscales et sociales		1 253 087	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	113 939
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	153 940
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	267 879

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	259
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 116
Dettes fiscales et sociales	57 452
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	89 826

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	9 001	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	9 001	

Commentaires:

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	2 365 004	0,10
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	2 365 004	0,10

Commentaires:

9.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	1 040 010
TOTAL	1 040 010

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 040 010
Etranger	
TOTAL	1 040 010

9.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impôts	Impôts
Résultat courant	165 468	
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 751	
Résultat comptable	109 150	54 567

Commentaires:

La société GROUPE UNIKA (société intégrante) et les sociétés MGF, UNIKA MULTIMEDIA et D2 DIFFUSION (sociétés intégrées) ont opté pour le régime de l'intégration fiscale les 26/03/2008 et 05/03/2013.

La société GROUPE UNIKA a maintenu son option pour l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2014.

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
ORGANIC	2 168
Autres :	
TOTAL	2 168

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long-terme	

Commentaires:

10.2 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant
Rémunérations allouées aux membres: - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

10.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	61 156
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	61 156

10.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	7	

10.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

La société a évalué les indemnités de départ à la retraite. Son montant est non significatif à la clôture de l'exercice 2014.

10.6 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société GROUPE UNIKA consolide les sociétés MGF, UNIKA MULTIMEDIA, UNIKA SUN, AGORUS et D2 DIFFUSION par intégration globale.

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
MGF	4 000 000	2 451 649	100	124 437	124 437			56 047 583	1 729 538	
UNIKA MULTIMEDIA	250 000	367 119	95	237 500	237 500			2 424 699	-171 571	
D2 DIFFUSION	152 449	-330 562	100	7	7			1 128 300	-215 869	
UNIKA SUN	100 000	-23 189	67	86 500	59 500			3 148	-40 818	
AGORUS	96 000	-99 193	64	100 000	14 000			844	-12 415	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

3.5.1.4 Comptes annuels au 31 décembre 2013

- Bilan actif

	Exercice clos le 31/12/2013			Exercice clos le 31/12/2012
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations	549 444	113 000	436 444	436 444
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	393 884		393 884	381 499
Autres immobilisations financières	880		880	880
TOTAL (I)	944 208	113 000	831 208	818 823
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	531 889		531 889	669 614
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	1 000		1 000	4
. Organismes sociaux				352
. Etat, impôts sur les bénéfices	305 119		305 119	72 757
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 992		2 992	33 656
. Autres	1 524 609		1 524 609	517 583
Capital souscrit et appelé, non versé	2 680		2 680	2 680
Valeurs mobilières de placement	83 373		83 373	82 607
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	79 782		79 782	47 306
Charges constatées d'avance	11 375		11 375	1 913
TOTAL (II)	2 542 820		2 542 820	1 428 472
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 487 028	113 000	3 374 028	2 247 295

- Bilan passif

Bilan social Groupe Unika (en euros)	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	236 500	236 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	346 165	346 165
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 650	23 650
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	570 720	27 822
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	887	542 898
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	1 177 922	1 177 035
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	80	9 054
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 454 973	442 929
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 811	310 075
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	30 924	33 588
. Organismes sociaux	59 873	23 346
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	154 008	109 736
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 489	1 688
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 000	95 000
Autres dettes	45 947	44 847
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	2 196 106	1 070 262
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	3 374 028	2 247 296

- Compte de résultat

Compte de résultat Groupe Unika (comptes sociaux - en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires net	443 241	559 878
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	3 109	15 058
Autres produits	2 237	4 009
Total produits d'exploitation	448 587	578 945
Achat de marchandises	0	
Autres achats et charges externes	111 024	197 356
Impôts, taxes et versements assimilés	62 090	14 201
Frais de personnel	309 041	348 501
Dot. d'exploitation sur Immobilisations (amortissements et provisions)		6 448
Autres charges	382	863
Total charges d'exploitation	482 537	567 369
Résultat d'exploitation	-33 950	11 577
Produits financiers	17 562	560 792
Charges financières	741	2 504
Résultat financier	16 820	558 288
Résultat courant avant impôts	-17 130	569 865
Produits exceptionnels	20 000	195
Charges exceptionnelles	367	570
Résultat exceptionnel	19 633	-375
Impôts sur les sociétés	1 616	26 593
Bénéfice (perte)	887	542 898

-Annexe

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 3 374 027,99 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 887,15 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Matériel de transport	2 ans

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : un montant de 3.086 euros a été comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31/12/2013.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le nombre d'heures acquises ou en acquisition au titre du DIF s'élève à 65 heures au 31/12/2013 (contre 92 heures au 31/12/2012).

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	21 300		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	21 300		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	549 444		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	382 379		14 425
TOTAL	931 823		14 425
TOTAL GENERAL	953 123		14 425

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport		21 300		
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		21 300		
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			549 444	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 040	394 764	
TOTAL		2 040	944 208	
TOTAL GENERAL		23 340	944 208	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	21 300		21 300	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	21 300		21 300	
TOTAL GENERAL	21 300		21 300	

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	113 000			113 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	113 000			113 000
TOTAL GENERAL	113 000			113 000
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	393 884		393 884
Autres immobilisations financières	880		880
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	531 889	531 889	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	305 119	305 119	
- T.V.A.	2 992	2 992	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	1 508 289	1 508 289	
Débiteurs divers	19 000	19 000	
Charges constatées d'avance	11 375	11 375	
TOTAL GENERAL	2 774 429	2 379 664	394 764
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	2 040		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	80	80		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	349 811	349 811		
Personnel et comptes rattachés	30 924	30 924		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 873	59 873		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	154 008	154 008		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 489	5 489		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 000	95 000		
Groupe et associés	1 454 973	1 454 973		
Autres dettes	45 947	45 947		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 196 106	2 196 106		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		531 889	
Autres créances		1 505 610	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		213 653	
Dettes fiscales et sociales		1 454 919	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

8.2 – FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs nettes	Taux d' amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	99 514
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	531 889
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	631 402

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 330
Dettes fiscales et sociales	47 437
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	59 847

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	11 375	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	11 375	

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	2 365 004	0,10
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	2 365 004	0,10

Commentaires:

9.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	443 241
TOTAL	443 241

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	443 241
TOTAL	443 241

9.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impôts	Impôts
Résultat courant	-17 130	
Résultat exceptionnel (et participation)	19 633	
Résultat comptable	2 503	1 616

Commentaires:

La société GROUPE UNIKA (société intégrante) et les sociétés MGF, UNIKA MULTIMEDIA et D2 DIFFUSION (sociétés intégrées) ont opté pour le régime de l'intégration fiscale les 26/03/2008 et 05/03/2013.

La société GROUPE UNIKA a maintenu son option pour l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2013.

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant
Rémunérations allouées aux membres:	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

10.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	21 928
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	21 928

10.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salaré	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	6	

Commentaires:

Néant.

10.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

La société a évalué les indemnités de départ à la retraite. Son montant est non significatif à la clôture de l'exercice 2013.

10.6 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société GROUPE UNIKA consolide les sociétés MGF, UNIKA MULTIMEDIA, UNIKA SUN, AGORUS et D2 DIFFUSION par intégration globale.

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
MGF	4 000 000	737 089	100	124 437	124 437			47 958 417	1 714 560	
UNIKA MULTIMEDIA	250 000	583 734	95	237 500	237 500			2 897 182	-216 614	
D2 DIFFUSION	152 449	757 712	95	7	7			744 243	-1 088 274	
UNIKA SUN	100 000	39 190	87	86 500	59 500			49 252	-62 379	
AGORUS	96 000	-92 168	53	100 000	14 000			14 236	-7 025	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
COMBERRY DIGITAL	4 000	-3 855	50	1 000	1 000				-2 520	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

3.5.1.5 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés 2014 et 2013

▪ Rapports sur les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2014 (clos au 31 décembre)

- ✓ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Associés
GROUPE UNIKA
3 avenue Hoche
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE UNIKA (Ex FG DISTRIBUTION), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 7.7.2 relative au traitement comptable des escomptes obtenus pour paiement rapide.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

La note 5 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques d'obsolescence des stocks de marchandises et des provisions pour charges pour couvrir les risques de garantie sur les marchandises vendues, tel que décrit respectivement en notes 5.8 et 8.12 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et

mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

David Ayoun

✓ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires
GROUPE UNIKA
3 avenue Hoche
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE UNIKA (Ex FG DISTRIBUTION), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

David Ayoun

▪ **Rapports sur les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2013 (clos au 31 décembre)**

✓ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires

GROUPE UNIKA

3 avenue Hoche

75 008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE UNIKA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer, une opinion sur ces comptes

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 7.7.2 relative au traitement comptable des escomptes obtenus pour paiement rapide.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

- La note 5 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère

approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques d'obsolescence des stocks de marchandises et des provisions pour charges pour couvrir les risques de garantie sur les marchandises vendues, tel que décrit respectivement en notes 5.8 et 8.12 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 mai 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

David Ayoun

✓ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires
GROUPE UNIKA
3 avenue Hoche
75 008 Paris
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE UNIKA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer, une opinion sur ces comptes

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mai 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

David Ayoun

3.5.1.6 *Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2014 et 2013*

➤ **Rapports spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires

GROUPE UNIKA (Ex FG DISTRIBUTION)

3 avenue Hoche

75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de location auprès de « société civile immobilière LI BAI »

- Convention conclue le 2 janvier 2011

- Objet : Contrats de location des locaux de Croissy Beaubourg conclus avec les différentes sociétés du Groupe Unika suite à la cession par la société Unika Multimédia du terrain et du bâtiment à la SCI LI BAI le 21 décembre 2010.
- Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat des différentes sociétés du Groupe sont suivants au 31 décembre 2013 :
 - Dépôts de garantie : 133 000 €
 - Loyers : 321 410 €
 - Charges : 86 378 €
- Personnes concernées : Monsieur Yossef Gorsd

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2015
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

David AYOUN

Vincent Gaide

➤ **Rapports spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires,

GROUPE UNIKA

3 avenue Hoche
75 008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225.31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R. 225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de location auprès de « société civile immobilière Li BAI »

-Convention conclue le 2 janvier 2011

-Objet : Contrats de location des locaux de Croissy Beaubourg conclus avec les différentes sociétés du Groupe Unika suite à la cession par la société Unika Multimédia du terrain et du bâtiment à la SCI LI BAI le 21 décembre 2010.

- Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat des différentes sociétés du Groupe sont suivants au 31 décembre 2012 :

- Dépôts de garantie : 133 000€ (dont 0€ pour la société Groupe Unika)
- Loyers : 278 765€ (dont 880€ pour la société Groupe Unika)
- Charges : 74 904€ (dont 149€ pour la société Groupe Unika)

-Personnes concernées : Monsieur Yossef Gorsd

Convention de prêt au profit de « Société civile immobilière Solaris »

-convention conclue le 20 décembre 2006

-Objet : Dans le cadre de la cession le 20 décembre 2006 des parts détenues par différentes sociétés du Groupe Unika dans société civile immobilière Solaris, les comptes courants détenus ont été transformés en prêts remboursables et rémunérés au taux de 5%.

-Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat sont suivants au 31 décembre 2013 :

- Prêts et intérêts capitalisés : 388 004 €
- Produits d'intérêts : 14 425€

-Personnes concernées : Monsieur Moshey Gorsd

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mai 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

David Ayoun

4.1.1 Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est présenté en Annexe 11 des comptes annuels de Groupe Unika (cf. paragraphe 3.5.1.3)

4.1.2 Comptes intermédiaires du semestre écoulé lorsque la demande est présentée plus de 3 mois après la fin du premier semestre

Néant

4.1.3 Renseignements concernant l'évolution récente de Groupe Unika

Cf. paragraphe 3.3 ci-dessus.

4.2 EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2014

Néant

4.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Groupe Unika sera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation.

Compte tenu de la transmission universelle du patrimoine de Groupe Unika à Techniline au résultat de la Fusion, il ne sera procédé à aucune opération de liquidation.

Annexe 1. Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports

Annexe 2 : Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports

Annexe 3. Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale de Techniline du 3 juin 2015

Annexe 4. Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale de Groupe Unika du 3 juin 2015
